



## Direction Générale des Services

P.V. N°03 XV 2025

### CONSEIL DU 15<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

LUNDI 26 MAI 2025

#### - CONVOCATION -

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, - Partie Législative – 1<sup>ere</sup> partie - Livre V - Titre Ier - Chapitres I et II, le conseil d'arrondissement du 15<sup>ème</sup> a été convoqué par nous, Maire du 15<sup>ème</sup>, par lettre en date du mardi 20 mai 2025 pour sa troisième ordinaire de l'année, qui se tiendra dans la salle des fêtes de la Mairie du 15<sup>ème</sup> :

**Le lundi 26 mai 2025, à dix-huit heures.**

Publication de cette convocation a été effectuée par affichage à la porte de la Mairie du 15<sup>ème</sup>, le 20 mai 2025.

#### -PRÉSENTS / REPRÉSENTÉS-

##### **Sont présent(e)s (43) :**

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, Fatiha AGGOUNE, Guillaume BOISSONNAT-WU, Anne-Sophie BORDRY, Evelyne BOSCHERON, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHE, Maud GATEL, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Karine LEGRAND, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Aminata NIAKATÉ, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle ROY, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Florian SITBON, Anouch TORANIAN, Anne-Claire TYSSANDIER, Hector VESPROUMIS et Hadrien VEYSSIERE.

**Sont excusé(e)s (4) :**

- Agnès EVREN, donne pouvoir à Philippe GOUJON
- Alexia GERMONT, donne pouvoir à Daniel-Georges COURTOIS
- Pierre MENUET, donne pouvoir à Karine LEGRAND
- Jean-Yves PINET, donne pouvoir à Pierre-André KOCH

**Absent(e)s (7) :**

- David AMIEL,
- Fanta BERETÉ
- Thibaut BRAGÉ,
- François CONNAULT,
- Nicolas JEANNETÉ,
- Anessa LAHOUASSA,
- Arthur WOLFF.

***-SECRÉTAIRES DE SÉANCE-***

Messieurs Hector VESPROUMIS et Guillaume BOISSONNAT-WU, ayant été désignés comme secrétaires de séance.

***- ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE-***

**1. 152025005** Désignation des secrétaires de séance

**M. Philippe GOUJON rapporteur.**

**2.** Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 31 mars 2025.

**3. 152025006** Avis sur le Compte de gestion 2024 de l'État spécial d'arrondissement

**M. Grégory CANAL rapporteur.**

**4. 152025007** Désignation d'un Président ad hoc pour le compte administratif

**M. Philippe GOUJON rapporteur.**

**5. 152025008** Adoption du compte administratif 2024

**M. Grégory CANAL rapporteur.**

**6. 2025 DLH 97** Modification de garanties d'emprunts finançant un programme de logement social réalisé par la Fondation Saint Jean de Dieu

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.**

**7. 2025 DLH 124** Réalisation, 19 boulevard Lefebvre (15e), d'un programme d'acquisition amélioration de 17 logements sociaux (10 PLAI - 7 PLUS) par la RIVP

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.**

**8. 2025 DU 125 PLU** – Modification simplifiée - Non-réalisation d'une évaluation environnementale et modalités de la mise à disposition du public.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.**

**9. 2025 DU 148** Création d'un site patrimonial remarquable en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial "Paris, Rives de la Seine" - Engagement des études.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.**

**10. 2025 DJS 66** Baignades en Seine - Convention d'occupation du domaine public avec Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe de Seine "Haropa Port" pour les trois sites de Baignades (12è, 15è et Paris Centre).

**Mme Ozlem ORAKCI rapporteure.**

**11. V152025020** Présenté par Catherine Ibled et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à l'information continue sur la qualité de l'eau en amont de l'ouverture des baignades dans la Seine.

**12. 2025 DJS 74** Baignades en seine – subvention de travaux- autorisation de signature d'une convention d'aide financière avec la Métropole du Grand Paris (12e, 15e et Paris Centre).

**Mme Ozlem ORAKCI rapporteure.**

**13. V152025014** Vœu rattaché à la délibération 2025 DJS 74 déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Daniel-Georges COURTOIS, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Jacques-Henri SEMELLE, Jean-Yves PINET, Ozlem ORAKCI, Anthony SAMAMA, Valentin ROUFFIAC et les élus de la majorité municipale du 15e relatif à la sécurisation des futurs sites de baignade sur la Seine.

**14. 2025 DPE 10** Subventions (570 000 euros) et signature de conventions pluriannuelles avec 20 structures oeuvrant pour le réemploi.

**Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.**

**15. 2025 DVD 39** Réalisation d'une étude sur une application mobile de priorité aux carrefours à feux, des travaux, des développements et maintenance - Convention de partenariat Ville de Paris, IDFM, RATP.

**M. Pierre-André KOCH rapporteur.**

**16. 2025 DVD 51** Plan Vélo 2021-2026 et Budget Participatif. Subventions à 23 associations (montants 260 000 euros en fonctionnement et 46 200 euros en investissement) et conventions associées, dont 11 pluriannuelles.

**Mme Isabelle LESENS rapporteure.**

**17. V152025017** Vœu rattaché à la délibération 2025 DVD 51 déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Franck LEFEVRE, Daniel-Georges COURTOIS, Jean-Yves PINET, Valérie GIOVANNUCCI, Jean-Philippe PIERRE, Isabelle LESENS et les élus de la majorité municipale du 15e à la Maire de Paris relatif aux dispositifs de stationnement des vélos dans le XVème arrondissement et plus largement sur la politique du vélo.

**18. 2025 DVD 56** Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien - Subventions (13 000 euros en fonctionnement) et conventions avec 2 associations

**M. Jean-Yves PINET rapporteur.**

**19. 2025 DVD 62** Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » - Subventions aux associations (33 500 euros )

**M. Franck LEFEVRE rapporteur.**

**20. 2025 DAE 33** Subventions et conventions (6 265 000 euros) avec 103 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des parisiennes et parisiens les plus éloignés de l'emploi. IAE 2025

**Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.**

**21. 2025 DASCO 30** Subventions d'investissement (215 781 euros) à 15 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - édition 2024-2025

**Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.**

**22. 2025 DASCO 32** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (52 900 euros), subventions d'équipement (6 000 euros) et subventions pour travaux (217 674 euros).

**Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.**

**23. 2025 DFPE 25** Subvention (2 103 732 euros) et avenant n° 1 avec l'association Envoludia pour ses cinq établissements d'accueil du jeune enfant

**Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.**

**24. 2025 DFPE 39** Subvention (97 177 euros), avenant n°1 à l'association Calinot Singe (15e) pour sa crèche parentale, située 184, rue de la Croix Nivert (15e)

**Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.**

**25. 2025 DFPE 48** Subvention (892 530 €), avenant n°1 avec l'association Institut d'Etudes, de Recherche et de Formation en Action Sociale (IERFAS) (15è) pour ses deux établissements d'accueil du jeune enfant.

**Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.**

**26. 2025 DFPE 49** Subvention (1 659 331 €), avenant n°1 à l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11è) pour ses six établissements d'accueil du jeune enfant

**Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.**

**27. 2025 DFPE 79** Subvention (56 583 euros), avenant n°1 à l'association Au Fil de la Découverte (15e) pour la halte-garderie Au Fil de la Découverte située 6 rue de Cronstadt (15e).

**Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.**

**28. 2025 DAC 127** Subventions (32.000 euros) aux associations Treize Ter (11e) et Immanence (15e) et avenant à convention avec l'association Immanence.

**M. Frédéric JACQUOT rapporteur.**

**29. 2025 DAC 162** Subvention (72.000 euros) à l'association Atelier des Artistes en exil et convention

**M. Frédéric JACQUOT rapporteur.**

**30. 2025 DAC 399** Subventions (300.000 euros) à 56 associations et 4 organismes au titre de Culture et Solidarités 2025 pour la mise en oeuvre de 61 projets, et signature de 23 conventions.

**M. Frédéric JACQUOT rapporteur.**

**31. 2025 DDCT 67** Subventions (27 000 euros) à 18 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 15ème arrondissement.

**Mme Marie-Caroline DOUCERE rapporteure.**

**32. 2025 DDCT 91** Mise en oeuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires – Subventions de fonctionnement (161 115 euros) à 41 associations pour le financement de 44 projets dans les quartiers populaires (2e tranche)

**Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.**

**33. 2025 DDCT 95** Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République – Subventions (172 500 euros) à 47 associations pour le financement de 50 projets dans les quartiers populaires parisiens

**Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.**

**34. 2025 DSOL 6** Soutien à l'investissement (1 600 000 euros) pour l'humanisation de 4 Unités de Soins Longues Durées gérées par l'AP-HP sur les sites de Broca, Vaugirard, Sainte Périne et Bretonneau.

**Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.**

**35. 2025 DSOL 75** Subventions (190 750 euros) à 70 associations et 21 conventions dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques.

**M. Anthony SAMAMA rapporteur.**

**36. 2025 DPMP 2** Subventions (293 398 euros) et conventions à 101 associations et 1 SCOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2025.

**M. Anthony SAMAMA rapporteur.**

## **VOEUX**

**37. V152025015** Vœu déposé par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Daniel-Georges Courtois, Chantal Rolgen, Jean-Philippe Pierre les élus de majorité du 15e relatif au maintien du calendrier initial des travaux de rénovation de la façade de l'école maternelle Gerbert.

**38. V152025016** Vœu déposé par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Daniel-Georges Courtois, Charlotte Desrousseaux et les élus de la majorité municipale du 15e relatif à la responsabilité de la Ville de Paris dans la pénurie de places en crèches.

**39. V152025018** Vœu déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel- Georges COURTOIS, Anne-Claire TYSSANDIER, Ozlem ORAKCI, Anthony SAMAMA, Valentin ROUFFIAC et les élus de la majorité municipale du 15e relatif à la lutte contre le voyeurisme dans les piscines parisiennes et à la sécurisation des équipements sportifs.

**40. V152025019** Vœu déposé par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Inès de Raguenel, Daniel-Georges Courtois, Chantal Rolgen, Jacques-Henri Semelle, Ségolène Fouché et les élus de majorité du 15e relatif à l'annulation de projets structurants dans deux collèges du 15<sup>e</sup> arrondissement pour raisons budgétaires.

**41. V152025021** Vœu présenté par les élu·e·s du Groupe Paris en Commun-Groupe des élu.e.s de gauche du 15e relatif à la manifestation du 10 mai organisée par le groupuscule néofasciste «Comité du 9 mai » aux portes du 15e.

**42. V152025022** Vœu présenté par les élu·e·s du groupe « Paris en Commun – Élu·e·s de gauche du 15e » relatif à la prolifération de tags et d'affiches d'extrême droite, à caractère raciste et néofasciste, dans le 15e arrondissement.

**43. V152025023** Vœu présenté par les élu·e·s du groupe « Paris en Commun – Élu·e·s de gauche du 15e » relatif à la situation des écoles publiques du 15e arrondissement, à la fermeture de classes dans des quartiers et aux remplacements de personnels enseignants manquants.

**44. V152025024** Vœu déposé par Aminata Niakaté, Thibaut Bragé et Arthur Wolff ; élu.e.s du groupe écologiste de Paris 15<sup>e</sup>, relatif à la protection de l'enfance dans le 15<sup>e</sup>

## **QUESTION**

**– *Transcription des débats* –**

La séance est ouverte.

**Monsieur le Maire :** Mes chers collègues, merci de bien vouloir regagner vos sièges afin que nous commençons notre séance de ce Conseil d'arrondissement.

**1. 152025005 – Désignation des secrétaires de séance**

**Monsieur le Maire :** Hector VESPROUMIS et Guillaume BOISSONNAT-WU.

**2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 31 mars 2025**

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il des observations ? Contre ? Des abstentions ? Tout le monde est pour. Merci.

*Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 31 mars 2025 est adopté à l'unanimité.*

**3. 152025006 – Avis sur le Compte de gestion 2024 de l'état spécial d'arrondissement**

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il des interventions ? Non. Merci. Il est adopté.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**4. 152025007 – Désignation d'un Président ad hoc pour le compte administratif**

**Monsieur le Maire :** Nous allons maintenant adopter le compte administratif et je vais devoir, hélas, vous quitter ne serait-ce qu'un moment.

*Protestations de plusieurs élus.*

On entend les pleureuses. C'est bien. Cela me fait plaisir. Cela me fait chaud au cœur. Nous allons d'abord désigner un président ad hoc et procéder à son élection pour l'examen et le vote du compte administratif de l'exercice 2024. Je propose l'élection de Grégory CANAL, premier Adjoint chargé des finances. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est élu à l'unanimité et je vais lui laisser mon siège... Enfin, je vais essayer. Il faut vraiment que j'y aille ?

*Monsieur CANAL prend la présidence de la séance.*

**5. 152025008 – Adoption du compte administratif 2024**

**Monsieur CANAL :** Merci, Monsieur le Maire. Nous apprécions, dans cette enceinte, ce genre de tradition. Mes chers collègues, je vais essayer d'être le plus synthétique possible. Cet exercice, vous le connaissez par cœur. Comme chaque année, il s'agit de retracer l'exercice

comptable de l'année N -1, c'est-à-dire l'année 2024, et de s'assurer de la correspondance entre la prévision et l'exécution entre 2023 et 2024. Trois dotations nous intéressent : les deux dotations de fonctionnement (la dotation de gestion locale et la dotation d'animation locale) et la dotation d'investissement. Pour l'année 2024, nous disposons au total d'un budget primitif qui s'établit autour de 14 188 000 €, soit une nette augmentation de 17,66 %, puisque l'année précédente, nous étions à un budget très largement en deçà qui était autour de 12 048 000 €, soit un delta de 2148 000 €. Si nous passons aux crédits ouverts, nous constatons, là aussi, une augmentation. Je rappelle que les crédits ouverts sont la somme du budget primitif, des reports de l'année précédente sur l'année en cours et des allocations du budget supplémentaire qui intervient généralement en cours d'année vers le mois de juillet. Là, pareil, nous atteignons un plafond très élevé à hauteur de 15 699 000 €, soit une augmentation de 6,77 %, parce que le budget d'avant en crédits ouverts s'établissait à 14 749 000 €. En mandatement, soit le bout de la chaîne de l'exécution, c'est-à-dire le paiement auprès des fournisseurs, nous enregistrons d'une année sur l'autre un taux beaucoup plus conséquent de l'ordre de 10,1 %, ce qui place le 15<sup>ème</sup> arrondissement en tête de gondole des arrondissements qui améliorent au plus haut point leur taux d'exécution. Rapporté à l'ensemble du budget primitif, ce taux est très élevé puisqu'il se situe à peu près à 92,3 %, ce qui met vraiment le 15<sup>ème</sup> arrondissement très, très haut, tout cela grâce, essentiellement, à la dotation de gestion locale qui enregistre un bond de 2,5 points puisque nous sommes passés à peu près de 89 à 92,3. C'est grâce à une évolution forte sur les fluides qui a eu lieu d'une année sur l'autre et surtout à l'explosion de plus de 10 points du taux d'exécution sur la dotation d'animation locale qui atteint, cette fois-ci, 93,1 %, alors que nous étions à 90,6 l'année précédente. La dotation d'investissement, invariablement, n'a jamais changé. Elle est toujours dans les 496 000 € d'une année sur l'autre avec un taux d'exécution toujours quasi-identique.

Voilà à grands traits, mes chers collègues, ce que je pouvais vous restituer sur le compte de gestion, compte administratif. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de prendre acte de ce compte administratif. Qui s'exprime favorablement ? Défavorablement ?

*Le compte administratif 2024 est adopté à l'unanimité.*

**Monsieur CANAL :** Je me permets donc de rappeler Monsieur le Maire à la présidence de notre assemblée.

*Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.*

**Monsieur le Maire :** Personne n'a abusé de la situation, donc je me retrouve devant vous de nouveau et je remercie le premier Adjoint d'avoir fait adopter le compte administratif avec autant de célérité et d'efficacité.

**6. 2025 DLH 97 – Modification de garanties d'emprunts finançant un programme de logement social réalisé par la Fondation Saint Jean de Dieu**

**7. 2025 DLH 124 – Réalisation, 19 boulevard Lefebvre (15<sup>e</sup>), d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (10 PLAI - 7 PLUS) par la RIVP**

**Monsieur le Maire :** La parole est à Madame Sérgolène FOUCHÉ.

**Madame FOUCHÉ :** Monsieur le Maire, chers collègues, nous allons étudier ce soir la réalisation d'un programme d'acquisition-amélioration thermique et de réhabilitation de 17 logements sociaux. Je cherche à comprendre dans quelle mesure cette opération est utile aux habitants du 15<sup>ème</sup>. Il n'y a eu à nouveau, comme bien trop souvent du reste, aucune discussion préalable avec le maire de l'arrondissement et aucune consultation préalable auprès des résidents. Pourquoi augmenter encore le nombre de logements sociaux dans ce quartier alors que tous ces acteurs locaux déplorent jour après jour l'insuffisante représentation des familles de classe moyenne ? Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Vous avez la parole, Madame BOSCHERON.

**Madame BOSCHERON :** Merci, Monsieur le Maire. Je crois que l'utilité, encore une fois, est de créer du logement social, d'une part. D'autre part, cette réhabilitation de ces logements va permettre de bénéficier de 40 % sur les questions énergétiques puisque, aujourd'hui, c'est en étiquette F. Il y aura aussi un commerce en rez-de-chaussée et un local d'activité avec 9 droits de réservation sur les 17 logements. Je pense qu'il s'agit d'une bonne raison de retenir ce projet qui, je le rappelle, est une acquisition de gré à gré. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, la parole est à Claire de CLERMONT-TONNERRE pour répondre aux orateurs.

**Madame de CLERMONT-TONNERRE :** Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, comme ma collègue l'a rappelé, la RIVP vient d'acquérir un immeuble haussmannien pour 8 200 000 € qui devra faire l'objet d'importants travaux d'amélioration thermique. Sans doute est-ce pour ménager son compte foncier que la Ville encourage désormais ces bailleurs à procéder à des acquisitions directes. Résultat : avec ce système, c'est par le seul biais de cette délibération de subventionnement que le maire d'arrondissement a eu connaissance de cette opération. Je déplore que ce mode opératoire ne donne lieu à aucune consultation, ni information préalable de l'échelon local puisque, a priori, les bailleurs sociaux ne semblent pas être soumis à l'article L2511-30 du CGCT qui impose à la Ville un devoir d'information du maire d'arrondissement.

S'agissant du 19, boulevard Lefebvre, je m'étonne de l'acquisition d'un immeuble occupé en quasi-totalité alors que nous venons de recevoir pour le Conseil de Paris une délibération dans laquelle la Maire de Paris précise que sa politique d'achat cible des immeubles avec beaucoup de vacances, ce qui en l'espèce n'est franchement pas le cas pour cette opération puisque la fiche technique nous indique que seules trois chambres de bonne seraient libres sur les 12 logements et les 10 chambres. D'ailleurs, avec un tel taux d'occupation, je ne vois pas comment le programme de travaux prévu pourra être réalisé avec une isolation par l'intérieur pour la façade sur rue, la division des grands logements et le regroupement des chambres de bonne. Dans ce contexte, quel sera le devenir des locataires qui ne sont pas informés de leur basculement dans le parc social ?

J'ajoute que les catégories de logements ont été arrêtées sans même connaître la situation socio-économique des résidents en place et, comme d'habitude, le programme ne comprend que des PLUS et des PLAI, ce qui est assez incompréhensible pour le Sud du 15<sup>ème</sup> et notamment pour le boulevard Lefebvre qui concentre déjà un grand nombre de logements sociaux.

Enfin, je souhaiterais que les bailleurs et notamment la RIVP se concentrent un peu plus sur l'entretien de leur parc. Nous recevons en ce moment de multiples interpellations de

locataires qui se plaignent, pour certains, d'une dégradation de leur bien à l'issue des préemptions et pour d'autres de la gestion déplorable de leur immeuble. À la lueur de ces arguments, je vous invite, chers collègues, à rejeter cette délibération.

**Monsieur le Maire :** J'attire vraiment l'attention des bailleurs sociaux sur le fait qu'à la suite de préemptions ou de conventionnements, nous avons énormément de récriminations des locataires qui soit passent d'un système privé à un système social, soit qui sont conventionnés et les choses se dégradent terriblement dans les immeubles. Deuxièmement, vous l'avez rappelé, la procédure est tout à fait insupportable. Apprendre les choses trois jours avant par un projet de délibération sur des sujets aussi importants alors que l'on se gargarise à la Mairie de Paris de discours sur la décentralisation et sur la politique de proximité, cela est un peu contradictoire.

Je soumets donc cette délibération à votre vote avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est rejeté à la majorité.*

#### **8. 2025 DU 125 – PLU – Modification simplifiée – Non-réalisation d'une évaluation environnementale et modalités de la mise à disposition du public**

**Monsieur le Maire :** Des amendements sont déposés sur table concernant ce projet de délibération. Je vais passer la parole à Madame CHARPENTIER et ensuite à Madame de CLERMONT-TONNERRE pour les amendements.

**Madame CHARPENTIER :** Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, cela faisait maintenant un moment que nous n'avions pas eu de nouvelles du 9-11 Alleray. Lors d'une marche exploratoire en septembre 2022 au moment de la consultation en vue du nouveau PLU, les habitants m'avaient interpellée sur l'avenir de ce 9-11 Alleray. Ils étaient inquiets car beaucoup de rumeurs circulaient sur cet espace. Préemption, surélévation, destruction : que va devenir cet ancien parking ? Alors qu'une préconisation avait été faite pour que cet espace devienne un lieu de respiration dans cette zone très dense, il semblerait à la lecture de la délibération que cela soit rejeté au profit de plus de bétonisation. Je souhaiterais donc savoir si nous en savons plus sur l'avenir de ce bâtiment. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** S'il n'y a pas d'autres interventions, la parole est à Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE pour répondre à l'oratrice... Ah si, il y a des interventions ! Madame Aminata NIAKATÉ.

**Madame NIAKATÉ :** Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, sur ce projet de délibération, je vais me contenter d'évoquer la proposition de modification simplifiée du PLU consistant au reclassement de la parcelle de 1 000 m<sup>2</sup> prévue pour y faire des espaces verts dans le cadre du PLU que nous venons juste d'adopter et dont Paris Habitat souhaiterait faire une réserve pour logements sociaux. En toute franchise, c'est toujours un dilemme assez cruel pour les Écologistes d'avoir à trancher entre la création d'espaces verts et celle de logements sociaux. Toutefois, il nous semble que revenir sur cette création d'un emplacement d'un espace vert ne nous paraît pas opportun mais elle ne peut être concevable pour nous que si un autre emplacement à proximité de même superficie est identifié dans un contexte où les enjeux d'adaptation de la ville au dérèglement climatique sont extrêmement forts. Ce que nous avons compris à ce stade de nos échanges avec les

services de la direction de l'urbanisme et l'équipe de Madame EL AARAJE, c'est qu'il n'y avait pour l'instant pas de dessein prévu et qu'il n'y avait pas encore de vision sur ce qui était possible en termes de création de logements sociaux. Les échanges vont probablement continuer d'ici au Conseil de Paris mais dans cette attente, les Écologistes voteront contre ce projet, en tout cas contre la disposition qui prévoit le reclassement de cette unique parcelle.

**Monsieur le Maire :** Effectivement, vous êtes cohérente. Je peux vous dire qu'il n'y a aucun autre projet d'espace vert dans le secteur et que nous n'avons aucune discussion et négociation avec la direction de l'urbanisme de la mairie centrale contrairement à vous, semble-t-il. Madame BOSCHERON.

**Madame BOSCHERON :** Merci, Monsieur le Maire. Moi, je rappellerai le contexte : le projet de Paris Habitat date tout de même de 2022, donc avant le PLU. Ce projet a été construit et l'erreur est d'avoir mis un emplacement réservé en espace vert, ce qui bloque sa réalisation. Je pense qu'il y a une concordance de temps qu'il faut intégrer. Cela étant, je suis d'accord avec ma collègue Aminata NIAKATÉ : si nous pouvons trouver un autre espace, réfléchissons à la chose sans empiéter sur notre démarche de réalisation de logements sociaux.

**Monsieur le Maire :** Quand on connaît le secteur et quand on y est allé comme moi et d'autres ici, on sait que ce serait absolument scandaleux de construire un bâtiment sur cet espace extrêmement contraint entre différents immeubles, qui va complètement asphyxier les immeubles alentour. Cela n'a aucun sens. C'est la raison pour laquelle il y avait ce projet d'espace vert depuis bien plus longtemps avec suppression du parking qui faisait consensus et je ne comprends pas pourquoi l'on a recherché, sauf à faire de la surenchère, ce petit espace intérieur, bordé d'immeubles de toutes parts, pour en construire encore là-dessus alors qu'il y a suffisamment d'espace dans le 15<sup>ème</sup> pour construire du logement. Madame de CLERMONT-TONNERRE pour répondre aux orateurs et pour proposer les amendements à la délibération.

**Madame de CLERMONT-TONNERRE :** Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, à peine avons-nous refermé en novembre 2024 le dossier de révision du PLU après quatre ans de discussions, pour certaines d'ailleurs totalement vaines, que nous sommes déjà contraints de le rouvrir. Sans pour autant relancer le débat sur le PLU, je tiens notamment à rappeler notre vive opposition au pastillage, c'est-à-dire aux prescriptions portées par la Ville qui portent atteinte à des dizaines de propriétaires privés en les frappant de réserve pour logements sociaux – souvent très sociaux d'ailleurs – sans même avoir pris en amont l'attache des détenteurs des biens impactés.

Aujourd'hui, l'exécutif parisien nous propose de procéder à une modification simplifiée de ce document au vu de certaines erreurs qualifiées de mineures apparues au fil des mois. Le terme de « mineur » ne me semble pas approprié puisque la Maire de Paris demande le retrait de réserves pour espace vert dans plusieurs arrondissements et notamment dans le 15<sup>ème</sup> avec la suppression du projet de jardin prévu sur la parcelle située au 9-11 Alleray que nos collègues évoquaient précédemment. Comment la majorité parisienne qui parle de création de jardins, de rues végétalisées et de lutte contre le réchauffement climatique peut-elle nous proposer de supprimer cet espace vert ? Et cela alors même que la délibération du PLU votée par le Conseil de Paris de novembre 2024 précise dans son annexe 5.2 page 13 que la configuration de la parcelle du 9-11 Alleray et sa situation justifient

la mise en place d'un emplacement réservé pour espace vert. Pour résumer, ce revirement est incompréhensible puisque cette prescription a été validée par l'exécutif parisien sur un terrain que la Ville a préempté, qui lui appartient et sur lequel elle a donc tout à fait l'opportunité de réaliser un jardin et un espace de respiration au cœur de cet îlot très minéral.

Si les 14 autres modifications proposées pour le 15<sup>ème</sup> portent sur des protections patrimoniales, certaines d'entre elles appellent de nouvelles corrections ou ajouts qui sont détaillés dans la première partie de l'amendement déposé sur vos tables. Par ailleurs, en complément de cette liste et en examinant les documents du PLU pour identifier les différents changements proposés par la Ville, j'ai relevé un certain nombre de prescriptions supplémentaires qui doivent également être prises en compte. Ces modifications détaillées dans la deuxième partie de l'amendement portent pour partie sur une catégorie de protection patrimoniale qualifiée d'éléments particuliers protégés. Dans le 15<sup>ème</sup>, ces prescriptions protègent notamment les kiosques à musique, les campaniles de la porte de Versailles, les taureaux situés à l'entrée du parc Brassens, la statue de la Liberté ou encore les serres du parc Citroën et je m'en réjouis. En revanche, j'avoue ne pas comprendre pour quelle raison nos demandes portant sur le monument aux morts de notre mairie, sur le monument Opex ou encore sur le monument de la place des Martyrs-Juifs-du-Vélodrome-d'hiver ne peuvent bénéficier de cette protection.

Pour conclure, je vous propose d'émettre un avis positif sur cette délibération tout en rappelant notre opposition au document socle du PLU.

**Monsieur le Maire :** Oui, c'est-à-dire que vous proposez le vote des amendements et le vote positif pour la délibération amendée. Madame BOSCHERON, vous voulez reprendre la parole ?

**Madame BOSCHERON :** Non, juste pour vous dire que nous avons trois votes : les amendements, la délibération en tant que telle sans les amendements et la délibération avec les amendements.

**Monsieur le Maire :** Non, c'est la délibération amendée. Je soumets donc à votre vote les amendements. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Les amendements sont adoptés à la majorité.*

**Monsieur le Maire :** Je soumets maintenant à votre vote la délibération amendée. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*La délibération amendée est adoptée à la majorité.*

**Monsieur SITBON :** Pardon, Monsieur le Maire, nous voudrions pouvoir voter sur la délibération initiale. En général, c'est l'usage : on peut voter les deux.

**Monsieur le Maire :** Ce n'est pas l'usage au Conseil de Paris. Quand il y a une délibération qui est amendée, on vote sur la délibération amendée. Je suis désolé. Je sais que cela vous rendrait service, mais ce n'est pas la procédure. Vous verrez au Conseil de Paris, vous reproduirez cela. La DU 148 – Crédit d'un site patrimonial remarquable en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial « Paris, Rives de la Seine » ...

**Monsieur SITBON :** Excusez-moi de vous couper, Monsieur le Maire. Pardon. De ce fait, si vous pouvez bien noter NPPV sur le procès-verbal.

**Monsieur le Maire :** Bien sûr. Merci de cette précision. NPPV pour le groupe socialiste. Et pour les Verts ?

**Madame NIAKATÉ :** Je m'abstiens sur cette délibération mais je vote contre la partie sur la rue d'Alleray.

**Monsieur le Maire :** Non, non, ce n'est pas...

**Madame NIAKATÉ :** Cela s'appelle un vote dissocié.

**Monsieur le Maire :** Ah oui, d'accord mais nous n'avons pas fait de vote dissocié ; mais ce n'est pas grave.

**Madame NIAKATÉ :** Vous l'avez peut-être supprimé dans votre proposition d'amendement. Je n'arrive pas à comprendre. Il est dommage de ne l'avoir que maintenant.

**Monsieur le Maire :** En tout cas, nous débrouillerons tout cela. Nous avons bien compris les intentions des uns et des autres.

## **9. 2025 DU 148 – Crédit d'un site patrimonial remarquable en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial « Paris, Rives de la Seine » – Engagement des études.**

**Monsieur le Maire :** Intervention de Monsieur SEMELLE qui demande la parole.

**Monsieur SEMELLE :** Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération propose de créer un site patrimonial remarquable couvrant en tout ou partie plusieurs arrondissements et pour le 15<sup>ème</sup> l'île aux Cygnes. Cette île, comme vous le savez, fête cette année ses 200 ans. Il s'agit d'un lieu singulier du patrimoine parisien, ruban de verdure au cœur de la Seine entre Bir Hakeim et le pont de Grenelle, un lieu de pratique sportive et de promenade pour de nombreux Parisiens et touristes. Cependant, il s'agit aussi d'un site fragile, vulnérable aux usages intensifs, aux intempéries, aux crues de la Seine et malheureusement aussi au vandalisme. Nous sommes aussi évidemment pleinement conscients de sa valeur et nous lui portons une attention constante depuis des années. Ainsi en 2023, après des années d'attente, la Mairie du 15<sup>ème</sup> y a conduit une réhabilitation ambitieuse : réfection complète de l'allée, réparation des bancs, mise en accessibilité de la promenade avec création de plateformes permettant aux personnes en fauteuil roulant de profiter de la vue sur la Seine, remise en état des garde-corps, remplacement des escaliers menant à la statue de la Liberté. Ces efforts témoignent de notre engagement même si ce chantier n'est pas achevé. Les deux conseils de quartier Emeriau/Zola et Dupleix/La Motte-Picquet ont d'ailleurs déposé un projet complémentaire au budget participatif 2025. Ils ont aussi mobilisé leur propre budget d'investissement pour l'installation d'un parcours d'information mettant notamment en valeur le patrimoine de ce lieu.

Aujourd'hui, avec son intégration au périmètre élargi du site Unesco « Paris, Rives de Seine », il est temps d'aller plus loin. La création d'un site patrimonial remarquable constitue sans doute une réponse pertinente pour offrir à ce poumon vert du front de Seine une protection durable et à la hauteur de son intérêt. Mais cela ne peut se faire sans association

des acteurs locaux. C'est la raison pour laquelle la lecture de cette délibération me conduit à poser deux questions : d'abord comment le 15<sup>ème</sup> arrondissement avec les deux conseils de quartier concernés sera-t-il associé à la mise en place de ce site patrimonial remarquable ? Et surtout quelles protections supplémentaires spécifiques pouvons-nous espérer de ce dispositif dans le cas de l'île aux Cygnes ? Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Il n'y a pas d'autre intervention, je donne la parole, pour répondre à l'orateur, à Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE.

**Madame de CLERMONT-TONNERRE :** Monsieur le Maire, chers collègues, en réponse à une demande de l'Unesco, la Ville et le ministère de la Culture ont engagé en 2018 et 2019 des discussions afin de mieux préciser le périmètre initial des 360 ha du site des rives de Seine inscrit depuis 1991 au patrimoine mondial sur un linéaire qui reliait le pont Sully au pont d'Iéna. Dans le cadre des débats qui ont porté sur l'extension de ce périmètre Unesco, nous avons émis et renouvelé le vœu que l'île aux Cygnes y soit intégrée, vœu qui a été entendu puisque le périmètre du bien protégé s'étend aujourd'hui sur 531 ha du pont d'Austerlitz au pont de Bir Hakeim et intègre l'île aux Cygnes, troisième île parisienne dont nous célébrons cette année le bicentenaire de la création.

Afin d'assurer la conservation et la protection des biens inscrits, l'État et la Ville disposent de deux outils mobilisables : la création d'une zone tampon et l'élaboration d'un plan de gestion. La zone-tampon qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 17 février couvre un périmètre de 3 194 ha. Cette zone a vocation à mettre en valeur le site Unesco à travers son insertion environnementale. Elle s'étend, pour le 15<sup>ème</sup>, le long d'un tracé partant de la Seine au droit de l'avenue Émile-Zola et reliant la rue Saint-Charles puis la rue Viala, les boulevards de Grenelle et de Garibaldi pour aboutir rue de Sèvres. S'agissant du plan de gestion, les travaux sont d'ores et déjà engagés dans le cadre d'un comité de pilotage réunissant l'État et l'exécutif parisien. Ce plan devant s'appuyer sur une description détaillée et documentée, il me semblerait opportun – et je rejoins la question de mon collègue Jacques-Henri SEMELLE – que le Maire du 15<sup>ème</sup> voire les conseils de quartier soient associés à ces travaux.

Par ailleurs, la délibération nous propose de renforcer le dispositif de protection dont bénéficie le bien Unesco par la création d'un SPR, c'est-à-dire d'un site patrimonial remarquable dont le périmètre d'étude intègre le site protégé des rives de Seine, une partie de la zone-tampon et les deux PSMV du 7<sup>ème</sup> et du Marais. Ce nouvel outil qui a vocation à définir les prescriptions applicables aux projets de construction ou de rénovation devrait permettre d'éviter des opérations susceptibles de dégrader le patrimoine comme celle que la Maire de Paris avait lancé sur certains axes du périmètre inscrit au patrimoine mondial ; je pense notamment à plusieurs sites des appels à projets Réinventer la Seine lancé en 2017 et Reinventing Cities en 2018 qui portaient sur la densification des bords de Seine et la construction de passerelles commerciales au-dessus du fleuve. Ces opérations, heureusement abandonnées par la suite, avaient alors suscité un vif mécontentement et la création de l'association La Seine n'est pas à vendre.

L'élaboration du site patrimonial remarquable qui fait l'objet de cette délibération s'inscrit dans un temps long voire très long. Une fois son périmètre d'étude arrêté qui, à ce stade, pourrait comprendre le quai Jacques-Chirac, le pont de Bir Hakeim et l'île aux Cygnes, le site patrimonial Rives de Seine devra alors être couvert par un plan de sauvegarde et de mise en valeur ou par un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine. Ce sont là des procédures complexes qui reposent sur l'élaboration d'études et de documents très

argumentés et très détaillés pour lesquels il est difficile, à ce stade, de disposer d'une vision calendaire.

Pour conclure et tout en approuvant la démarche engagée en perspective de la création du site patrimonial remarquable des Rives de Seine, je serais assez curieuse de connaître l'avis de l'Unesco sur l'impact visuel généré par les deux centrales à béton du 15<sup>ème</sup> et par le pic de 180 m de la tour Triangle qui se situe à quelques encablures de la Seine. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci de ces propositions que vous pourrez réitérer au Conseil de Paris, je pense. Je soumets ce projet de délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire :** Je vous propose maintenant un examen groupé de différentes délibérations et vœux.

- 10. 2025 DJS 66 – Baignades en Seine – Convention d'occupation du domaine public avec Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe de Seine « Haropa Port » pour les trois sites de Baignades (12<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et Paris Centre)**
- 11. V15202520 – Vœu présenté par Catherine Ibled et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à l'information continue sur la qualité de l'eau en amont de l'ouverture des baignades dans la Seine**
- 12. 2025 DJS 74 – Baignades en seine – subvention de travaux – autorisation de signature d'une convention d'aide financière avec la Métropole du Grand Paris (12<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et Paris Centre)**
- 13. V15202514 – Vœu rattaché à la délibération 2025 DJS 74 déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Daniel-Georges COURTOIS, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Jacques-Henri SEMELLE, Jean-Yves PINET, Ozlem ORAKCI, Anthony SAMAMA, Valentin ROUFFIAC et les élus de la majorité municipale du 15<sup>e</sup> relatif à la sécurisation des futurs sites de baignade sur la Seine**

**Monsieur le Maire :** Je propose que nous présentions les vœux. Le n°11 de Madame IBLED : il s'agit d'un vœu rattaché. Vous avez trois minutes.

**Madame IBLED :** Bonjour, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, membre de la mission d'information et d'évaluation de la Seine en début de mandat, nous avions étudié l'ensemble des enjeux du fleuve dont plusieurs sont repris dans les délibérations étudiées ce soir. Je souhaite ici revenir sur un sujet en particulier qui marquera un tournant historique pour Paris et pour le 15<sup>ème</sup> arrondissement : pour la première fois depuis plus d'un siècle, les Parisiennes et les Parisiens pourront officiellement se baigner dans la Seine sur trois premiers sites soigneusement sélectionnés dont celui du bras de Grenelle, ici, dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. Cet événement n'est pas anodin, il symbolise à la fois une reconquête du fleuve par les habitants et une transformation écologique majeure de notre espace urbain. Cette avancée, il faut le dire, est le fruit d'un investissement public massif : l'État a

consacré 1,4 milliard d'euros à l'amélioration de la qualité des eaux du fleuve et plus de 14 millions d'euros ont été alloués à l'aménagement des sites de baignade, témoignant donc de l'ampleur du projet. Cependant, cet investissement considérable engage aujourd'hui notre responsabilité collective : celle de garantir que cette ouverture se fasse dans les meilleures conditions sanitaires, écologiques et informatives. Et j'ai l'impression que c'est ici qu'il y a quelques sujets. Effectivement, à quelques semaines de l'ouverture, les analyses quotidiennes de la qualité de l'eau sont toujours suspendues depuis septembre dernier et cette interruption représente pour les habitants l'absence d'une donnée fondamentale : celle de savoir si l'eau dans laquelle ils s'apprêtent à plonger est réellement propre.

Le bras de Grenelle, site stratégique, est très attendu dans notre arrondissement mais ne peut être le théâtre d'une expérimentation incertaine aux conséquences sanitaires aléatoires. L'expérience doit être festive mais elle doit surtout être fiable, encadrée et transparente. Nous avons tous en tête les images des J.O. où l'épreuve de natation du triathlon et la natation marathon se déroulaient dans la Seine mais nous avons aussi en tête ces images de bénévoles repêchant régulièrement dans la Seine des vélos, des trottinettes ou des déchets plastiques. Ces gestes citoyens admirables montrent que la Seine n'est pas un décor de carte postale mais un fleuve vivant, vulnérable, encore soumis à de nombreuses pollutions. Les données disponibles jusqu'en 2024 l'ont montré : la qualité de l'eau varie fortement selon les conditions climatiques, les crues ou encore les rejets d'eaux usées. Au-delà des bactéries, d'autres polluants invisibles, comme les PFAS, les micro-plastiques, les cosmétiques, menacent à la fois les baigneurs mais aussi la biodiversité du fleuve. Il est donc indispensable que la Ville de Paris relance immédiatement les mesures de qualité de l'eau, si ce n'est pas déjà fait, qu'elle mette à disposition du public des données actualisées, compréhensibles, accessibles...

**Monsieur le Maire** : Merci.

**Madame IBLED** : (...) Notamment par un affichage en temps réel sur chaque site et sur ses supports numériques...

**Monsieur le Maire** : Merci.

**Madame IBLED** : (...) Cette exigence portée dès 2021 par la mission d'information sur la Seine n'a pas trouvé de traduction concrète...

**Monsieur le Maire** : Merci, Madame. Veuillez vous acheminer vers votre conclusion, vous avez dépassé les trois minutes.

**Madame IBLED** : OK. L'idée est vraiment d'avoir une mixité des usages qui doit être pensée et non subie pour l'ensemble des parties prenantes. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Merci. Nous allons maintenant passer à l'examen du vœu 13 avec une intervention de Monsieur COURTOIS pour le proposer en trois minutes.

**Monsieur COURTOIS** : Merci, Monsieur le Maire. Dans le prolongement de ce qu'a dit ma collègue Catherine IBLED, je voudrais insister sur l'aspect sécurité parce que, effectivement, pour pouvoir se baigner, il faut de l'eau qui soit adaptée, de qualité et il faut aussi de la sécurité et il faut de l'information au public. Nous souhaitons tous que cela soit une grande

réussite. D'ailleurs, nous viendrons tous assister au plongeon du Maire du 15<sup>ème</sup> dans ce futur site nautique qui sera un moment emblématique du mois de juillet. Toutefois, pour que cela puisse se faire, il nous faudra au préalable bien mettre en place les protocoles de sécurité puisqu'il s'agit tout de même d'un point tout à fait essentiel. Il s'agit de la première fois où nous allons renager dans Paris et il faut donc réfléchir avec l'ensemble des acteurs, notamment la préfecture de police, Voies navigables de France, Haropa Port et évidemment la Ville de Paris, la Métropole qui joue tout de même un rôle et je voulais insister sur ce point en la matière. Notre vœu vise à ce que tout se passe bien. Nous insistons d'ailleurs sur trois points :

- La prévention des risques liés à l'ouverture au public des trois sites puisque je crois que c'est important à noter ;
- Le protocole de coopération. Tout le monde sait que lorsque l'on ouvre un site de cette importance, l'essentiel est d'avoir un protocole d'intervention. Les forces de police, les pompiers, le SAMU ont toujours un plan préparatoire à l'intervention dans ce genre de site. Nous souhaitons être bien sûrs que cela est le cas ;
- Il faut évidemment une communication à l'égard des usagers. Il s'agit de la moindre des choses. Il faut que l'ensemble des préventions, l'ensemble des mesures préventives, ce que les gens doivent faire et ne pas faire soit précisé en amont pour que les gens sachent exactement quels sont les risques encourus parce qu'il ne faut pas non plus le nier, il y aura comme pour toute baignade en fleuve, des risques et c'est l'objet de notre vœu.

**Monsieur le Maire :** Merci de l'avoir exposé en à peu près deux minutes. Je passe maintenant la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer sur ces délibérations. Madame TORANIAN a demandé la parole.

**Madame TORANIAN :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, l'ouverture d'un site de baignade dans la Seine ici même dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement n'est pas un simple aménagement estival, c'est l'aboutissement d'un projet politique, écologique et olympique, une avancée historique et une belle promesse tenue pour les Parisiennes et les Parisiens, en particulier pour les habitants du 15<sup>ème</sup>. Il s'agit d'un formidable héritage des Jeux de Paris de 2024 rendu possible grâce, en effet, à une mobilisation exceptionnelle de la puissance publique : 1,4 milliard d'euros investi pour dépolluer la Seine dont 14 millions engagés par la Ville de Paris pour améliorer la qualité de l'eau, protéger notre biodiversité et rendre enfin le fleuve baignable. C'est, à ce jour, l'un des plus grands chantiers de dépollution urbaine en Europe et aujourd'hui nous sommes à quelques semaines de rendre ce fleuve à ses habitants.

Alors oui, j'entends les doutes, les inquiétudes, les vœux parfois sincères, parfois tardifs, mais je ne peux pas laisser dire que ce projet serait bâclé ou que les conditions de sécurité et de salubrité ne seraient pas réunies. C'est faux et ce discours dessert l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens, en premier chef les habitants du 15<sup>ème</sup> arrondissement. Car nous ne partons pas de zéro. Le site de baignade du bras de Grenelle a été pensé, conçu, validé avec les services de l'État, y compris l'ARS. Il s'inscrit dans une démarche rigoureuse et collective. La baignade s'effectuera dans un cadre strictement encadré : une surveillance humaine, un dispositif de secours en lien avec la brigade fluviale, une signalisation claire comme pour toutes les baignades à Paris. La qualité de l'eau sera analysée chaque jour en lien avec l'ARS et affichée sur place pour informer le public. Quant à la demande de relancer des analyses

quotidiennes dès maintenant, il s'agit d'une fausse bonne idée, Madame IBLED, parce que tant que les équipements d'assainissement ne sont pas activés, ces analyses ne seraient ni représentatives, ni utiles mais coûteraient cher, très cher, et ce n'est pas cela une gestion responsable. Enfin, la propreté des berges et du plan d'eau est prise en charge dans le cadre d'une convention avec Haropa Port.

Donc soyons à la hauteur de ce que ce projet représente. Il ne s'agit pas d'un gadget d'été, d'une opération de communication, il s'agit d'une reconquête écologique, sociale, populaire. C'est permettre à des milliers de familles, ici, dans le 15<sup>ème</sup> comme ailleurs, de profiter gratuitement de leur fleuve. C'est redonner aux enfants un accès à la nature en plein Paris. C'est créer un nouvel espace public vivant où l'on peut nager, pratiquer du sport, se rencontrer. Et ce site n'est pas qu'un lieu de baignade, il accueillera une base nautique avec des activités de canoë sur des zones distinctes. Il sera un lieu de sport et de fête populaire avec une étape de la coupe d'Europe de natation en eau libre du 23 au 25 juillet, une course grand public organisée le 26 juillet et un Aquathlon prévu fin août avec la Ligue Île-de-France de triathlon.

Je tiens aussi ici à saluer le travail de la convention citoyenne sur la Seine que je porte avec mon collègue Pierre RABADAN qui prolonge les réflexions ouvertes lors du procès fictif organisé en décembre et qui explore aujourd'hui les moyens juridiques de protéger les droits du fleuve. En attribuant à la Seine la citoyenneté d'honneur en février dernier, nous avons franchi un cap symbolique. Aujourd'hui, nous en tirons les conséquences concrètes.

Voilà le Paris que nous voulons, un Paris plus écologique, plus joyeux, plus accessible à toutes et tous...

**Monsieur le Maire :** Merci.

**Madame TORANIAN :** (...) Oui, ce projet me rend fière comme élue du 15<sup>ème</sup> mais je regrette que notre arrondissement, dirigé par une majorité frileuse, soit passé à côté de cette opportunité en se contentant de l'observer à distance au lieu de s'en saisir pleinement. Plutôt que d'accompagner, on s'inquiète. Plutôt que de construire, on s'interroge à la dernière minute...

**Monsieur le Maire :** Merci, Madame.

**Madame TORANIAN :** (...) Nous, élue.s de gauche, faisons un autre choix, celui d'accompagner, de sécuriser, de mobiliser des associations, les familles, les jeunes...

**Monsieur le Maire :** Merci de conclure. Vous êtes à la fin de vos 5 minutes.

**Madame TORANIAN :** (...) Pour que cette baignade ne soit pas seulement parisienne mais pleinement celle du 15<sup>ème</sup> parce que c'est cela notre vision pour l'arrondissement, pas une politique de repli mais une politique du lien, du mouvement, de l'ambition...

**Monsieur le Maire :** Merci, Madame, je vais être obligé de vous arrêter parce que vous êtes à plus de 5 minutes

**Madame TORANIAN :** Je suis à 3 minutes 30, Monsieur le Maire. (...) Faire du 15<sup>ème</sup> un acteur à part entière des grandes transformations de Paris et je suis convaincue que cette baignade dans la Seine peut et doit être un symbole de ce changement. Je vous remercie.

Applaudissements.

**Monsieur le Maire :** Je vois que Monsieur SITBON applaudit frénétiquement mais Madame TORANIAN enfonce une fois de plus des portes ouvertes et ne connaît pas le dossier puisqu'elle ne siège plus chez nous depuis des années, qu'elle revient maintenant parce que nous sommes à l'aube des prochaines élections municipales ; tout le monde l'a bien compris. Sinon, elle saurait que cela fait environ depuis que je suis élu maire du 15<sup>ème</sup> que je demande cette baignade sur la Seine et que j'en discute avec les services depuis très longtemps et je me réjouis que la Ville le fasse. Je pense que les deux vœux qui ont été déposés – et que nous allons adopter sans doute – sont extrêmement positifs. Il n'y a eu aucune opposition, aucune résistance, aucune timidité dans cet enthousiasme qui est le nôtre à tous pour ces baignades dans la Seine. Madame TORANIAN essaye de créer des oppositions là où il n'y en a pas. C'est peut-être un moyen d'exister – sans doute – mais je pense qu'elle tombe à côté de la plaque parce que, ici, nous avons été des précurseurs et je me réjouis vraiment – et j'en ai d'ailleurs souvent parlé avec la Maire de Paris – que ce site ait pu être retenu parce qu'il est tout à fait adapté.

D'autres intervenants ? Monsieur LEFEVRE.

**Monsieur LEFEVRE :** Juste une question, Madame TORANIAN. Votre intervention appelle cette question. Pourquoi les équipements qui sont destinés à rendre l'eau de la Seine praticable par les nageurs ne sont-ils pas actifs ? J'imagine que vous avez la réponse. C'est cela qui crée l'inquiétude. C'est cela qui a été énoncé dans les interventions.

**Monsieur le Maire :** Nous n'allons pas nous interroger entre collègues, donc cette question est posée. Je pense qu'elle sera reposée ailleurs. Je vais maintenant donner la parole à Monsieur SITBON.

**Monsieur SITBON :** Mesdames, Messieurs, chers collègues, Monsieur le Maire, c'est vraiment une page d'histoire que nous sommes en train d'écrire avec cette délibération, avec cette baignade que nous allons inaugurer prochainement. Je sais qu'une fois qu'elle sera là, tout le monde s'en réjouira et nous nous en réjouissons déjà, je l'espère, toutes et tous.

Cent ans après son interdiction, la baignade dans la Seine redevient donc possible et pas seulement pour les athlètes olympiques mais pour toutes et tous, gratuitement, en plein cœur de Paris. Eh oui, cet été, Paris ville de fleuve, ville monde retrouve son fleuve et notre 15<sup>ème</sup> arrondissement, lui aussi, si je puis dire, se jette à l'eau. Le site de baignade Grenelle qui ouvrira dès le 5 juillet – c'est là que vous pourrez voir très probablement un certain nombre d'élus en petit maillot ; j'espère pas que les élus parce que ce n'est pas pour eux que cela est fait – face à l'île aux Cygnes et à deux pas de la tour Eiffel n'est pas seulement un lieu de fraîcheur mais l'aboutissement d'un projet politique de long terme, d'un héritage concret, populaire, écologique et métropolitain des Jeux olympiques de 2024, un projet porté avec ténacité par la Maire de Paris, Anne HIDALGO ; je crois que tout le monde pourra ici le reconnaître. Grâce à l'engagement de la Ville, à la mission baignade en Seine mise en place en 2023, aux travaux d'assainissement massifs – 1,5 milliard d'euros pour améliorer la qualité de l'eau, Monsieur LEFEVRE – et à la coopération étroite – il faut le souligner – entre la Ville, l'État, la Métropole du Grand Paris et Haropa Port, nous sommes au rendez-vous. Et nous n'avons pas seulement promis, nous avons agi. Dans le 15<sup>ème</sup>, le site Grenelle est exemplaire avec ses pontons accessibles, son bassin sécurisé pour les familles, ses vestiaires,

ses douches, son poste de secours et même une base nautique à proximité. Il offrira une expérience de baignade sûre, inclusive, gratuite et accessible aux personnes à mobilité réduite. C'est véritablement un service public du XXI<sup>e</sup> siècle.

Concernant la sécurité, il ne s'agit pas d'une baignade libre non surveillée. Il y aura des panneaux d'information. La surveillance du fleuve dans les zones de baignade reste de la responsabilité de l'État et pour Paris de la brigade fluviale mais évidemment la baignade sera surveillée comme toutes les baignades à Paris.

S'agissant de la qualité de l'eau, il faut souligner que l'expérience des J.O. de Paris a fait progresser énormément dans la connaissance et le suivi bactériologique de la Seine. Un grand nombre d'équipements ont été créés, comme cela a été souligné précédemment. Ils vont être réactivés à l'approche de l'ouverture de cette baignade. La propreté du plan d'eau est bien prévue. Il y a une convention passée avec Haropa et réglementairement un suivi de la qualité de l'eau sera assuré par l'ARS. C'est aussi un geste fort face aux défis du changement climatique. Ces baignades sont des îlots de fraîcheur pour Paris dans une ville qui doit s'adapter aux canicules à venir. Il s'agit d'une reconquête écologique du fleuve. Il s'agit d'une justice environnementale et sociale : offrir à toutes et tous sans condition de moyens un accès aux plaisirs de l'eau en pleine ville.

Je veux saluer ici pour terminer le travail de l'adjoint Pierre RABADAN, remercier la Métropole du Grand Paris pour son soutien financier à hauteur de 2,4 millions d'euros mais c'est bien la volonté politique de la Ville, la constance d'Anne HIDALGO qui a rendu possible ce projet et dans le 15<sup>ème</sup>, la majorité municipale peut-être, là, a quelques doutes avec ces voeux mais je sais l'a accompagné et ce sera une fierté collective et une promesse tenue, je l'espère, pour toutes et tous. Alors oui, en juillet prochain, nous pourrons nous baigner dans la Seine à Grenelle mais nous pourrons surtout dire voilà ce que peut faire une Ville quand elle croit en son fleuve, en son avenir et en ses habitants.

**Monsieur le Maire :** Et aussi grâce à l'État puisque sur le 1,4 milliard investi, c'est tout de même lui qui a payé la partie la plus importante et c'est un accord entre les collectivités locales et l'État qui a produit cet effet. Nous sommes évidemment tous réjouis que cette baignade puisse enfin se réaliser. Madame Aminata NIAKATÉ.

**Madame NIAKATÉ :** Merci, Monsieur le Maire. Très rapidement. Les Écologistes se réjouissent que la baignade puisse devenir une réalité à Paris et en particulier dans le 15<sup>ème</sup>. C'est un gage de propreté de l'eau, de qualité de l'eau. Cela permet le retour et le développement de la biodiversité dans la Seine qui, je l'espère, un jour sera dotée de la personnalité juridique. Nous voterons donc bien évidemment ces deux délibérations. Concernant les voeux, nous nous abstiendrons. Les attendus nous semblent demander des choses qui nous apparaissent des évidences en matière sanitaire ou de sécurité.

**Monsieur le Maire :** Merci. Maintenant, pour répondre aux orateurs et oratrices, Madame Ozlem ORAKCI.

**Madame ORAKCI :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il est vrai que je suis assez mitigée quand j'entends une partie des discours ce soir. Je souhaite saluer ici le travail mené dans le cadre de ces délibérations et des voeux qui s'inscrivent dans une logique de construction et de soutien. Ce projet que nous soutenons pleinement au nom de la majorité porte une ambition claire : celle d'une ville plus respirable, plus inclusive, plus sportive et plus désirable. Je le dis en tant qu'Adjointe aux sports du 15<sup>ème</sup> arrondissement : la

réouverture de la Seine à la baignade n'est pas simplement un symbole olympique comme nous avons pu l'entendre, c'est une transformation profonde du rapport des Parisiennes et des Parisiens à leur fleuve, à leur ville et à la pratique sportive en plein air.

Ce projet, c'est aussi l'illustration d'une continuité politique à laquelle je tiens justement à rendre hommage. Il faut rappeler que Jacques CHIRAC, alors Maire de Paris, portait déjà cette vision en 1990 en affirmant que nous pouvions rendre ce fleuve propre. Vous-même, Monsieur le Maire, vous avez soutenu ce projet depuis plusieurs années et c'est d'ailleurs pourquoi, Monsieur le Maire, vous tenez d'ailleurs tant à ce que nous soyons en première ligne pour l'inauguration de la baignade le 5 juillet. C'est dire si la droite parisienne, contrairement à ce que nous avons pu entendre, n'a pas été étrangère à cette ambition et il est heureux que nous puissions aujourd'hui, ensemble, la concrétiser.

Dans notre arrondissement, le bras de Grenelle deviendra un site emblématique de cette réappropriation. Ce projet, il est vrai, engage des enjeux majeurs environnementaux, sanitaires, sociaux mais aussi sécuritaires comme cela a été souligné dans les vœux et cela, nous ne pouvons pas l'écarter. La sécurité des usagers, la clarté de l'information sur la qualité de l'eau, la coordination entre les services municipaux, la préfecture et les secours, tout cela est essentiel et nous serons vigilants. Mais je veux aussi souligner l'engagement financier exceptionnel de la Métropole du Grand Paris qui soutient ce projet avec 3 millions d'euros dont 573 000 déjà votés l'an dernier ici même et plus de 2,4 millions d'euros supplémentaires cette année. Cela témoigne bien d'une mobilisation collective à la hauteur des enjeux.

Surtout, au-delà de ce projet structurant, je tiens à le dire, nous faisons du 15<sup>ème</sup> un arrondissement de plus en plus vivant, sportif et tourné vers l'avenir. Avec les Dimanches Sports 15 que vous avez tenu à mettre en place, Monsieur le Maire, le parvis animé pendant les Jeux olympiques et paralympiques et tant d'autres tournois et événements ouverts au public comme les Olymping's, le Top jeunes de France des échecs que nous allons accueillir ici même dans quelques jours, dans le 15<sup>ème</sup>, on ne s'ennuie pas. On y bouge, on y joue, on s'y dépasse et bientôt on pourra aussi s'y baigner. Alors oui, Monsieur le Maire, je dis cela avec un petit sourire car comme vous le savez, nous devons de plus en plus gérer un autre sujet : c'est que parfois nous avons un petit problème de trop-plein de succès. À force d'être attractif, tout le monde veut venir dans le 15<sup>ème</sup>, y compris des associations qui rêveraient d'y être logées. Cependant, cela est bien bon signe. Cela veut dire qu'ensemble, nous faisons du 15<sup>ème</sup> un territoire où il fait bon vivre, faire du sport et respirer un peu mieux. Aussi, au nom de la majorité municipale, je propose, bien sûr, un avis favorable à ces délibérations et à l'ensemble des vœux qui y sont rattachés. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci et avant de nous donner rendez-vous le 5 juillet pour le grand plongeon inaugural – tous ensemble, tous ensemble – nous allons voter ces délibérations et ces vœux. Nous allons commencer par les délibérations.

Je soumets à votre vote la délibération 10 DJS 66. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération DJS 66 est adopté à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire :** Le 12 DJS 74. Pour ? Abstention ? Contre ?

*Le projet de délibération DJS 74 est adopté à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire :** Le vœu 11 qui était présenté par Madame Catherine IBLED. Qui est pour ? Contre ? La Gauche. Abstention ? Les Verts.

*Le vœu V152025020 est adopté à la majorité.*

**Monsieur le Maire :** Maintenant le 13, vœu présenté par Monsieur COURTOIS. Qui est pour ? Contre ? Paris en Commun. Abstention pour les Verts.

*Le vœu V152025014 est adopté à la majorité.*

**Monsieur le Maire :** Merci pour avoir voté ces délibérations historiques.

**14. 2025 DPE 10 – Subventions (570 000 euros) et signature de conventions pluriannuelles avec 20 structures œuvrant pour le réemploi**

**Monsieur le Maire :** Il s'agit pour le 15<sup>ème</sup> de l'Armée du salut pour sa ressourcerie généraliste la Fabrique 230 avec une subvention de 25 000 €.

**15. 2025 DVD 39 – Réalisation d'une étude sur une application mobile de priorité aux carrefours à feux, des travaux, des développements et maintenance – Convention de partenariat Ville de Paris, IDFM, RATP**

**Monsieur le Maire :** Je vous propose une discussion jointe sur les 16 et 17.

**16. 2025 DVD 51 – Plan Vélo 2021-2026 et Budget Participatif. Subventions à 23 associations (montants 260 000 euros en fonctionnement et 46 200 euros en investissement) et conventions associées, dont 11 pluriannuelles**

**17. V15202517 – Vœu rattaché à la délibération 2025 DVD 51 déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Franck LEFEVRE, Daniel-Georges COURTOIS, Jean-Yves PINET, Valérie GIOVANNUCCI, Jean-Philippe PIERRE, Isabelle LESENS et les élus de la majorité municipale du 15<sup>e</sup> à la Maire de Paris relatif aux dispositifs de stationnement des vélos dans le XV<sup>ème</sup> arrondissement et plus largement sur la politique du vélo.**

**Monsieur le Maire :** Monsieur LEFEVRE souhaite intervenir. Attendez, c'est Madame CEYRAC qui intervient ?

**Monsieur LEFEVRE :** Non, ce n'est pas sur celui-là.

**Monsieur le Maire :** Merci de pas troubler de façon inopportun les débats. Monsieur LEFEVRE, vous avez la parole.

**Monsieur LEFEVRE :** Merci, Monsieur le Maire. À travers ce vœu, nous souhaitons mettre en avant un certain nombre d'événements, de dysfonctionnements qui ne sont pas vraiment de nature à favoriser l'obtention des objectifs du Plan vélo 2021-2026, à savoir une ville à 100 % cyclable.

Le premier considérant porte sur l'annonce, le 25 mars 2025, de l'annulation du projet de garage à vélo sur le boulevard Garibaldi, élaboré pourtant ensemble et à l'initiative de la direction de la voirie. Le second considérant porte sur le garage à vélo de la rue du Départ

qui est toujours dans l'état déplorable de dégradation que nous lui connaissons au moins depuis notre alerte en juin 2022. Son portail n'est toujours desservi que par une rue en un seul sens, ce qui rend inévitable le passage des cyclistes sur le trottoir ce qui, je vous le rappelle, est interdit. Le troisième considérant porte sur le contrat de location, gestion et entretien des quatre boîtes à vélo du 15<sup>ème</sup> arrondissement qui a pris fin en novembre 2024. Ni les locataires, ni la Mairie n'ont été informés de cela, y compris à l'occasion des débats que nous avons eus avec l'Adjoint au transport lors d'un récent Conseil de Paris. Autre considérant, celui concernant le jalonnement des grands itinéraires prévus dans le cadre du plan régional de véloroutes à haut niveau de service qui n'a pas commencé, tout comme celui des quatre véloroutes nationales dont Paris est le point de départ ou une étape. Et considérant enfin que lors du Conseil de Paris de novembre 2024, l'adjoint à la Mairie de Paris en charge de la transformation de l'espace public et de la voirie avait indiqué que les arceaux à vélo installés à Paris seraient désormais davantage espacés, répondant ainsi à un constat unanime de leur inconfort, nous nous interrogeons, forts de cela, sur l'absence de dialogue et d'information de la part de l'adjoint au Transport alors même que la réforme du statut de la capitale vise à transférer davantage de compétences vers les Mairies d'arrondissement. Par conséquent, nous émettons le vœu que la Ville de Paris informe les élus sur les sujets que je viens d'évoquer et qui créent une certaine inquiétude. Je rappelle qu'en 2025, seuls 35 % du Plan vélo a été réalisé. Alors que la mandature se termine dans 11 mois, nous avons certains doutes sur la tenue de ces engagements. Merci, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :** Merci. Madame Aminata NIAKATÉ. Nous vous écoutons.

**Madame NIAKATÉ :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous voterons bien évidemment pour la délibération. Elle vient financer l'écosystème du vélo parisien, notamment l'association CycloCube installée dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement dont les Écologistes soutiennent les activités qui encouragent les mobilités douces sur notre territoire. Sur le vœu rattaché de la majorité du 15<sup>ème</sup> sur les dispositifs vélos et sur la politique vélo parisienne, simplement vous dire que je regrette que le débat utile sur les aménagements vélo dans le 15<sup>ème</sup> soit télescopé par des attendus que je trouve très politiques, ciblant l'adjoint parisien en charge des transports à Paris. Je vous confirme, si l'information vous intéresse, que David BELLIARD se tient à votre disposition pour un échange sur les points soulevés par votre vœu que vous pourriez donc retirer puisque cet échange pourra avoir lieu. Et puisque les politiques vélo semblent passionner la majorité de droite du 15<sup>ème</sup>, je vous rappelle que le 15<sup>ème</sup> arrondissement est doté d'un outil très intéressant pour échanger de ces politiques localement avec les habitants, à savoir le comité vélo. Il pourrait utilement se réunir plus régulièrement qu'une fois tous les trois ans. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Il s'est réuni récemment d'ailleurs et bien sûr l'association CycloCube, avec laquelle nous travaillons encore récemment lors d'une fête de quartier, mérite tout à fait cette subvention. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur BOISSONNAT-WU.

**Monsieur BOISSONNAT-WU :** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je suis comme ma collègue Aminata très heureux que nous parlions de vélo dans cette enceinte et je vous remercie donc pour cette opportunité. Le soutien à la pratique du vélo passe par plusieurs éléments et en particulier par le travail sur l'espace disponible sur la voie publique et donc par les véloroutes qui doivent être identifiées par un signalement spécifique, comme vous

l'avez fait remarquer dans votre vœu. Sauf que ce signalement nécessite de la coordination, certes, avec l'Hôtel de Ville mais aussi avec la Métropole et avec la Région et c'est cela qui ralentit le processus. Cela passe également par des espaces de stationnement : les vélos box. Un nouveau marché public est en cours. Vous remarquez que le contrat est rompu. Cependant les précédents sont opérationnels aux mêmes modalités tant que nous n'avons pas trouvé un nouveau prestataire. C'est la logique de la continuité du service public lors d'un changement d'opérateur. Concernant l'espacement entre les poteaux de stationnement, je pense que nous pouvons nous abstenir de déterrer les poteaux existants pour percer à nouveau la chaussée et nous concentrer sur les nouveaux espaces de stationnement où l'espacement de 60 cm sera respecté.

Nous voterons donc contre votre vœu puisque les réponses ont été apportées ici et comme Aminata l'a fait remarquer, vous pouvez les adresser à David BELLIARD. En revanche, nous soutenons fortement cette délibération et donc ce soutien à des associations qui permettent d'œuvrer dans trois directions : la formation au vélo de manière générale, de la sensibilisation et de l'information, de l'action sur les campus, de la formation à la réparation pour entretenir soi-même son équipement et la particularité de mener certaines de ces actions avec un but économique d'emploi ou de réinsertion en particulier dans les associations concernées. C'est donc en formant les Parisiens à une pratique responsable et en sécurité du vélo et en leur donnant les moyens de disposer d'un matériel adéquat que ce moyen de transport trouvera encore mieux sa place dans le partage d'un espace public dont les usages évoluent rapidement. Je vous remercie

**Monsieur le Maire :** Merci de votre intervention. S'il n'y en a pas d'autres, Madame LESENS, pour répondre aux orateurs et oratrices.

**Madame LESENS :** Merci, Monsieur le Maire. Merci, mes chers collègues. Effectivement, nous avons appris à la mi-mars 2025 que le projet d'enclos à vélos que nous avait proposé l'Hôtel de Ville et auquel nous travaillions en bonne entente depuis janvier 2023 avait été annulé. Boum. Ceci nous conduit à nous interroger sur la politique du stationnement pour les vélos à Paris. Et d'abord nous interroger sur celui-ci dont on nous dit que son annulation est la faute à plus de sous. Est-ce que cela n'est pas plutôt le fruit de la faute à un arbitrage, par exemple – au hasard presque – en faveur d'une votation sur les rues fleuries dont le succès s'est mesuré à une participation record de 4 % ?

Ensuite, je m'interroge sur le devenir du garage à vélo de l'avenue du Maine, sur lequel j'ai alerté Monsieur BELLIARD un énorme nombre de fois depuis son ouverture en novembre 2020. À vrai dire, j'alertais même depuis janvier 2020, donc largement avant l'ouverture, lorsque l'on nous avait demandé de laisser la Maire de Paris en confier la gestion à un parc de stationnement de Montparnasse Raspail. J'avais dit que cela ne pourrait pas aller. Cela n'a pas été du tout. Et c'est pire que ma prévision : la gestion ne va pas, mais le bâtiment ne va pas non plus. En février 2024, un vœu en Conseil de Paris interrogeait déjà Monsieur BELLIARD là-dessus. Puis, la télé, le journal *Le Parisien* s'en sont mêlés. Rien n'y fait. Même pas la lettre indignée d'un cyclologiste respecté que Monsieur BELLIARD a reçue au mois d'août suivant. Aucun projet de reprise en main ne semble se dessiner alors que les besoins sont connus, notamment pour la cyclistique. Le 12 février dernier pourtant, Monsieur BELLIARD répondait au Conseil de Paris à un vœu, comme vous l'avez signalé, sur l'offre de stationnement pour les vélos et dans sa réponse, il ne disait pas un mot des vélos box dont j'apprends par vous qu'un nouveau contrat est en cours de

recherche. Peut-être. En tout cas, Monsieur BELLIARD n'a pas prononcé le mot « vélo box », ni parlé de la ruine qu'est devenu le garage municipal de l'avenue du Maine.

S'agissant des boîtes à vélo, que deviennent-elles ? Quatre ont été généreusement accordées – quatre pour le 15<sup>ème</sup> arrondissement – à partir de juin 2021. Le contrat qui lie la Ville à l'entreprise est arrivé à échéance en novembre 2024. On n'a pas anticipé, à ce que je comprends, puisque l'on aurait pu repartir dans la foulée, si on avait anticipé. Or elles sont toujours là et elles sont utilisées. Certaines, par exemple, dans le 18<sup>ème</sup>, ont été enlevées. Celle de la rue Duranton a déjà perdu six vis. Que se passe-t-il ? La Ville attend-elle sans les payer, ni les entretenir qu'elles tombent en ruine elles aussi ?

Tant que j'y suis, je voudrais revenir sur la question des arceaux qui n'est pas du tout anodine. Le 9 avril dernier, Monsieur BELLIARD avait expliqué au Conseil de Paris que l'espacement entre arceaux allait être élargi à 65 cm d'extérieur à extérieur. Il s'agit sans doute d'une erreur de langage puisque c'est d'entraxe que l'on parle en général. Cela dit, 65 cm, ce n'est pas beaucoup plus que les 55 actuels qui, décidément, ne sont pas suffisamment espacés les uns des autres. Tout le monde est d'accord là-dessus. Notez qu'un vélo ordinaire fait au moins 80 cm de large, ce qui fait  $40 + 40$  égale 80, donc cela ne tient pas dans les 50 ou même 60 cm, de même que les vélos cargos, comme de plus en plus de vélos font nettement plus puisqu'il y a une « SUVisation » des vélos aussi. Pourtant à Lyon, l'intervalle est de 90 cm. Il est même d'un mètre à Lille, Nantes où Strasbourg. Le résultat est qu'il n'est pas rare à Paris de voir un seul vélo entre deux arceaux, ce qui est donc une perte d'efficacité de 50 %. Faut-il insister ? Le stationnement est aussi indispensable à une politique du vélo que les aménagements de voirie.

Mon vœu, Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est en effet que Monsieur BELLIARD nous informe sur les points soulevés ce soir, à moins que son intention soit de partir en laissant tout en plan. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci. Il est vrai que la politique du vélo est tout à fait essentielle et c'est tout un écosystème qu'il faut développer. Je dois dire que pour l'action qui a été la mienne dans une vie antérieure, j'ai remercié Monsieur NAJDOVSKI, de m'avoir distingué en me remettant le Talent d'or du vélo 2017 pour l'action que j'ai menée à l'époque, étant l'auteur du premier plan national vélo en 2012 qui avait d'ailleurs lancé l'indemnité kilométrique vélo qui maintenant fonctionne ; pas suffisamment, mais c'est tout de même important. J'avais souhaité que la Ville puisse accompagner davantage cette politique, notamment en offrant aux personnels municipaux, à l'instar du remboursement par l'employeur de l'abonnement Vélib' que j'avais fait introduire dans le Code du travail dès 2008 permettant aussi la reconnaissance du vélo comme moyen de transport au même titre – ce qui était à l'époque assez révolutionnaire – que la voiture ou les transports en commun. J'avais souhaité aussi que la Ville puisse équiper à hauteur de 2 % la flotte de véhicules municipaux en VAE ou encore appliquer le programme Cycle to work pour aider au développement des flottes de vélos d'entreprise ou rendre possible aussi sans condition de ressources le cumul de la subvention pour l'achat d'un VAE et d'un vélo cargo afin d'accompagner l'usager, d'offrir le gravage et de préparer avec la police municipale et la police un plan dédié par rapport au vol. J'ai aussi, dans le Grenelle 2, fait adopter un amendement rendant obligatoire les stationnements sécurisés pour les vélos dans tous les immeubles neufs d'habitation et ceux de bureau. Je pense que la délivrance des permis de construire aujourd'hui par la Ville de Paris n'en tient pas suffisamment compte. D'ailleurs, j'allais jusqu'à proposer que la Ville puisse exonérer temporairement de la taxe foncière qui a explosé, vous vous en souvenez certainement, de façon historique et l'abaissement de la CVAE ou de la cotisation foncière

des entreprises. Il s'agit de propositions que je réitère au niveau du Conseil de Paris mais sans succès. Bref, beaucoup d'autres dispositions ; je ne vais pas faire le long catalogue des propositions qui ont été les miennes dans cette fonction que j'ai occupée à une certaine époque. Il est vrai que même si je pense que la Ville de Paris essaye de développer les pistes cyclables et il s'agit d'une bonne chose, à condition qu'elles soient concertées – et je pense que la concertation est quelque chose d'assez antinomique avec le comportement de Monsieur BELLIARD – il y a cependant aussi tout le reste. J'ai cité quelques mesures qui permettraient le développement bien supérieur de l'usage du vélo en ville.

Je vais donc soumettre à votre vote la délibération puis le vœu. D'abord la délibération 16 DVD 51 avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire :** Le vœu 17 proposé par Monsieur LEFEVRE. Qui est pour ? Contre ? La Gauche et les Verts. Merci de votre vote.

*Le vœu 17 est adopté à la majorité.*

**18. 2025 DVD 56 – Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien – Subventions (13 000 euros en fonctionnement) et conventions avec 2 associations**

**19. 2025 DVD 62 – Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » - Subventions aux associations (33 500 euros)**

**Monsieur le Maire :** Maintenant Madame CEYRAC peut intervenir utilement.

**Madame CEYRAC :** Merci, Monsieur le Maire. Je pense que le piéton est la personne la plus importante de Paris et c'est certainement celle dont on parle le moins et dont on s'occupe le moins. Il y a là une subvention à des associations mais je suis un peu étonnée parce que je ne vois pas de projet qui concerne le 15<sup>ème</sup> arrondissement. Je voulais donc en savoir un petit peu plus. Merci.

**Monsieur le Maire :** Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur cette délibération DVD 62 ? Monsieur SITBON.

**Monsieur SITBON :** J'ai un peu cherché aussi pour répondre à Madame CEYRAC et j'ai trouvé un projet de la Fédération Léo Lagrange qui impliquait des actions d'embellissement, d'animation du quartier, de création d'espaces partagés, de réappropriation de l'espace public par les habitants spécifiquement dans le secteur de la porte de Vanves. C'est ce que j'ai trouvé dans la délibération. Et en dehors de cela, nous soutiendrons évidemment cette délibération. Et non, il y a beaucoup de choses qui sont faites pour le piéton parce que nous considérons évidemment que la marche à pied est le moyen de circulation le plus usité. Du reste, si le comité vélo ne se réunit pas suffisamment à notre goût, nous formulons la proposition que celui-ci puisse se muer en comité des mobilités actives et ainsi accueillir des piétons de manière que ces derniers et les vélos puissent dialoguer, ce qui est évidemment nécessaire et qui existe dans d'autres arrondissements. C'était donc la porte de Vanves.

**Monsieur le Maire :** Monsieur LEFEVRE pour répondre.

**Monsieur LEFEVRE :** Merci, Monsieur le Maire. J'en profite pour répondre à la question de Sylvie CEYRAC parce qu'à l'exposé des motifs, nous pouvons effectivement nous interroger. J'ai donc un petit peu creusé et il apparaît qu'il y a trois associations parmi les 11 qui mènent des actions dites dans tout Paris. Je peux vous les nommer : il s'agit de Rues de l'avenir, 60 millions de piétons et A places égales. Je m'interroge juste sur les critères d'attribution des subventions parce que je vois qu'il y a des disparités importantes sur les montants et, bizarrement, ce ne sont pas les trois associations que je viens de citer qui bénéficient du plus haut montant. Bien qu'agissant dans tout Paris, elles perçoivent chacune 4 000 € versus celle qui perçoit le plus qui est Home Sweet Mômes qui, elle, agit dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement et qui perçoit un montant qui est tout de même plus de deux fois supérieur, à savoir 9 000 €. Nous pouvons aussi nous interroger un petit peu sur l'objectif parce qu'il est marqué que celui-ci est d'organiser des rencontres conviviales pour contribuer à la promotion de la mixité sociale. Le lien avec l'apaisement et le partage de l'espace public qui, je le rappelle, est le titre de l'exposé des motifs, est un peu tenu, vous me l'accorderez. À noter également qu'il y a parmi les bénéficiaires une association dont le siège social est situé à Amiens qui œuvre, elle, pour la promotion et l'engagement personnel et collectif, la démocratisation de la culture ainsi que le rapprochement des hommes et des femmes dans un esprit de compréhension réciproque et d'amitié fraternelle. Là aussi, vous me l'accorderez, le lien est un peu tenu avec le titre de l'exposé des motifs. Cependant, j'ai regardé dans les éléments dont je disposais et il y a tout de même des associations parmi celles qui sont bénéficiaires de cette subvention qui effectuent un travail remarquable, notamment pour éduquer les enfants à l'utilisation de l'espace public, au respect des règles sur cet espace ainsi que les sensibiliser aux dangers de celui-ci. Merci, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :** Je vous remercie et je voudrais également annoncer, comme cela a été évoqué, la mise en place d'un comité piéton dans le 15<sup>ème</sup> qui sera un comité dédié, présidé par Monsieur LEFEVRE que je félicite, à l'amélioration de la mobilité piétonne dans l'arrondissement, l'identification des points noirs en matière de sécurité et d'accessibilité, la favorisation de la cohabitation entre les différents usages et les usagers de l'espace public. Le comité sera composé des adjoints compétents, des représentants des services de la Ville, des habitants issus des conseils de quartier, des associations spécialisées. Il va se réunir très prochainement pour sa première séance. Je voudrais mettre aux voix ce projet de délibération avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

## **20. 2025 DAE 33 – Subventions et conventions (6 265 000 euros) avec 103 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi. IAE 2025**

**Monsieur le Maire :** Il y a un certain nombre d'associations dans le 15<sup>ème</sup> comme Action & Transition, 40 000 € ; ARIES, 207 000 € ; Artémisia formation, 115 000 € ; Aurore, 89 000 € ; CASVP, 199 000 € ; Espaces, 60 000 € ; Fondation de l'Armée du salut, 28 000 € ; association Crédit services Paris, 30 000 € ; Bis boutique solidaire, 53 000 €. Madame ROY a la parole.

**Madame ROY :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il s'agit d'une délibération qui revient régulièrement au sein de notre Conseil d'arrondissement. Néanmoins, pour moi, il

s'agit d'un exemple important de la mobilisation de la Ville de Paris pour aider les Parisiennes et les Parisiens dans leur recherche d'emploi et en particulier les publics qui en sont le plus éloignés. Ces actions concernent notamment des bénéficiaires du RSA et aussi des publics fragiles ou en difficulté. Il s'agit d'un sujet éminemment primordial lorsque l'on connaît l'impact du chômage sur la personne elle-même mais aussi sur son entourage et en termes de précarité financière – de nombreuses études ont été menées – les impacts en termes de lien social, de santé publique ou tout simplement d'insertion dans la société. Et lorsque l'on connaît le lien entre l'isolement social et le chômage, il est primordial de mobiliser tous les moyens possibles pour favoriser le retour à l'emploi de ces publics. En 2020, la Ville de Paris a élaboré son plan Paris boost emploi pour soutenir la recherche d'emploi pour les Parisiennes et les Parisiens, avec notamment pour objectif, parce qu'il y en a de nombreux dans ce plan, concernant cette délibération, de doubler le nombre de bénéficiaires qui peuvent avoir des dispositifs d'insertion par l'activité économique. Ces dispositifs sont intéressants parce qu'ils agissent à la fois sur des personnes qui rencontrent des difficultés sociales et à la fois professionnelles. Le fait de les remettre dans une activité et aussi de les accompagner, parce qu'il s'agit d'un accompagnement qui est renforcé et aussi qui leur permet d'avoir des formations, permet d'obtenir des résultats qui sont extrêmement positifs, qui ont notamment été reconnus par la Cour des comptes. Quelques chiffres sont cités dans la délibération qu'il me semble utile de rappeler : en 2023, 66 % des personnes qui sont sorties de ces parcours d'insertion par l'activité économique ont eu une sortie en emploi ou en formation. Cela ne représentait pas moins de 6 700 salariés employés par les SIAE parisiennes. Cela concerne une dizaine de structures qui sont situées dans le 15<sup>ème</sup>. Je vous invite donc à voter favorablement cette délibération.

**Monsieur le Maire** : Merci. Madame CEYRAC pour répondre à l'oratrice.

**Madame CEYRAC** : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Effectivement, la Mairie du 15<sup>ème</sup> est extrêmement active sur ce sujet de l'insertion pour les personnes qui sont loin de l'emploi. Malheureusement, il y en a de plus en plus. Nous avons dans le cadre du PPIE, mis en action depuis plus d'un an maintenant, des réunions trimestrielles avec France Travail, Mission Locale et l'ensemble des associations qui sont concernées par ce sujet. La première réunion qui a eu lieu a mis toutes ces associations ensemble car si celles-ci connaissent les acteurs institutionnels, elles ne se connaissent pas entre elles. Or, cela peut être, pour ce public, très important que les associations travaillent ensemble et se connaissent et sachent qui fait quoi et comment orienter les personnes. Nous avons déjà eu trois réunions et nous en préparons une prochaine. Comme vous pouvez le voir, la Mairie du 15<sup>ème</sup> est donc très mobilisée.

**Monsieur le Maire** : Merci. Je vais soumettre cette délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

## **21. 2025 DASCO 30 – Subventions d'investissement (215 781 euros) à 15 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges – édition 2024-2025**

**Monsieur le Maire** : Il s'agit au titre de la thématique Vivre ensemble d'un projet pour le collège Buffon à équiper d'une cour pour lire et jouer en société pour un montant de 14 343 €.

**22. 2025 DASCO 32 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (52 900 euros), subventions d'équipement (6 000 euros) et subventions pour travaux (217 674 euros)**

**Monsieur le Maire :** Il s'agit de Debussy pour 7 609 € et de Duhamel pour 2 304 €.

Je vous propose une discussion jointe sur les délibérations 23, 24, 25, 26, 27.

**23. 2025 DFPE 25 – Subvention (2 103 732 euros) et avenant n°1 avec l'association Envoludia pour ses cinq établissements d'accueil du jeune enfant**

**24. 2025 DFPE 39 – Subvention (97 177 euros), avenant n°1 à l'association Calinot Singe (15<sup>e</sup>) pour sa crèche parentale, située 184, rue de la Croix Nivert (15<sup>e</sup>)**

**25. 2025 DFPE 48 – Subvention (892 530 €), avenant n°1 avec l'association Institut d'Etudes, de Recherches et de Formation en Action Sociale (IERFAS) (15<sup>e</sup>) pour ses deux établissements d'accueil du jeune enfant**

**26. 2025 DFPE 49 – Subvention (1 659 331 €), avenant n°1 à l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11<sup>e</sup>) pour ses six établissements d'accueil du jeune enfant**

**27. 2025 DFPE 79 – Subvention (56 583 euros), avenant n°1 à l'association Au Fil de la Découverte (15<sup>e</sup>) pour la halte-garderie Au Fil de la Découverte située 6 rue de Cronstadt (15<sup>e</sup>)**

**28. 2025 DAC 127 – Subventions (32.000 euros) aux associations Treize Ter (11<sup>e</sup>) et Immanence (15<sup>e</sup>) et avenant à convention avec l'association Immanence**

**Monsieur le Maire :** Il s'agit d'une subvention de 40 000 € annuels avec 20 000 € versés aujourd'hui pour l'association Immanence.

**29. 2025 DAC 162 – Subvention (72.000 euros) à l'association Atelier des Artistes en exil et convention**

**Monsieur le Maire :** Madame TORANIAN a la parole.

**Madame TORANIAN :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, c'est avec une émotion particulière que j'interviens aujourd'hui pour soutenir cette délibération qui vient concrétiser l'installation de l'Atelier des artistes en exil au 106 rue Brancion. Depuis sa création en 2017, l'AAE incarne quelque chose de rare et de précieux, une politique culturelle profondément ancrée dans les valeurs de solidarité, d'humanité et de liberté. L'association n'accueille pas simplement des artistes, elle sauve des vies, elle permet à des femmes et à des hommes persécutés dans leur pays pour avoir osé créer, penser, critiquer, exister librement, de continuer à vivre, à créer et à espérer. Qu'ils viennent d'Afghanistan, de Biélorussie, du Soudan, d'Ukraine ou d'ailleurs, ce sont des artistes en danger pour qui Paris représente bien plus qu'une capitale culturelle. C'est un refuge, un asile, une terre de reconstruction. Depuis sept ans, plus de 400 artistes ont été accompagnés par l'AAE (plus de 200 en Île-de-France) et au-delà de la mise à disposition de lieux de travail, c'est tout un écosystème de soutien que l'association a mis en place : un accompagnement professionnel et artistique, une aide à l'insertion sociale et administrative, une mise en lien

avec les scènes culturelles et les lieux de production et surtout un espace de dignité, d'écoute et de résilience.

Aujourd'hui, avec l'installation de l'Atelier au 106 rue Brancion, nous faisons bien plus qu'attribuer une subvention, nous inscrivons dans notre arrondissement, dans nos murs, une part vivante de ce que Paris a toujours été : une ville monde, une ville refuge, une ville qui protège la liberté d'expression et de création. Le travail mené par Judith DEPAULE et toute son équipe est remarquable et je veux ici leur rendre hommage. Leur engagement est total, souvent dans des conditions très difficiles. Ils accueillent, ils accompagnent, ils tissent des parcours de vie à partir de ruines et ils le font avec exigence artistique, avec humanité, avec une vision politique forte, celle d'une culture comme outil d'émancipation et de résistance. Le festival Visions d'exil porté par l'association en est un parfait exemple : programmation conçue par les artistes exilés eux-mêmes, œuvres puissantes voire bouleversantes. Il s'agit d'un espace de dialogue, de mémoire, de création et c'est une manière de dire que l'exil, aussi tragique soit-il, n'éteint pas la puissance artistique ; au contraire, il la nourrit.

L'arrivée de l'Atelier des artistes en exil dans le 15<sup>ème</sup> au cœur du quartier Brancion à proximité du théâtre Silvia Monfort est une immense chance pour notre arrondissement. Il permettra de créer des liens nouveaux entre l'art, la vie de quartier et les habitants, de faire naître des projets, des rencontres, des dialogues. Le 106 rue Brancion ne doit pas être un simple lieu d'accueil, il doit devenir un lieu d'ancrage, un lieu de coopération, un lieu d'hospitalité culturelle et nous avons une responsabilité collective pour que ce lieu incarne tout cela. En tant qu'élue du 15<sup>ème</sup> et adjointe à la Maire de Paris chargée de la participation citoyenne, je serai particulièrement attentive à ce que les habitantes et les habitants puissent s'approprier ce lieu, s'y engager, s'y reconnaître. Car au fond, ce que nous faisons aujourd'hui par cette délibération, ce n'est pas seulement soutenir une structure culturelle, c'est affirmer haut et fort que la liberté de création est une ligne rouge, c'est dire que Paris protégera toujours les artistes menacés, c'est rappeler que notre ville est grande quand elle accueille, quand elle tend la main, quand elle crée les conditions de l'émancipation. Le 106 Brancion avec l'Atelier des artistes en exil deviendra un symbole vivant de cette ambition et pour cela, nous pouvons être fiers. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :** Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, la parole est à Monsieur JACQUOT pour la réponse. Pardon, Madame NIAKATÉ, vous avez la parole.

**Madame NIAKATÉ :** Je vous remercie. Monsieur le Maire, mes chers collègues, les Écologistes voteront bien évidemment cette délibération qui subventionne l'Atelier des artistes en exil installé au 106 rue Brancion au pied de la petite ceinture, un lieu promis à être un point de rendez-vous culturel structurant dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement au croisement du quartier Périchaux et du parc Georges Brassens en passant par le théâtre Monfort et le marché aux livres. Cette association permet à plus de 350 artistes réfugiés présents sur notre territoire de continuer leur art malgré leur exil ; réfugiés qui seraient, sans soutien, sans doute contraints à de petits boulots alimentaires mal rémunérés, gâchant leur immense talent. Cette association réalise donc un travail intelligent à l'intégration des personnes exilées. L'OFII d'ailleurs y finance des cours de français que dispense Judith DEPAULE. L'association développe des partenariats avec des associations locales dont Mix'âges et Entr'aide, vecteurs d'intégration de ces artistes réfugiés. Nous voterons donc cette subvention à l'Atelier des artistes en exil et je profite de cette délibération pour rappeler qu'il reste 600 m<sup>2</sup> à investir au 106 rue Brancion. Une concertation est censée avoir

lieu sur la façon de mobiliser cet espace. Cela pourrait être l'occasion de réfléchir à comment y mettre un peu d'écologie. Cela peut passer par un centre de ressources de jardinage ou par un atelier de recyclage de vélo. Dans l'attente de cette concertation, je vous remercie de votre écoute.

**Monsieur le Maire :** Ne vous inquiétez pas, nous nous en occupons avec la Mairie centrale. Monsieur JACQUOT pour répondre aux oratrices.

**Monsieur JACQUOT :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, après ce panégyrique multiple – c'est parfait –, nous sommes ravis également d'accueillir – pourquoi pas – les Artistes en exil ; tous les artistes sont les bienvenus dans le 15<sup>ème</sup>. Nous avons reçu, avec Monsieur le Maire, Madame DEPAULE avec plein de promesses et de projets d'échanges avec la population de l'arrondissement, avec les autres artistes, avec le public scolaire aussi. Nous attendons donc de voir. J'ai contacté Madame DEPAULE rapidement après son installation afin qu'elle puisse faire participer ses artistes aux 17<sup>èmes</sup> journées des portes ouvertes des Ateliers d'artistes qui ont lieu le week-end prochain. Il s'agit d'un premier pas vers l'intégration des Artistes en exil qui est initié par la Mairie du 15<sup>ème</sup>. Nous attendons maintenant de voir. Bien sûr, nous allons voter cette subvention. Merci.

**Monsieur le Maire :** Merci, Monsieur JACQUOT. Il y a juste un élément qu'ont oublié nos collègues : c'est uniquement grâce à ma détermination et à mon idée de récupérer ce bâtiment contre la Ville de Paris qui pendant 10 ans n'a pas voulu le céder et le rétrocéder que nous pouvons aujourd'hui nous réjouir de l'installation de cette association. Je me souviens de ma première visite en 2008 avec le directeur du patrimoine et de l'architecture pour transformer ce bâtiment qui était le siège du STEGC pendant très longtemps (pour la réparation de chaudières et de chauffages des équipements municipaux), pour les faire partir et récupérer ce magnifique bâtiment qui était le siège social des abattoirs de Vaugirard afin d'en faire un lieu culturel. Je me souviens avoir été reçu par Monsieur DELANOË au début de mon premier mandat qui m'a dit, oh c'est très difficile, où va-t-on mettre les réparations de chaudières, etc. Bref, il n'y a eu aucune aide à ce moment-là. La situation a évolué avec Madame HIDALGO, je dois le reconnaître, qui finalement a permis, après 15 ans d'efforts et de retardement par le STEGC et d'autres contraintes, de récupérer ce bâtiment, qui ne sera évidemment pas rénové d'un seul coup parce que la Ville ne veut pas attribuer les crédits suffisants, mais par petits morceaux. C'est déjà mieux que rien, mais les choses pourraient aller plus vite et nous permettre d'accueillir encore plus d'associations. Nous sommes très, très favorables aux Artistes en exil qui vont faire beaucoup de choses pour le quartier et à l'autre association aussi, la Source Garouste, mais il est aussi, je crois, très important que les artistes du 15<sup>ème</sup> qui vont d'ailleurs faire leurs portes ouvertes ce week-end sur le parvis – vous êtes tous invités, mes chers collègues, à les visiter – puissent exposer leurs œuvres, faire des concerts, tenir des expositions de toutes sortes et puis des activités théâtrales ou de danse, dans ces locaux rénovés parce que c'est tout de même d'abord à eux qu'il faut penser et permettre le développement de leurs activités culturelles et artistiques.

Merci de vos interventions. Je soumets donc cette délibération DAC 62 à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**30.2025 DAC 399 – Subventions (300.000 euros) à 56 associations et 4 organismes au titre de Culture et Solidarités 2025 pour la mise en œuvre de 61 projets, et signature de 23 conventions**

**Monsieur le Maire :** Pour ce qui nous concerne, il s'agit d'une subvention de 7 000 € en faveur de l'association Cultures du cœur de Paris pour l'organisation de sorties culturelles en groupe accompagnées par des étudiants en école de cinéma et de Silvia Monfort pour 5 000 € pour son action dans la santé et la grande précarité autour d'un projet musical et d'un projet circassien ainsi qu'une subvention de 3 000 € pour la compagnie des Tropes pour l'initiative à l'écriture de plateau et d'un travail autour de l'improvisation et aussi une subvention de 7 000 € en faveur de l'association J'entends le soleil, également du 15<sup>ème</sup>. Merci. Madame ROY, vous avez la parole.

**Madame ROY :** Je me permets de vous dire que nous ne vous entendions pas très bien, il y a cinq minutes, pour l'énoncé des associations.

**Monsieur le Maire :** Vous voulez que je les...

**Madame ROY :** Non, non, non, c'est juste pour les prochaines.

**Monsieur le Maire :** Mon micro ne fonctionne pas beaucoup, peut-être.

**Madame ROY :** Voilà, c'est mieux. Cette délibération qui concerne l'enveloppe culture et solidarité est l'occasion de saluer l'ambition de la Ville de Paris pour rapprocher la culture des Parisiennes et des Parisiens en situation de vulnérabilité, en particulier les actions qui visent des publics qui sont des personnes âgées dans les hôpitaux, dans des EHPAD ou des personnes en parcours migratoire, des jeunes en vulnérabilité. Bref, vous l'aurez compris, l'objectif est de soutenir des actions qui permettent de favoriser l'accès et la participation de ces publics à des actions culturelles et cette délibération nous rappelle l'enjeu primordial de penser et de mettre en œuvre une politique culturelle qui s'adresse à toutes et à tous. Cette délibération nous rappelle avec beaucoup de justesse qu'il est très important de lutter contre ce sentiment d'illégitimité qui est éprouvé par certaines personnes face à des activités ou des institutions culturelles. Il s'agit d'un vrai sujet social tant certaines personnes n'osent même pas pousser la porte, y compris de leur médiathèque de quartier à côté de chez elles, pensant évidemment à tort que ce n'est pas pour elles. L'enjeu porté par cette délibération est donc à la fois culturel mais aussi bien évidemment social. Il vise à amener ces publics à participer à des projets artistiques, à des pratiques amateurs. Au-delà, cela est important aussi parce que cela leur permet de renforcer leur confiance en eux-mêmes, de rompre l'isolement voire de leur permettre de s'insérer dans des projets d'insertion professionnelle. Comme vous l'avez rappelé, il y a des associations du 15<sup>ème</sup> qui œuvrent dans ce sens, notamment le Monfort qui propose d'organiser des résidences d'artistes avec des projets culturels, musicaux et de cirque et qui vise tout de même à toucher 450 personnes, donc des publics très diversifiés, des personnes âgées hospitalisées, des jeunes de l'ASE, des jeunes adultes hospitalisés, des personnes en situation de rue. La compagnie des Tropes, un autre exemple que vous avez donné, s'adresse à des jeunes en parcours migratoire et les amène vers le théâtre par des exercices de techniques d'improvisation et qui a aussi un objectif pédagogique d'utiliser la culture comme un outil, un vecteur de lien social qui, je le crois, veut aussi élargir ses actions à plus de jeunes dans cette session-là. Merci.

**Monsieur le Maire :** Merci de votre intervention. Monsieur JACQUOT pour répondre.

**Monsieur JACQUOT :** Oui, Monsieur le Maire. Dans le cadre de ces subventions, il y a effectivement toujours une dimension culturelle mais aussi toujours sociale, comme ma collègue l'a fait remarquer. Toutefois, si toutes ces actions sont éminemment utiles, je remarque souvent que ces subventions vont à destination d'associations qui, pour certaines, n'ont pas besoin de ces fonds pour pouvoir mener les actions suffisantes compte tenu du budget annuel qui leur est attribué, notamment par la Ville de Paris. Cela dit, je regrette aussi que dans ce genre de travail, les acteurs professionnels de la culture ne soient pas plus concernés par le montant des subventions que les simples associations qui allient souvent la pratique amateur à leur propre pratique amateur. Cela est très souvent le cas. Cela est parfois dommageable. Je ne parle pas du Monfort ici mais des autres associations, pour certaines d'entre elles. Selon moi, l'utilité des actions culturelles n'est plus à démontrer et donc tout ce qui procède dans ce domaine a valeur. Merci. Nous voterons cette subvention.

**Monsieur le Maire :** Je soumets à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**31. 2025 DDCT 67 – Subventions (27 000 euros) à 18 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 15<sup>ème</sup> arrondissement**

**Monsieur le Maire :** Monsieur SITBON.

**Monsieur SITBON :** Je vais intervenir brièvement sur cette délibération et permettez-moi d'ouvrir mon propos par une conviction simple : on ne peut pas construire une ville solidaire si on abandonne ses quartiers populaires. Et à Paris, sous l'impulsion d'Anne HIDALGO, cette conviction se traduit par des actes. Avec le nouveau pacte parisien pour les quartiers populaires, la Ville de Paris a franchi une étape décisive avec une cartographie précise des besoins, une stratégie ciblée sur 35 quartiers identifiés selon 12 critères de vulnérabilité et surtout des moyens concrets pour agir année après année au plus près du terrain. Dans le 15<sup>ème</sup>, ce pacte n'est pas un mot creux. Il se traduit à travers cette délibération par des actions très concrètes dans le quartier Falguière, en l'occurrence, trop souvent oublié que nous, élu.e.s de gauche, avons... Ce n'était pas la bonne ? J'interviens sur la mauvaise délibération.

**Monsieur le Maire :** Je vous laissais parler parce que c'est toujours très intéressant ce que vous dites.

**Monsieur SITBON :** Je suis désolé, je prenais un peu d'avance dans ce long Conseil.

**Monsieur le Maire :** C'est bien. Bon, nous allons donc attendre la suite.

**Monsieur SITBON :** Je finirai après.

**Monsieur le Maire :** Vous finirez la deuxième partie de votre intervention sur la bonne délibération. Nous allons revenir au FAL, avec l'attribution de subventions à des associations à vocation sociale comme la Croix-Rouge, Depaul France, la bagagerie, Saint-Vincent-de-Paul, etc. Merci beaucoup. Ah, c'est Madame TORANIAN alors !

**Madame TORANIAN :** Oui, merci. Je voulais intervenir...

**Monsieur le Maire :** Vous avez voulu intervenir à la place de Madame TORANIAN, si je comprends bien, Monsieur SITBON !

**Madame TORANIAN :** Absolument.

**Monsieur le Maire :** Cela m'étonne de vous.

**Madame TORANIAN :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, je prends la parole aujourd'hui pour défendre une délibération qui incarne ce que nous, élu.e.s de gauche, portons depuis toujours, c'est-à-dire une Ville solidaire, une Ville à hauteur d'habitants, une Ville qui agit là où la république doit être présente...

*Brouhaha.*

Si c'est possible d'écouter les collègues.

**Monsieur le Maire :** Allez-y, Madame, mais sans provocation.

**Madame TORANIAN :** Merci. (...) Dans les quartiers, dans les associations et dans la vie quotidienne. Ce fonds d'animation locale (le FAL) n'est pas un simple dispositif technique, c'est un choix politique, un marqueur fort du pacte parisien de proximité que nous avons voté en 2021 pour donner plus de leviers aux arrondissements et mieux soutenir les associations de terrain. Dans le 15<sup>ème</sup>, ce sont 18 associations qui bénéficient de ce soutien : des épiceries solidaires, des lieux d'accueil pour sans-abri, des bagageries pour celles et ceux qui vivent à la rue, des projets pour accompagner les femmes victimes de violences, des associations qui permettent à des enfants de partir en vacances, des enfants qui sans elles n'auraient jamais vu la mer ni quitté le quartier. C'est cela que nous votons aujourd'hui : du concret, du nécessaire, de l'humain.

J'entends déjà les critiques, toujours les mêmes venant de la droite parisienne : on va nous dire que le 15<sup>ème</sup> ne reçoit pas assez, que le FAL est trop faible, que la Ville abandonne l'arrondissement. Mais soyons sérieux. Premièrement, le FAL est réparti sur des bases objectives avec une majoration spécifique pour les arrondissements qui concentrent des fragilités sociales ; c'est le principe même de l'équité. Et le 15<sup>ème</sup> n'est pas oublié. Il bénéficie de 27 000 € en 2025 contre 20 000 en 2024. Il s'agit d'une hausse de 35 %, ce qui n'est pas rien. Deuxièmement, grâce à l'acte 2 de la territorialisation, voté en février dernier, le FAL s'étoffe. Trois nouveaux fonds thématiques sont créés : 800 000 € pour les solidarités, 300 000 € pour la culture, 300 000 € pour le sport dans les quartiers populaires. Il s'agit d'un changement d'échelle et surtout d'une réponse concrète aux enjeux que beaucoup ici se contentent de commenter sans jamais proposer de solution.

Enfin, je le dis clairement, si la droite parisienne avait eu la moindre volonté de donner plus de marges de manœuvre aux Mairies d'arrondissement, elle l'aurait fait lorsqu'elle était aux responsabilités mais elle n'a rien fait : aucune décentralisation, aucun outil, aucun soutien aux associations. Nous, nous avons construit, nous avons investi, nous avons donné les moyens d'agir. Le FAL est perfectible, sans doute, mais il s'agit d'un outil utile, vivant, évolutif et nous allons continuer à l'améliorer, à le renforcer avec celles et ceux qui construisent la solidarité au quotidien. Je vous remercie.

*Protestation de plusieurs élus.*

**Monsieur le Maire :** S'il vous plaît, s'il vous plaît. Juste, s'il y a un maire de Paris, cela est plutôt dû à la droite qu'à la gauche. Cela me paraît assez fondateur. Mais, ne cédez pas aux provocations de Madame TORANIAN ; nous y sommes accoutumés et nous ne répondrons pas, nous ne tomberons pas dans ce piège. Je vais donc passer la parole à Madame DOUCERÉ pour la réponse.

**Madame DOUCERÉ :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la délibération qui nous est soumise ce soir porte sur l'octroi au titre du fonds d'animation locale 2025 de 27 000 € au profit de 18 associations. L'année dernière, j'avais justement eu l'occasion de solliciter notre collègue Anouch TORANIAN car malgré la nouvelle qualification de deux quartiers du 15<sup>ème</sup> en QPV, l'exécutif parisien n'avait absolument pas majoré le montant global du FAL octroyé au 15<sup>ème</sup> comme les règles établies par la Ville elle-même le stipulent. Par ailleurs, aucun montant complémentaire n'avait été accordé a posteriori, malgré notre interpellation. Il est heureux que cette rectification ait enfin été prise en compte. J'entends aussi que certains de nos collègues en sont satisfaits. Cependant, au-delà du montant global toujours aussi faible, nous sommes confrontés, cette année, Monsieur le Maire, à une autre problématique. En effet, nous regrettons que la Ville, à travers ce fonds d'animation locale, impose aux Maires d'arrondissement un montant minimum de 1 500 € accordé à chacune des associations subventionnées. En l'espèce, le Maire du 15<sup>ème</sup> n'a pu faire bénéficier de ce fonds qu'à 18 associations au lieu de 25 l'an dernier. Les Maires d'arrondissement se voient donc une nouvelle fois contraints et amputés d'une partie de leurs marges de manœuvre déjà réduites quant à l'attribution de cette quote-part minime des subventions aux associations parisiennes. Comme cela a clairement pu être exprimé lors du dernier CA CICA, avec la Ville de Paris il y a les annonces pour moins de centralisme et plus de concertation et une mise en application qui est souvent bien différente. En voici un nouvel exemple. Ces subventions apporteront évidemment un petit coup de pouce bienvenu pour les associations locales du 15<sup>ème</sup> bénéficiaires dont je salue d'ailleurs l'action auprès de la population et je vous invite donc à voter cette délibération. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci. Qui est pour cette délibération ? Contre ? Abstention ? Merci.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

### **32. 2025 DDCT 91 – Mise en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires – Subventions de fonctionnement (161 115 euros) à 41 associations pour le financement de 44 projets dans les quartiers populaires (2<sup>e</sup> tranche)**

**Monsieur le Maire :** Pour le 15<sup>ème</sup>, il s'agit dans le quartier Falguière de l'association Énergie citoyenne 15 (Et au bout il y a la mer et la plage) accompagnant des familles fragilisées pour une sortie d'une semaine à la mer et d'une subvention de 2 500 €. Monsieur SITBON, c'est à vous.

**Monsieur SITBON :** J'étais effectivement pressé de souligner l'intérêt dans le 15<sup>ème</sup> de ce pacte qui se traduit, comme vous venez de le stipuler, par des actions très concrètes dans le quartier Falguière qui est trop souvent oublié et que nous, élus de gauche, avons toujours porté dans nos priorités. Je veux ici saluer l'initiative portée par l'association Énergie citoyenne 15 qui propose un projet d'accompagnement estival à destination des familles monoparentales du quartier – et nous savons l'importance de soutenir les familles monoparentales –, des activités éducatives, des moments de respiration, une sortie à la mer

pour ces familles qui, sans cela, très certainement, ne partiraient pas. Il ne s'agit pas d'un luxe mais d'un droit à l'égalité, à la dignité, à l'épanouissement. C'est ce que nous défendons avec ce pacte : l'accès à la culture, aux vacances, à la réussite éducative, à la santé, à la citoyenneté pour toutes et tous, notamment pour celles et ceux qui cumulent les difficultés. Je veux aussi rappeler que ces projets sont élaborés en concertation avec les habitantes et les habitants, avec les associations locales, avec les acteurs de terrain. Il s'agit d'une politique publique coconstruite qui respecte les réalités, les aspirations locales ; une méthode que nous devrions généraliser à tous les niveaux de l'action municipale. Oui, dans le 15<sup>ème</sup>, il y a des quartiers populaires et oui, ils ont besoin de toute notre attention. C'est notre responsabilité collective que de corriger les inégalités du destin. La Ville de Paris l'assume et il faudrait que notre arrondissement l'assume et suive encore plus ce mouvement. Cela est cependant le cas maintenant avec ces deux nouveaux quartiers Politique de la ville. Je voulais donc souligner l'intérêt et remercier Énergie citoyenne pour ses actions.

**Monsieur le Maire :** C'est bien que vous ayez souligné la création de deux QPV dans le 15<sup>ème</sup> parce que c'est encore mieux que les quartiers populaires, même si ces derniers permettent un certain nombre d'actions et de subventions à des associations, puisque cela est dû à l'action déterminée et acharnée qui était la mienne ces 10 dernières années auprès de l'État particulièrement pour cela. Je n'ai pas été beaucoup soutenu par d'autres partenaires, même s'ils me soutiennent maintenant, et je remercie d'ailleurs le préfet de région, Monsieur Marc GUILLAUME, de m'avoir appuyé dans cette démarche lorsque l'État a redéfini la géographie de la politique prioritaire de la ville l'année dernière et de nous avoir permis d'être inclus. C'est parce qu'il a eu la reconnaissance de la situation telle que je l'avais décrite dans ces deux quartiers prioritaires de la ville que sont Brancion-Périchaux, d'une part, et Falguière de l'autre, pour que ces deux QPV voient le jour même si j'avais demandé qu'il puisse y avoir un quartier Prioritaire de la ville notamment à Balard voire aux Frères-Voisin. Enfin, nous nous réjouissons de ces subventions. Est-ce que Madame CEYRAC répond aux orateurs et oratrices ou tout a été dit ?

**Madame CEYRAC :** Je n'ai pas beaucoup de choses à ajouter à ce qu'a dit Monsieur SITBON. Vous oubliez simplement un partenaire essentiel, c'est la Mairie du 15<sup>ème</sup> qui coordonne toutes ces opérations et qui est très présente sur le quartier. Je ne vous y ai d'ailleurs pas vu souvent et je vais régulièrement dans les deux quartiers QPV que l'État nous a octroyés. Avoir des quartiers QPV est une chance pour ces quartiers. Je ne sais pas si cela est très positif pour l'arrondissement.

**Monsieur le Maire :** Cela dénote effectivement une dégradation de la situation dans ces quartiers ainsi qu'une précarisation et une paupérisation. Cependant, l'État a enfin reconnu que le 15<sup>ème</sup> nécessitait que cette politique s'applique également sur ce territoire. Je soumets cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire :** A l'unanimité. Merci. J'imagine qu'il en va de même pour le 33 DDCT 95.

**33. 2025 DDCT 95 – Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République – Subventions (172 500 euros) à 47 associations pour le financement de 50 projets dans les quartiers populaires parisiens**

**Monsieur le Maire :** Deux projets pour le 15<sup>ème</sup> : Collectifs en résonance pour un projet citoyenneté, vivre ensemble pour une subvention de 3 500 € et Synergie family, projet Décroche ta réussite, une subvention de 3 500 €.

**34. 2025 DSOL 6 – Soutien à l'investissement (1 600 000 euros) pour l'humanisation de 4 Unités de Soins Longues Durées gérées par l'AP-HP sur les sites de Broca, Vaugirard, Sainte Périne et Bretonneau**

**Monsieur le Maire :** Monsieur BOISSONNAT-WU.

**Monsieur BOISSONNAT-WU :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, vous le savez, la santé est une préoccupation majeure des Franciliens en progression constante, en particulier depuis l'épidémie de Covid-19 où nous avons pu observer les difficultés de l'État à investir dans nos centres de santé et notamment dans les hôpitaux, ce qui couplé au vieillissement de la population, augmente ce besoin de soins de longue durée et impose à la Ville – et nous pouvons saluer son action dans le cadre de cette délibération – de participer au financement de ces unités. Ce financement sera abondé par le programme des investissements d'avenir par la Ville à hauteur d'un tiers du montant et autofinancé par l'AP-HP. Dans notre arrondissement en particulier, l'hôpital Vaugirard qui dispense des soins de longue durée à des patients âgés va pouvoir bénéficier d'une rénovation énergétique ainsi que d'une meilleure gestion des températures à la chambre. Justement, ces investissements sont des investissements pour l'avenir. La hausse des prix de l'énergie et le réchauffement climatique imposent aujourd'hui des objectifs qui sont coordonnés de réduction des frais de gestion des bâtiments publics et d'isolation thermique en prévision des fortes chaleurs qui vont être de plus en plus fréquentes. Celles-ci sont particulièrement dures à vivre pour les personnes les plus âgées. Je note également que dans les autres arrondissements, l'action porte aussi sur la réduction du nombre de chambres doubles pour y substituer des chambres simples, ce qui permet d'améliorer le confort de patients. Nous savons que pour des patients qui résident longtemps à l'hôpital, il est important d'avoir des chambres individuelles. Pour mieux humaniser nos services de soins aux personnes âgées, pour préparer l'avenir en réduisant la facture énergétique et en améliorant le confort des patients, je vous invite à voter favorablement cette délibération. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci de votre intervention. Madame CEYRAC pour répondre à l'orateur.

**Madame CEYRAC :** Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, cette subvention est la bienvenue pour l'amélioration énergétique du bâtiment mais également pour la gestion des températures individuelles. L'hôpital de Vaugirard, depuis plusieurs années, a une grande rénovation de l'ensemble de ses services. Les chambres sont toutes individuelles maintenant et un nouveau service est presque terminé et va ouvrir dans pas longtemps. Il avait un peu subi une chute de patients due un peu au vieillissement de l'hôpital et à la transformation qu'il avait subie avec Corentin-Celton qui prenait les personnes qui avaient besoin de soins et de plateaux techniques. J'y suis allée la semaine dernière pour remettre une médaille à une centenaire. Ils en ont beaucoup ; c'est bon signe pour l'hôpital, cela prouve qu'ils sont bien soignés, bien encadrés et bien entourés. Ils n'ont pour l'instant pas de problème de personnel même si nous savons que c'est très difficile dans les hôpitaux. Je me réjouis donc et ils se sont réjouis que je leur annonce que cette subvention allait passer

aujourd'hui au Conseil d'arrondissement avant de passer au Conseil de Paris. Nous voterons bien sûr cette subvention.

**Monsieur le Maire :** Que je soumets à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**35. 2025 DSOL 75 – Subventions (190 750 euros) à 70 associations et 21 conventions dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques**

**Monsieur le Maire :** Monsieur SITBON a la parole.

**Monsieur SITBON :** Depuis plusieurs années, notre ville – et malheureusement également notre arrondissement – est confrontée à une montée préoccupante des tensions et violences entre jeunes, notamment sous forme de rixes inter-quartiers. Ce phénomène dramatique a déjà coûté des vies et continue de fragiliser des parcours, des familles, des quartiers entiers. Face à cela, la Ville de Paris ne reste pas spectatrice, elle agit avec constance, avec méthode, avec conviction. La stratégie parisienne de prévention des rixes lancée en 2019 et renforcée en 2021 s'est traduite par des actions concrètes dans nos territoires : appel à projets annuels, travail partenarial entre institutions, écoles, associations, familles et surtout un soutien déterminé à celles et ceux qui, sur le terrain, créent du lien, de la prévention, de la médiation. Dans le 15<sup>ème</sup>, nous pouvons en mesurer les effets. Quatre associations de notre arrondissement sont cette année encore soutenues dans ce cadre. Je veux ici les saluer, les remercier : d'abord l'association Aurore qui développe des ateliers de boxe éducative offrant un cadre structurant et bienveillant à des jeunes parfois en rupture, l'association Entraide et Savoirs Necker Falguière qui met en place des tournois inter-centres de loisirs entre le 14<sup>ème</sup> et le 15<sup>ème</sup> pour créer de la mixité, de l'esprit d'équipe et désamorcer les tensions de territoire, l'association CREAT'EO Île-de-France qui œuvre à favoriser le dialogue entre jeunes de quartiers différents en s'appuyant sur des activités partagées et l'association Le Fil de soie avec son action de théâtre forum Entre-deux pour accompagner les jeunes dans la compréhension et la prévention des dynamiques de conflit.

Alors oui, face aux tragédies de ces dernières années, notre responsabilité politique est de soutenir, de renforcer, d'amplifier ces actions. Je veux saluer ici le rôle moteur de la Ville de Paris, y compris de tous les acteurs : l'arrondissement, la préfecture de police, l'Éducation nationale et en particulier les directions de la solidarité de la Ville de Paris, de la démocratie locale et de la prévention. Dans un arrondissement comme le nôtre où les inégalités sociales sont parfois invisibles car elles cohabitent avec l'ultra privilège selon que l'on passe d'une rue à une autre, ces associations sont souvent les seules à porter la parole, les attentes et les talents des quartiers populaires. La prévention, c'est aussi une chose qu'il faut absolument soutenir et c'est ce que nous faisons ici par cette délibération.

**Monsieur le Maire :** Merci, Monsieur SITBON de cette intervention. Monsieur Anthony SAMAMA pour la réponse.

**Monsieur SAMAMA :** Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur SITBON, d'avoir rappelé également le rôle de la Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement qui, je crois, fait aussi énormément de choses par rapport à cette problématique des rixes. Nous sommes un des arrondissements les plus touchés. Après deux années de relative accalmie, en tout cas avec

des chiffres en baisse sur les années 2023 et 2024, nous avons depuis le début de l'année dû activer 14 fois la boucle alerte rixe. La preuve en est que même aujourd'hui, nous avons dû l'activer deux fois sur des rixes, ou des tensions en tout cas, au lycée Beaugrenelle et sur des tensions dans un lycée dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement, Claude-Bernard, pas plus tard que tout à l'heure à 19 heures, en plein pendant ce Conseil d'arrondissement. La mobilisation est donc totale non seulement pour prévenir ces rixes, pour alerter, pour essayer d'agir le plus vite possible avec, comme vous l'avez rappelé, les effectifs de la police municipale et les médiateurs qui interviennent notamment en milieu scolaire, les effectifs aussi de la police nationale avec la MPCE qui est passée dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de deux à quatre personnes dédiées à cette tâche pour intervenir, là aussi, en milieu scolaire, notamment sur les problématiques liées aux rixes. Des interventions dans les écoles mais aussi auprès des parents. J'ai moi-même eu l'occasion d'intervenir la semaine dernière au collège Apollinaire avec des parents de jeunes enfants qui étaient impliqués dans des rixes, soit auteurs, soit victimes. Nous savons d'ailleurs que la frontière est parfois fine entre les auteurs et les victimes de ces rixes : un jour victime, le lendemain auteur. Je crois qu'il est important de pouvoir responsabiliser également les parents. Il y a d'ailleurs un des projets que nous soutenons dans le cadre de cette délibération qui vise à renforcer la responsabilité des parents qui est porté par l'association Synergie family. Enfin, il y a ce que nous faisons aussi avec l'association US Breton, que nous soutenons dans le cadre de cette délibération, avec les bootcamps et notamment les super bootcamps. Il y en a un que nous avons organisé pas plus tard qu'il y a trois semaines ou un mois dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement avec des jeunes du 14<sup>ème</sup> et du 15<sup>ème</sup>, des jeunes que fréquentait l'association Arc-ea notamment et qui a pu là aussi autour des valeurs de sport, de dépassement de soi, de solidarité, d'entraide, essayer de faire collaborer ces jeunes enfants ensemble. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci. Je soumets cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

### **36. 2025 DPMP 2 – Subventions (293 398 euros) et conventions à 101 associations et 1 SCOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2025**

**Monsieur le Maire :** Il agit de 3 000 € pour l'association Action & Transition rue de la Croix-Nivert.

Je vais maintenant soumettre à votre vote les délibérations qui n'appellent pas de discussion. Je vous invite donc à un vote positif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

*Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.*

### **VŒUX**

**Monsieur le Maire :** Nous allons passer à la deuxième partie de notre Conseil avec des vœux dont je vous rappelle qu'ils doivent être présentés en deux minutes maximum par chaque intervenant.

### **37. V152025015 – Vœu déposé par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Daniel-Georges Courtois, Chantal Rolgen, Jean-Philippe Pierre les élus de**

**majorité du 15<sup>e</sup> relatif au maintien du calendrier initial des travaux de rénovation de la façade de l'école maternelle Gerbert**

**Monsieur le Maire :** Monsieur Jean-Philippe PIERRE a la parole pour le présenter.

**Monsieur PIERRE :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le vœu qui nous est présenté ce soir par la majorité municipale porte sur l'école maternelle Gerbert. Le conseil de quartier Saint-Lambert s'est réuni en décembre 2024 en votre présence, Monsieur le Maire, mais aussi de celle de notre collègue Chantal ROLGEN pour valider avec les services de la Ville ce beau projet de façade. Plus d'une centaine de personnes étaient présentes, principalement des parents d'élèves et des familles du quartier. Un enthousiasme unanime a permis de valider ce projet, tant sur le plan architectural que sur l'aspect remise en valeur de cette école qui est totalement dégradée. Nous apprenons que ce projet est reporté. Nous attendons donc des explications car, semble-t-il, il serait reporté de plusieurs mois voire plusieurs années faute de budget. Merci, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :** Pour la réponse au vœu, Madame ROLGEN.

**Madame ROLGEN :** Monsieur le Maire, chers collègues, en effet, comme l'a évoqué Jean-Philippe PIERRE, nous avons beaucoup concerté avec riverains, communauté scolaire, etc. sur la rénovation de la façade de l'école maternelle Gerbert. Le projet présenté en conseil de quartier et unanimement approuvé par les participants a été l'aboutissement de multiples réunions avec les architectes, la SLA. Il devait allier la sécurité, puisque la façade s'effondrait, le confort thermique et l'embellissement. Le projet était également lié à la réalisation d'une cour oasis. Ce projet a été présenté au maire avant la présentation en conseil de quartier, c'est dire le nombre d'heures passées pour aboutir à cette belle réalisation. La réalisation de ce projet avec la cour oasis dépasse actuellement les 700 000 €. Quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre tout à fait incidemment – car bien évidemment jamais d'écrit pour prévenir – que ce projet serait reporté peut-être en 2026 voire plus tard car il y a eu nécessité d'ajustement pour répondre aux exigences des bâtiments de France et de la conception originelle de l'architecte. Mais enfin, tout cela ne peut-il être anticipé ? L'aventure de Frères-Voisin n'a donné aucune leçon. Ce report suscite une vive inquiétude. Ne faut-il pas craindre une annulation pure et simple de la façade dissimulée derrière ces motifs techniques ou administratifs ? Cet abandon de projet s'inscrit d'ailleurs sans nul doute dans un contexte de fortes tensions budgétaires de la Ville de Paris où les projets sont ralentis, redimensionnés, annulés : par exemple, les 700 000 € de la rénovation thermique de la maternelle Mademoiselle portés par un budget participatif des parents lauréats dont la cour oasis est annulée, la cour oasis Brancion voit sa végétalisation se réduire comme peau de chagrin, les cours oasis deviennent de plus en plus minéralisées. Ainsi, Cépré n'aura pas de revêtement clair qui absorbe la chaleur par souci d'économie. Nos rues aux écoles sont le plus souvent simplement des rues fermées par un cadenas sans aménagement faute de crédits. Aussi, nous demandons par ce vœu que la Ville de Paris maintienne la réalisation des travaux dans les délais annoncés.

**Monsieur le Maire :** Merci. Il y a une explication de vote d'une minute par Madame TORANIAN.

**Madame TORANIAN :** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, l'urgence de la rénovation de la façade de l'école maternelle Gerbert, nous la partageons pleinement. Les familles, les

personnels, les riverains, tous attendent que les travaux démarrent et ils en ont raison, mais ce que nous refusons, c'est de transformer une exigence partagée en procès d'intention permanent contre la majorité municipale. Oui, le calendrier a été revu. Pourquoi ? Parce qu'au moment de déposer le permis, l'architecte des bâtiments de France a exigé que le projet respecte mieux l'esprit du bâtiment original conçu par Philippe GAZEAU. Nous avons donc fait le choix de la rigueur architecturale, pas de la facilité. Et je le redis ici, il ne s'agit pas d'une excuse, c'est un acte de respect envers notre patrimoine, envers l'œuvre d'un grand architecte et envers les habitants eux-mêmes. Ce projet a été ajusté, pas abandonné. La consultation des entreprises démarre dans les jours qui viennent. Le chantier se déroulera en trois phases de l'automne 2025 à l'été 2026, de manière à garantir la sécurité des enfants et la continuité de l'enseignement. Cela s'appelle piloter un projet sérieusement. Alors non, il n'y a pas de renoncement. Ce qu'il y a, c'est une méthode, une exigence et une volonté d'agir durablement. Pendant que certains s'agitent, nous, nous avançons. Alors avançons aussi sur l'ensemble des établissements du 15<sup>ème</sup>. Cet été, quatre nouvelles cours oasis seront réalisées en plus d'une reprise, portant à 15 le nombre total dans l'arrondissement. Il s'agit d'un investissement massif, concret pour nos enfants et leur avenir. Le projet Gerbert sera mené à bien, non pas sous la pression mais avec responsabilité dans l'intérêt des familles et de notre ville. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Belle opération environnementale. Ce qu'il y a, c'est que Madame TORANIAN nous annonce des informations que nous n'avons pas. La concertation avec la Mairie du 15<sup>ème</sup> est formidable. Nous n'avons pas les éléments d'information, soi-disant dans le cadre d'un pacte de proximité. Nous allons donc vérifier tout cela mais en tout cas, tout ce que l'on nous a dit, c'est que le projet était reporté sans que l'on nous précise la moindre date. Nous verrons donc bien et tant mieux si les choses se font. Mais enfin, nous n'avons pas du tout ces informations, Madame TORANIAN. Il y a une autre intervention : explication de vote d'une minute de Madame NIAKATÉ.

**Madame NIAKATÉ :** Merci, Monsieur le Maire. En une minute. Les Écologistes sont tout à fait favorables aux travaux de rénovation de la façade...

**Monsieur le Maire :** Excusez-moi, c'est deux minutes, me dit-on.

**Madame NIAKATÉ :** (...) De l'école maternelle Gerbert, nécessaires notamment au confort thermique des enfants et du personnel enseignant qui la fréquentent. Toutefois, nous sommes un peu gênés par la rédaction du dernier considérant qui fustige le contexte, je cite, « *de tensions budgétaires de la Ville de Paris* » sans évoquer le rôle de l'État et du gouvernement auquel le parti de votre majorité participe, gouvernement qui taille allègrement dans les dotations des collectivités locales, ce qui ne compte pas pour rien dans ces tensions budgétaires qui affectent gravement les projets parisiens. Si vous acceptiez de retirer le dernier considérant, nous pourrions donc voter votre vœu.

**Monsieur le Maire :** Je rappelle qu'il me semble que la gauche n'a pas voté de motion de censure sur le vote de ce budget qui, certes, était présenté par une majorité mais qui n'a pas reçu d'opposition de la gauche. Est-ce que Madame ROLGEN retire ce dernier considérant pour que le texte soit voté ?

**Madame ROLGEN :** Non. Non, je ne pense pas. Franchement, il y aura d'autres exemples qui montrent que nous avons des restrictions budgétaires. Je peux d'ailleurs vous présenter

tout le projet ici, magnifique, qui ne peut absolument pas être réalisé comme l'a dit Madame TORANIAN d'octobre 2025 à 2026. Cela n'est pas possible. Il faut fermer. Je laisse à disposition le projet.

**Monsieur le Maire :** Bien. Donc qui a raison de Madame TORANIAN ou de Madame ROLGEN ? L'avenir nous le dira, mais j'ai ma petite idée là-dessus. Je soumets donc ce vœu à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? La Gauche et les Verts. Merci.

*Le vœu est adopté à la majorité.*

**38. V152025016 – Vœu déposé par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Daniel-Georges Courtois, Charlotte Desrousseaux et les élus de la majorité municipale du 15<sup>e</sup> relatif à la responsabilité de la Ville de Paris dans la pénurie de places en crèches**

**Monsieur le Maire :** Il est présenté par Madame Inès de RAGUENEL. Vous avez la parole.

**Madame de RAGUENEL :** Merci, Monsieur le Maire. La majorité municipale parisienne n'aime pas beaucoup les familles et sa politique de la petite enfance en est un parfait exemple. Dans le 15<sup>ème</sup>, cette année, 724 berceaux sont gelés dans les crèches municipales. Pourquoi ? Parce que la Ville ne parvient toujours pas à recruter le personnel nécessaire. Le taux de remplissage moyen tourne actuellement, dans le 15<sup>ème</sup>, autour de 50 %. À titre d'exemple, lors de la commission d'attribution de janvier 2025 dans le 15<sup>ème</sup>, moins de 20 % des familles ont pu obtenir une place en crèche. Or, dans ce contexte préoccupant, alors que les familles continuent de fuir Paris, la Mairie de Paris a annoncé le non-renouvellement de l'achat de 38 places dans les crèches privées du 15<sup>ème</sup>. Pourtant, ces places auraient permis d'élargir l'offre dans des quartiers déficitaires, comme tout le monde le sait. La Ville justifie ce choix en le corrélant à la polémique sur les conditions d'accueil des enfants dans les établissements privés lucratifs, raison à notre sens totalement infondée puisque la Ville a la compétence – encore faut-il d'ailleurs qu'elle l'exerce – pour y assurer un contrôle vigilant. La Ville pénalise donc ici un peu plus les familles du 15<sup>ème</sup> qui n'ont pas les moyens de faire garder leur enfant par une professionnelle en garde à domicile. Elle pénalise dans l'ensemble toutes les femmes parisiennes qui doivent reprendre leur activité professionnelle à la fin de leur congé de maternité. Encore une décision totalement contradictoire avec le discours inclusif et féministe d'Anne HIDALGO et de toute votre majorité municipale. Ce vœu a donc vocation à rappeler la responsabilité de la Ville de Paris dans la pénurie grandissante de places en crèche dans le 15<sup>ème</sup>.

**Monsieur le Maire :** Merci, Madame de RAGUENEL. Pour répondre, Madame DESROUSSEAX.

**Madame DESROUSSEAX :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, la crise du recrutement dans le secteur de la petite enfance perdure depuis des années avec, dans le 15<sup>ème</sup>, 127 postes non pourvus, ce qui entraîne actuellement le gel théorique de 724 berceaux mais si je rajoute les trois crèches qui sont fermées et qui nous manquent, cela fait en réalité 939 berceaux. C'est, en fait, 50 % des places que nous avons en crèches collectives municipales dans le 15<sup>ème</sup>. Moins d'une famille sur cinq obtient une place en crèche lors des commissions. Les crèches tournent avec un taux de remplissage moyen de 50 %, certaines avec 20 % d'enfants dans leur structure. Dans ce contexte tendu, chaque place compte :

dans les crèches municipales, les gestions externalisées et les achats de places auprès des hôpitaux, du ministère de la Défense et des prestataires privés tels que Babilou et les Petits chaperons rouges. Cet état des lieux critique n'empêche pas la Mairie de Paris d'aggraver la situation dans les arrondissements en décidant du non-renouvellement de l'achat de places dans des crèches privées. Ce quota permettait pourtant d'élargir l'offre dans des quartiers déficitaires en berceaux et favorisait un maillage territorial plus efficace. La raison avancée pour cette résiliation de marché est la polémique publique sur les conditions d'accueil des enfants dans les établissements privés lucratifs alors même que la Ville de Paris dispose de compétences en matière de contrôle pour s'assurer qu'il n'existe aucun manquement. La dette abyssale de la Ville liée à une gestion désastreuse semble plutôt être la raison majeure de ces coupes budgétaires dans le secteur de la petite enfance. Ce sont encore les familles parisiennes qui en font les frais. Pour couronner le tout, la Ville de Paris n'a pas anticipé sa communication de fin de contrat aux prestataires privés concernés, entraînant des informations contradictoires aux familles et obligeant la Mairie du 15<sup>ème</sup> à réorienter des enfants dans les crèches municipales à la veille de la commission d'attribution. Ceci réduit d'autant le nombre de places disponibles. Trente-huit places seront perdues d'ici deux ans. Cela signifie que 38 familles n'auront pas de mode de garde en collectivité avec un tarif adapté à leurs revenus. En conséquence, nous demandons à la Ville de Paris un engagement ferme sur une politique de recrutement efficace et le maintien des achats de places dans les établissements privés partenaires. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci. Une explication de vote de deux minutes de Madame BOSCHERON.

**Madame BOSCHERON :** Merci, Monsieur le Maire. Le dispositif d'achat de places en crèches privées est que la Ville achète cher des berceaux dans des crèches privées à but lucratif. Ces berceaux sont ensuite attribués par les commissions aux familles qui ont demandé une place en crèche municipale. La Ville a décidé d'éteindre ces achats de places, notamment suite aux différents rapports sur les crèches privées, aux enquêtes journalistiques ou l'essai de Victor CASTANET *Les Ogres*. Ces crèches sont effectivement contrôlées par la PMI comme toutes les crèches associatives ou privées, mais la Ville n'a pas la main pour contrôler que cela soit à la hauteur de la qualité des crèches municipales. Le non-renouvellement d'achat de places dans des crèches privées est une bonne décision, même si cela diminue le contingent de places distribuées en commission. Les familles attendent la qualité de la gestion municipale qui est de très loin mieux-disante que celle des crèches privées sur la qualification des personnels, les ratios diplômés/non diplômés, sur les exigences sur les locaux et les espaces extérieurs. Les difficultés de recrutement du secteur de la petite enfance sont réelles et ce sur l'ensemble du territoire. Les conditions de travail du secteur contribuent à alimenter la pénurie nationale des personnels dont souffrent tout le secteur de la petite enfance et ses responsables du fait que les écoles de puériculture soient vides. Des conditions plus favorables de travail à la Ville de Paris ne suffisent pas à redorer l'ensemble de l'image du métier sur le territoire national. Ce qu'il faut, c'est assurer aux collectivités territoriales un soutien financier à la hauteur des besoins permettant notamment des revalorisations salariales conséquentes renforçant l'attractivité de ces métiers et permettant donc d'augmenter la capacité d'accueil du secteur public de l'accueil collectif. Nous voterons contre ce vœu parce que nous respectons justement les familles. Nous avons à être exigeants sur tout ce qui touche à la petite enfance, à assurer et rassurer les parents quant au meilleur accueil pour leur enfant. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci, Madame. Juste une observation : si les parents attendent de la qualité, ils attendent surtout une place en crèche et se réfugier derrière des articles de presse et un rapport qui n'ont rien à voir avec les deux structures qui sont concernées dans le 15<sup>ème</sup> retirera simplement une quarantaine de places aux familles du 15<sup>ème</sup>. Madame Aminata NIAKATÉ pour une explication de vote de deux minutes.

**Madame NIAKATÉ :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, sur ce vœu, si nous sommes d'accord sur le constat et les diagnostics sur les causes de la pénurie de places en crèche due notamment à la crise du recrutement, nous ne partageons pas la philosophie de la solution préconisée dans celui-ci qui marginalise le service public des crèches municipales au profit d'une prestation de services finalement rendue par des crèches privées à but lucratif. Vous évoquez sans le citer l'ouvrage *Les Ogres* du journaliste d'investigation Victor CASTANET, auteur d'une enquête qui fait des constats glaçants sur les dérives de certaines crèches privées, secteur qu'il convient effectivement de mieux contrôler pour garantir la sécurité des enfants. Les Écologistes prônent également le soutien au service public municipal et nous pensons que la lutte contre la pénurie des places en crèche peut passer par l'amélioration des conditions de travail des personnels de crèche en leur proposant des solutions de logement à Paris, les loyers parisiens n'étant pas en adéquation avec leur rémunération qu'il conviendrait également de revaloriser plutôt que celle des actionnaires de ce secteur. La solution est de rendre attractifs ces métiers essentiels majoritairement exercés par des femmes. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci mais il me semble que vous faites partie de la majorité, donc je me demande pourquoi ces mesures ne sont pas encore en œuvre. Enfin bon, vous vous expliquerez avec vos partenaires. Je soumets donc ce vœu à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le vœu est adopté à la majorité.*

**39. V152025018 – Vœu déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel Georges COURTOIS, Anne-Claire TYSSANDIER, Ozlem ORAKCI, Anthony SAMAMA, Valentin ROUFFIAC et les élus de la majorité municipale du 15<sup>e</sup> relatif à la lutte contre le voyeurisme dans les piscines parisiennes et à la sécurisation des équipements sportifs**

**Monsieur le Maire :** Madame TYSSANDIER le présente. Deux minutes.

**Madame TYSSANDIER :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je souhaitais attirer votre attention aujourd'hui sur un sujet grave et malheureusement d'actualité : la sécurité et la tranquillité dans nos piscines municipales parisiennes. Les faits récents de voyeurisme qui ont été remontés par une journaliste qui en a elle-même été victime, notamment dans une piscine du 19<sup>ème</sup> arrondissement, sont totalement inacceptables. Ces faits qui ont pu être rapportés, comme je l'indiquais, par une journaliste, nous n'en connaissons malheureusement pas la véritable réalité. Combien de cas similaires ont pu être passés sous silence, n'ont pas été comptabilisés parce que les victimes ont pensé que cela n'était pas un sujet d'intérêt, parce qu'il n'y a pas de processus clair pour recueillir les plaintes ou les récriminations ? Ces actes qui s'ajoutent à d'autres formes de violences sexistes et sexuelles remettent en question un principe fondamental, celui de la tranquillité et de la sécurité dans nos équipements publics, en particulier pour les femmes, les enfants et les familles.

Trop souvent les vestiaires mixtes ne garantissent pas cette protection des mineurs et des femmes. Trop souvent, les moyens humains pour assurer une véritable surveillance sont insuffisants et malheureusement trop souvent encore, les agents présents ne disposent pas suffisamment de formations ni des outils nécessaires pour réagir efficacement et accompagner les victimes. C'est pourquoi j'ai souhaité à travers ce vœu appeler à une véritable prise de conscience de ce problème et à des actions immédiates. Attention, parce que je sais ce que vous allez me répondre : nous ne disons pas qu'il n'y a eu aucune action par la Ville de Paris au niveau central mais que celles-ci ne vont pas suffisamment loin pour assurer une totale tranquillité et sécurité aux usagers des piscines municipales. Des mesures efficaces pourraient être prises comme des caméras de vidéoprotection autour des équipements, des parcours sécurisés pour les mineurs, un affichage systématique dans les piscines, dans les vestiaires qui pourraient rappeler les règles et les numéros utiles en cas de violences sexistes ou sexuelles et surtout une vraie formation pour les professionnels. En effet, la sécurisation des piscines parisiennes doit s'appuyer sur un maillon essentiel mais souvent négligé : l'humain, la formation des agents d'accueil, de surveillance et d'entretien. Ces personnels sont bien souvent les premiers témoins, les premiers interlocuteurs et les premières lignes de protection pour les usagers victimes...

**Monsieur le Maire** : Merci. Veuillez conclure, s'il vous plaît.

**Madame TYSSANDIER** : Oui, je conclus. Je voulais rappeler que le 15<sup>ème</sup> arrondissement a déjà commencé à agir, Monsieur le Maire, sous l'action de mes collègues Ozlem et Valentin ROUFFIAC mais aussi en lien avec les clubs qui utilisent ces espaces. Il est désormais temps que la Ville de Paris s'en donne les moyens à la hauteur de l'enjeu. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Merci. Pour répondre, Madame ORAKCI.

**Madame ORAKCI** : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je tiens à remercier les auteurs de ce vœu pour avoir mis en lumière un sujet à la fois grave et essentiel : la lutte contre le voyeurisme et les violences sexistes dans nos piscines municipales. Nous sommes évidemment extrêmement sensibles et attentifs à cette question et je veux le dire avec clarté : aucune forme de violence, aucune atteinte à l'intimité, au respect ou à la tranquillité des usagers ne doit être tolérée dans nos équipements sportifs. Face aux faits récents rapportés dans la presse, de premières actions ont été déclenchées : inspection, rebouchage de trous dans les cabines, rappel de consignes aux agents. Cependant, nous savons que ces mesures, bien que nécessaires, restent insuffisantes si elles ne s'inscrivent pas dans une politique plus large, structurée et durable. C'est tout le sens de ce vœu : appeler à aller plus loin. Et nous le faisons avec la légitimité d'un arrondissement qui, sur le terrain, agit déjà et échange régulièrement avec la direction de la jeunesse et des sports. Nous avons demandé des précisions, des garanties et nous continuerons à suivre ce sujet de près.

Je veux insister ici sur trois points d'attention : d'abord la campagne d'affichage. Oui, nous avons été informés qu'une nouvelle campagne était prévue mais où en est-on concrètement ? Quand ces affiches seront-elles visibles dans les piscines ? Au-delà de la sensibilisation, ces affiches doivent jouer un rôle actif. Elles doivent encourager les victimes et les témoins à signaler immédiatement les comportements inappropriés car souvent les violences ne sont révélées que longtemps après. Notre responsabilité, c'est de créer les conditions pour que la parole soit libérée dès les premières minutes. Deuxième point : les moyens humains et matériels. Alors oui, des agents peuvent être formés mais encore faut-

il qu'ils soient assez nombreux, visibles et qu'ils aient les moyens d'intervenir efficacement. Nous avons besoin de chiffres concrets. Je veux savoir combien d'agents, quelles missions, quels horaires, dans quels équipements. Nous savons que les agents sont déjà en tension. Sans ressources suffisantes, les meilleures intentions resteront lettre morte. Enfin, il est indispensable de formaliser une stratégie de prévention claire, partagée et évaluée. On ne peut pas se contenter de répondre dans l'urgence, il faut une politique publique à la hauteur des enjeux. Nous le devons aux usagers, aux parents, aux enfants qui viennent chaque semaine dans nos piscines et nous le devons aussi aux agents sur le terrain qui doivent être soutenus et protégés dans leur mission. C'est pourquoi, au nom de la majorité municipale du 15<sup>ème</sup>, je propose un avis favorable à ce vœu en réaffirmant notre exigence, celle d'une sécurité réelle, visible et continue dans nos équipements sportifs. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci pour vos propositions. Madame BOSCHERON pour une explication de vote.

**Madame BOSCHERON :** Merci, Monsieur le Maire. À la suite de l'agression dont elle a été victime à la piscine Hermant dans le 19<sup>ème</sup>, Pierre RABADAN, Adjoint à la Maire de Paris chargé du sport, des Jeux olympiques et de la Seine, a reçu personnellement cette femme aux côtés de l'influenceuse nageuse parisienne également victime de tels actes. La Ville a choisi de répondre avec gravité et responsabilité. Dès le 12 avril, un communiqué de presse a été publié pour exprimer la solidarité totale de Paris envers les victimes et annoncer un renforcement des moyens de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, notamment le voyeurisme dans les piscines parisiennes. Les premières mesures concrètes sont un peu plus développées que ce qui a été indiqué : un audit complet des équipements pour détecter les faiblesses structurelles, une inspection systématique des vestiaires notamment pour résorber les trous qui permettent ces actes de voyeurisme, le renforcement de la formation des personnels à la prévention et à l'accueil de la parole des victimes, le lancement d'une campagne d'affichage contre les violences sexistes dans toutes les piscines municipales, la constitution d'un groupe de travail réunissant des Parisiennes victimes de voyeurisme qui formuleront des propositions concrètes à intégrer dans la stratégie municipale. À ce jour, cinq femmes ont accepté de s'engager dans cette démarche participative et une réunion de travail est prévue le 6 juin prochain. La Ville a également prévu de saisir la ministre des Sports afin que cette initiative parisienne trouve un écho national car ces actes ne se limitent pas à la capitale. Enfin, s'agissant de la coordination avec les Mairies d'arrondissement, elle est bien entendu essentielle. Les échanges sont en cours pour garantir la déclinaison locale la plus efficace possible de ces dispositifs en lien avec les réalités de chaque site. La Ville est pleinement mobilisée et entend garantir que les piscines restent des lieux sûrs pour toutes et tous.

La mise en place de ces nouvelles mesures immédiates et concrètes répondant aux attentes de ce vœu sur pratiquement l'ensemble des points, nous vous proposons donc de le retirer. Enfin, en cohérence avec la démarche engagée, il a été décidé de ne pas faire de déclarations publiques supplémentaires avant la restitution des travaux du groupe de victimes. Il en va du respect de leur parole et de la coconstruction des réponses. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci. Est-ce que Madame TYSSANDIER retire son vœu ou pas ?

**Madame TYSSANDIER :** Non parce que je trouve dommage, Monsieur le Maire, que l'on attende des faits d'une telle gravité pour se saisir du sujet à la Ville de Paris.

**Monsieur le Maire :** Merci. Alors je le soumets à votre vote. Ah, pardon. Madame Aminata NIAKATÉ, vous avez la parole.

**Madame NIAKATÉ :** Cela devient une fâcheuse habitude.

**Monsieur le Maire :** Vous avez raison de vous agiter pour que je vous voie.

**Madame NIAKATÉ :** Je vous remercie, Monsieur le Maire. Le voyeurisme dans les piscines parisiennes et ailleurs en France ainsi que les agressions sexistes et sexuelles sont un véritable fléau et nous partageons la préoccupation exprimée dans ce vœu. Quant aux solutions, nous les partageons également peut-être à au moins une exception. Pour citer un exemple, vous proposez la présence de caméras aux abords de piscines, ce qui n'est pas efficace pour lutter contre le voyeurisme et les agressions sexuelles à l'intérieur des piscines. Outre une campagne d'affichage pour dénoncer les agressions, de nombreux outils pourraient être mobilisés. Je vous en cite quelques-uns : le « harcèlomètre » qui est un outil mis à disposition des usagers et des usagères ainsi que des équipes qui permet de se rendre compte des situations idéales, des situations problématiques et des situations dangereuses. Cela permet de donner des outils aux victimes confrontées aux situations déviantes. Nous pourrions nous inspirer de ce que fait la Ville de Strasbourg qui prévoit la présence, notamment l'été, d'associations féministes qui animent des stands de prévention dans les piscines. Il s'agit d'un vecteur de présence humaine et cela ne coûte pas d'argent. Bien évidemment, nous prônons plus de présence humaine et la sensibilisation et la formation des personnels de piscine, y compris le personnel saisonnier, formation à la prévention des violences sexistes et sexuelles et notamment sur les outrages sexistes qui sont aussi très fréquents et formation à l'accompagnement des victimes. Nous voterons ce vœu malgré nos réserves.

**Monsieur le Maire :** Merci, Madame NIAKATÉ. Je soumets donc ce vœu à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Abstention du groupe PEC.

*Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

**40. V152025019 – Vœu déposé par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Inès de Raguénal, Daniel-Georges Courtois, Chantal Rolgen, Jacques-Henri Semelle, Ségolène Fouché et les élus de majorité du 15<sup>e</sup> relatif à l'annulation de projets structurants dans deux collèges du 15<sup>e</sup> arrondissement pour raisons budgétaires**

**Monsieur le Maire :** La parole est à Monsieur SEMELLE pour le présenter en deux minutes.

**Monsieur SEMELLE :** Monsieur le Maire, chers collègues, il y a quelques jours nous apprenions avec stupéfaction l'annulation des travaux de rénovation de la cour du collège Apollinaire pourtant prévus de longue date et qui devaient commencer dans six semaines. Des arbitrages budgétaires défavorables auraient conduit à renoncer à cet aménagement nécessaire dans cet établissement important et sensible de Beaugrenelle. Avec ce vœu, nous voulons d'abord dénoncer une méthode. Nous pouvons comprendre que l'endettement colossal de la Ville de Paris oblige à faire des choix, encore faut-il que la Mairie d'arrondissement en soit dûment prévenue, au moins quelques mois à l'avance, de même

que la communauté éducative du collège. Encore faut-il que des scénarii alternatifs soient proposés. Rien de tout cela n'a été fait.

Avec ce vœu, nous appelons bien sûr la Ville de Paris à trouver des solutions pour que ce chantier prioritaire soit reprogrammé rapidement et que les engagements pris soient tenus. La rénovation de cette cour et sa végétalisation sont une véritable nécessité. Son état de dégradation est tel que des infiltrations importantes sont constatées dans le parking qui se trouve en dessous. Presque entièrement minérale, elle constitue un îlot de chaleur et les travaux devaient y remédier par la création d'espaces frais et ombragés, notamment par la plantation de 9 arbres. La direction comme les professeurs attendaient avec impatience ces travaux qui devaient aussi permettre de créer un potager ou une zone pour faire classe en plein air. En effet, la communauté éducative d'Apollinaire ne ménage pas ses efforts pour offrir aux collégiens des projets riches et variés et les accompagner au mieux. Dans ces conditions, la déprogrammation brutale de ce chantier est évidemment extrêmement décevante et démotivante pour tout un collège dont la direction a travaillé depuis plus de trois ans sur ce projet. Au-delà des élèves et de leurs professeurs qui en auraient été les premiers bénéficiaires, cette rénovation aurait profité à tout un quartier car elle s'inscrivait dans le prolongement de la végétalisation de la dalle Keller qui se trouve juste en surplomb, chantier qui doit commencer dans les prochains mois. Ainsi, ce sont des centaines de riverains qui sont aussi pénalisés. Je vous remercie de votre attention.

**Monsieur le Maire :** Merci. Madame de RAGUENEL pour la réponse.

**Madame de RAGUENEL :** Merci, Monsieur le Maire. En effet, les services de la direction des affaires scolaires nous ont informés il y a seulement quelques jours de l'annulation de ces deux grands projets – il y en a deux – dans le 15<sup>ème</sup>: d'abord la rénovation de la cour Apollinaire nommée pompeusement cour oasis pour 1,4 million d'euros et l'accessibilité du collège Citroën pour plus de 200 000 €, une promesse faite en début de mandat par la Maire de Paris. Beaucoup de travaux nécessaires dans ces collèges comme dans d'autres ont été repoussés parce qu'il fallait à tout prix financer ces deux projets. Mais aujourd'hui, c'est une promesse non tenue par la Maire et ses alliés écologistes et communistes. Nous ne devrions même pas être surpris, l'éducation n'est clairement pas une priorité pour la Maire qui n'a eu de cesse de diminuer le budget accordé à l'entretien et à la rénovation du bâti scolaire. Quelques chiffres : 153 millions en 2014 – c'était votre budget –, 74 millions seulement en 2024, soit une baisse de plus de 50 %. Et cette promesse non tenue nous met d'autant plus en colère qu'il s'agit ici des deux collèges qui connaissent le plus de difficultés dans le 15<sup>ème</sup>. C'est aussi la raison pour laquelle nous sommes tant engagés depuis cinq ans sur ces deux projets pour ces deux établissements, notamment avec mes collègues adjoints de quartier.

Quelques éléments de contexte sur Apollinaire : le collège accueille les élèves les plus fragiles de l'arrondissement. Il s'agit de l'indice de positionnement social le plus faible (98), suivi par Citroën à peine plus élevé. Apollinaire fait partie des deux seuls collèges de tout Paris à cumuler trois dispositifs les plus difficiles à gérer : des classes Ulis, des UPE2A et des classes SEGPA. Apollinaire a connu également une fermeture de classe de sixième l'année dernière et d'ailleurs nous n'avons pas beaucoup entendu la gauche pour les défendre. Apollinaire, toujours, a également connu une période extrêmement compliquée en 2021 avec l'affaire Yuriy – je n'apprends cela à personne – et a inévitablement gardé des séquelles. Mais la direction, dans ce contexte, n'a jamais baissé les bras, ni les enseignants, ni les parents d'élèves qui ont tous fait preuve d'un dynamisme impressionnant en multipliant

les actions et les projets pour redonner confiance et valoriser les atouts du collège. Dans ce projet, la Ville prévoyait donc un budget de 1 400 000 €. Pour quoi ? Cela a d'abord été un audit commandé par la Ville de façon excessive et ensuite parce que la Ville, tenue par Madame HIDALGO, aime à imaginer des projets faramineux qui, quand ils aboutissent, ne ressemblent plus du tout au rêve annoncé. En l'occurrence, là, il était surtout question d'installer des pots pour végétaliser la cour et créer une ombrrière. Ce budget devait donc également financer la sécurisation du parking juste en dessous. La conséquence est simple : les élèves d'Apollinaire resteront donc dans cet environnement minéral, grâce à vous, la gauche, entourés des tours de Beaugrenelle. Bref, dans leur îlot de chaleur. Par ailleurs, la Ville avait prévu la mise en accessibilité du collège l'année suivante. Nous sommes déjà prévenus par les services de la Ville : il y a peu de chances que ce projet aboutisse également.

Quant à la question de l'accessibilité du collège Citroën, malgré la grande loi de 2005 – déjà 20 ans – qui prévoyait une meilleure insertion des personnes handicapées dans la société, malgré la signature par la Ville de Paris de 9 agendas d'accessibilité programmée pour la période 2016-2024 qui devaient aboutir à la mise en accessibilité – c'était votre promesse encore – de l'intégralité des équipements parisiens, malgré le vœu que nous avons déposé avec le Maire en Conseil de Paris il y a déjà trois ans pour demander la mise en accessibilité pas de tous mais d'un seul collège dans le 15<sup>ème</sup> – un seul collège public –, la Ville décide donc d'annuler cette mise en accessibilité du collège Citroën. Il s'agit d'une décision politique, nous a-t-on dit.

Finalement, à la fin de la mandature d'Anne HIDALGO et de vous, ses alliés, le bilan est le suivant : aucun collège public du 15<sup>ème</sup> ne peut accueillir décentement un élève en fauteuil. Voilà le bilan de la gauche après 24 ans de pouvoir. Quel choix s'offre donc aux parents du 15<sup>ème</sup> désireux de scolariser leur enfant porteur de handicap non loin de chez eux ? Ils n'ont d'autre choix que de l'inscrire dans un établissement privé. Ironie du sort, le groupe écologiste a déposé un vœu à ce Conseil, ici, nous demandant de rappeler notre engagement pour une société plus inclusive. Très drôle. Je vous retourne donc la question : vous, élus écologistes, membres de la majorité d'Anne HIDALGO, quel modèle de société inclusive préconisez-vous au regard du sort consacré aux collèges Apollinaire et Citroën ? Et vous, Madame TORANIAN, expliquez-nous un petit peu votre vision solidaire...

*Protestations de plusieurs élus.*

**Monsieur le Maire :** S'il vous plaît, laissez l'oratrice terminer même si elle n'a pas à vous interpeller.

**Madame de RAGUENEL :** (...) À l'égard des centaines de jeunes que vous pénalisez ici avec mépris. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci. Monsieur SITBON pour une explication de vote de deux minutes.

**Monsieur SITBON :** C'est compliqué parce que je ne peux pas répondre à un discours de politique générale qui a été fait avec pas mal d'inepties...

**Monsieur le Maire :** Non, non, c'était très précis.

**Monsieur SITBON :** (...) Je vais me concentrer sur le vœu pour vous répondre parce que je crois que nous devons effectivement la vérité à nos concitoyennes et nos concitoyens, être

clairs. La clarté, c'est de dire qu'effectivement, à notre grand regret, deux opérations – puisqu'il s'agit de cela dans votre vœu – la cour du collège Apollinaire et la mise en accessibilité du collège Citroën, ont dû être reportées. Pourquoi ont-elles dû être reportées ? Parce qu'il a fallu faire des arbitrages budgétaires. Pourquoi a-t-il fallu faire des arbitrages budgétaires ?

*Interpellations d'élus.*

**Monsieur SITBON :** Non, non, je le dis très clairement. Pourquoi a-t-il fallu faire des arbitrages budgétaires ? Pourquoi mon collègue précédent disait...

*Brouhaha.*

**Monsieur SITBON :** J'aimerais bien ne pas être interrompu non plus. Vous voyez, je vais vous dire les choses en toute honnêteté...

**Monsieur le Maire :** Allez-y, c'est très instructif ce que vous dites. Allez-y.

**Monsieur SITBON :** C'est très instructif, c'est très simple et c'est très clair. Pourquoi ? Mon collègue précédent s'est étonné que la Mairie d'arrondissement ait été prévenue seulement quelques semaines avant. Pourquoi ? Il faut être très clair : ce n'est pas parce que nous avons mal prévu les choses, c'est parce qu'il y a une loi de finances qui a été adoptée par l'État très tardivement après l'adoption du budget primitif de la Ville et qui opère une ponction très importante sur les finances de la Ville. Ce sont 275 millions d'euros au total qui n'étaient pas prévus dans le budget. Et ces 275 millions d'euros sont une surprise. Paris représente 10 % de l'effort à porter par les collectivités via le dispositif de lissage. Cette ponction doit obligatoirement être prise en compte au budget spécial et c'est ce que nous avons dû faire en prenant effectivement des décisions douloureuses mais que chacun comprend puisque l'argent magique – et à droite, normalement, vous savez cela ; vous savez nous le rappeler parfois – ça n'existe pas. Il a fallu prendre ces décisions. Cela ne veut pas dire que ces opérations sont annulées. Cela veut dire simplement que ces opérations, nous ne pouvons pas les faire tout de suite et cela est regrettable. Cependant, il faut prendre dans ce contexte-là le fait que la majoration du taux de DMTO, pourtant annoncé comme tel par le gouvernement, ne permet en fait en rien de compenser l'ampleur de l'effort financier demandé par l'État aux collectivités territoriales. La Ville a été obligée d'utiliser des leviers et de faire des coupes budgétaires. Cela est malheureux et nous n'allons pas faire à tout bout de champ une motion de censure, puisque vous semblez dire que nous n'avons pas fait de motion de censure. Nous pouvons être opposés à une politique sans faire à tout bout de champ des motions de censure. Nous ne sommes pas de ceux qui mettent des motions de censure pour déstabiliser le gouvernement et l'État à tout bout de champ. Toutefois, nous pouvons quand même être critiques. Nous le sommes fortement sur cette question parce que c'est très inégal ce qui a été fait dans la loi de finances vis-à-vis des collectivités locales et même des collectivités locales de votre camp le reconnaissent et combattent ce fait.

**Monsieur le Maire :** Merci, Monsieur SITBON. Je rappelle quand même que le budget, c'est le vote principal pour identifier l'opposition et la majorité, que vous n'avez pas voté la motion de censure. Surtout, il s'agit de 275 millions sur un budget de 11 milliards. Cependant, je reconnais votre honnêteté d'avoir avoué, si je peux dire, ou en tout cas constaté qu'il y a eu des arbitrages. Parce que quelles que soient les responsabilités de l'État, que je ne nie pas,

il reste néanmoins 11 milliards dans le budget de la Ville et les arbitrages qui ont été faits sont défavorables au 15<sup>ème</sup> et je n'ai pas parfaitement entendu dans votre intervention la défense du 15<sup>ème</sup>, ce qui est notre rôle à tous. Je vais donc soumettre ce vœu... Non, il y a Madame NIAKATÉ. Décidément. Vous avez la parole. On va y arriver.

**Madame NIAKATÉ :** Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, très rapidement, un peu en miroir à ce que j'ai dit pour le vœu sur la maternelle, bien évidemment les Écologistes sont plutôt favorables et soutiennent ces projets de rénovation de ces deux collèges et notamment l'installation de cours oasis. Dans la même veine, si vous acceptiez de retirer le dernier considérant et le dernier attendu, nous pourrions le voter pour les mêmes raisons énoncées précédemment : il est un peu facile de fustiger les ajustements budgétaires de la Ville de Paris quand on sait pourquoi elle est contrainte de les faire.

**Monsieur le Maire :** Donc, ce que vous proposez à Madame de RAGUENEL, c'est de retirer le dernier considérant « *que ces deux annulations brutales touchant des établissements très fréquentés du 15<sup>ème</sup> traduisent une politique de désengagement de la Ville de Paris vis-à-vis des investissements éducatifs essentiels en particulier dans les quartiers prioritaires populaires.* ». Et pour le dernier élément du dispositif : « *qu'un engagement politique soit pris pour ne pas faire des établissements scolaires et de leurs usagers des variables d'ajustement budgétaire dans un contexte de crise des finances publiques municipales.* ». Madame de RAGUENEL, votre réponse.

**Madame de RAGUENEL :** Non, nous n'allons pas les retirer. Cela fait 10 ans que vous faites baisser ces budgets-là. Ce n'est pas nouveau.

**Monsieur le Maire :** Merci. Je soumets donc ce vœu à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le vœu est adopté à la majorité.*

#### **41. V152025021 – Vœu présenté par les élu·e·s du Groupe Paris en Commun-Groupe des élu.e.s de gauche du 15<sup>e</sup> relatif à la manifestation du 10 mai organisée par le groupuscule néofasciste « Comité du 9 mai » aux portes du 15<sup>e</sup>**

**Monsieur le Maire :** Monsieur SITBON le présente.

**Monsieur SITBON :** Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, ce que nous avons vu le 10 mai dernier sur la frontière du 15<sup>ème</sup>, puisque la manifestation est passée place du 18-juin-40 et boulevard Montparnasse, est une honte. C'est un signal d'alarme, une manifestation organisée par un groupuscule néofasciste, le soi-disant Comité du 9 mai, a rassemblé près d'un millier de militantes et de militants d'ultra-droite, boulevard du Montparnasse, au pied même de la place du 18-juin-1940. Ils ont défilé, cagoulés, drapeaux à croix celtique au vent, tambours martiaux à la main et slogans fascisants en bouche. Et il ne s'agissait pas d'une manifestation, il s'agissait d'une provocation, une démonstration de force d'un néofascisme décomplexé. Ils ont scandé les slogans du GUD, un groupuscule officiellement dissous. Certains arboraient des symboles ouvertement suprémacistes et pourtant aucune intervention des forces de l'ordre, aucune sanction. Et pire encore, leur manifestation, d'abord interdite, a été autorisée par la justice administrative tandis que celle des antifascistes est restée interdite. Où est la logique ? Où est la justice ? Et que s'est-il passé ? Rien. Les forces de l'ordre sont restées l'arme au pied. L'extrême droit a défilé. L'antifascisme

a été interdit. Il s'agit d'une inversion totale des valeurs républicaines. Cette manifestation était non seulement une insulte à notre histoire, à la mémoire des résistants et des déportés mais aussi une violation caractérisée de la loi. Visages dissimulés, symboles du groupuscule dissous, slogans du GUD, bras tatoués du chiffre 14 référence au suprématisme blanc : est-ce cela que nous acceptons de voir aujourd'hui dans les rues de Paris ? Je veux le dire ici avec force : nous ne pouvons pas détourner le regard. L'antisémitisme, l'islamophobie, la haine raciale ne sont pas des opinions, ce sont des délits. Et ceux qui les propagent, qui les organisent en bandes doivent être dissous, sanctionnés, interdits de parade. Ce que nous disons avec ce vœu est clair : nous ne tolérerons jamais la banalisation de la haine. Ce vœu n'est pas symbolique, il demande des actes concrets : la dissolution du Comité du 9 mai, l'interdiction de ses rassemblements et un travail législatif pour interdire ces manifestations néonazies. Dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement à Paris, affirmons par un vote – j'espère – unanime de notre Conseil de ce vœu que nous ne serons jamais indifférents. Nous ne serons jamais silencieux face au fascisme. Être silencieux aujourd'hui, c'est être complice et notre République, celle que nous défendons, est inclusive, antifasciste et profondément humaniste. À Paris, dans le 15<sup>ème</sup>, comme ailleurs, nous serons toujours du côté de l'antifascisme, de la vigilance et de la dignité humaine.

*Applaudissements*

**Monsieur le Maire :** Merci, Monsieur SITBON. Je voudrais juste préciser que, comme vous le savez, la préfecture de police avait initialement interdit cette manifestation – toutefois comme vous l'avez dit, le tribunal administratif a suspendu la mesure –, qu'une enquête a été ouverte pour apologie de crime après un signalement du préfet de police de Paris et que le parquet de Paris a saisi la brigade de répression de la délinquance aux personnes d'une enquête pour apologie publique de crime ou délit et injures publiques en raison de l'origine, ethnie, nation, race ou religion à la suite d'un signalement du préfet de police.

Pour vous répondre, la parole est à Monsieur JOZEFOWICZ.

**Monsieur JOZEFOWICZ :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais faire quelques remarques de forme et de fond considérant justement ces considérants puisque le vœu reconnaît de façon un peu ambiguë une manifestation aux portes du 15<sup>ème</sup>, ce qui crée une petite ambiguïté sur la territorialité de l'événement en question. Je vous rassure, ni vous, ni nous n'étions demandeurs que cet événement se déroule intégralement dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. Sur le fond, le vœu reconnaît que la manifestation avait été interdite par la préfecture de police et qu'elle avait pu être maintenue parce qu'il y avait une décision du juge des référés du tribunal administratif. Or, cela s'appelle l'État de droit. Et je crois savoir que vous êtes profondément attachés à l'État de droit puisque vous vous rattachez à des partis politiques qui, justement, critiquaient les reproches que nous avions adressés au juge. L'État de droit, c'est se soumettre aux décisions de justice, c'est les accepter, que l'on soit d'accord ou non. Et cela m'étonne un peu parce que quelques lignes plus loin, toujours dans votre vœu, dans le considérant vous parlez de tolérance coupable. Est-ce que vous vissez le juge administratif puisque je rappelle que la préfecture de police avait interdit cette manifestation et que cette interdiction avait été levée par le biais du juge administratif ? Donc que comprendre ? C'est là que je peine à comprendre votre logique puisque vous parlez d'une tolérance coupable. Or cette tolérance coupable, c'est le juge et vous êtes quand même attachés à l'État de droit et aux juges et donc aux décisions de justice. Mais passons. Je passerai aussi sur les propositions. Vous demandez au Conseil d'arrondissement de demander la dissolution d'un collectif. Ça, c'est au nom de la sécurité intérieure. Je sais

que nous demandons beaucoup de compétences dans cet arrondissement mais je vous rassure, le Conseil d'arrondissement n'est pas le Conseil des ministres parce que pour interdire les ligues ou les groupes qui incitent à la violence, il faut tout de même un décret délibéré en Conseil des ministres et nous n'avons pas demandé cette prorogation de compétence ; nous ne sommes pas dans un État fédéral. Cette dissolution ne se rattache pas aux compétences d'un fort modeste arrondissement. L'appel au travail législatif me paraît aussi problématique parce que vous réclamez ce travail législatif, or je rappelle que le 15<sup>ème</sup> arrondissement ne peut pas proposer, suggérer des propositions de lois ou des amendements en cours de discussion. Nous sommes radicalement incompétents dans le domaine du travail législatif. Évidemment, la loi, la réglementation peut toujours être améliorée et je crois savoir au passage que nos collègues du groupe Paris en commun se rattachent à un groupe homonyme à l'hôtel de ville qui dispose de parlementaires. Alors pour ne froisser personne, je vais citer Rémi FÉRAUD ou Emmanuel GREGOIRE ; comme cela, je ne fais pas de jaloux. Ils peuvent très bien proposer des propositions de loi et ils auront une matière à inspiration pour améliorer la loi. Je crois savoir qu'il y a quand même des parlementaires encore à Paris en commun.

*Applaudissements.*

Et je n'ai pas fini. Je rappelle aussi qu'il y a tout de même la législation qui existe. On peut interdire déjà la vente d'objets nazis. L'article 6 du Code civil, par exemple, interdit de déroger aux lois qui intéressent l'ordre public et les bonnes mœurs. Nous avons d'autres articles qui, justement, soumettent la liberté contractuelle à l'ordre public ou à l'exigence d'un contenu licite. Et enfin, oui, il existe aussi dans le Code pénal une disposition qui interdit le port d'insignes ou d'emblèmes liés à des organisations criminelles qui ont été déclarées comme telles par le statut de Nuremberg de 1945. Mais évidemment, tout cela peut être amélioré par la loi et vos parlementaires auront certainement matière à inspiration, je n'en doute pas.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour ces raisons, je vous propose tout de même de supprimer les deux premières propositions de ce vœu et de nous limiter à la réaffirmation du rejet de toutes les formes de haine, de racisme, d'islamophobie et d'antisémitisme. Je ne doute pas que ce refus est unanimement partagé par tous les membres de notre Conseil d'arrondissement. Pour cette raison, je vous propose quelque chose d'assez simple : de voter d'abord un amendement qui supprime les deux premières propositions et une fois ces amendements adoptés, nous voterons alors le vœu ainsi amendé. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Merci de cette explication intéressante, passionnante sur le plan du droit. Madame NIAKATÉ, allez-y.

**Madame NIAKATÉ :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est juste pour apporter ma petite contribution au débat et rappeler aussi pourquoi le tribunal administratif avait annulé la décision du préfet de police. Il dit que contrairement à ce que faisait valoir le préfet de police, la manifestation organisée l'année précédente et d'ailleurs chaque année depuis un certain temps, n'a donné lieu à aucune poursuite de manifestants en raison de la dissimulation illicite des visages ou de propos constitutifs d'appels à la haine ou à la discrimination. Et finalement, le tribunal administratif a un dossier qui est un peu vide en réalité et je pense que ce vœu est aussi une invitation au préfet de police – peut-être que le Conseil de Paris aurait été le lieu adéquat pour ce débat – à remplir, en tout cas déposer un

dossier qui permette au tribunal administratif de prendre une décision légitime d'annulation parce que ce type d'acte peut être poursuivi et peut motiver une interdiction de ce genre de manifestation.

**Monsieur le Maire :** J'ai rappelé l'attitude du préfet de police qui a même ouvert une enquête pour apologie du crime et que le parquet a aussi saisi la brigade de répression de la délinquance aux personnes d'une enquête pour apologie du crime. Moi, je veux bien tout ce que l'on veut mais notre Conseil d'arrondissement n'a pas suffisamment de compétences déjà dans le domaine municipal. Vous voulez lui en donner dans le domaine législatif. Je veux bien que nous nous transformions en assemblée délibérante. D'ailleurs, la rue de la Convention étant dans le 15<sup>ème</sup>, nous pourrions très bien nous transformer en convention nationale et décider de légiférer pour le 15<sup>ème</sup>. Nous sommes bien sûr d'accord sur le fond, totalement, à 100 % avec vous et nous fustigeons cette manifestation et je le dis publiquement comme mon collègue : cela est tout à fait inadmissible, insupportable et scandaleux. Effectivement, elle a été interdite mais malheureusement le tribunal administratif, pour les raisons indiquées, n'a pas suivi. Ce qui vous est donc proposé, c'est que nous votions ce vœu dans son intégralité mais avec le troisième élément du dispositif et non pas les deux premiers que nous considérons comme ne relevant pas du Conseil d'arrondissement.

**Monsieur SITBON :** Il s'agit d'une considération et nous, nous considérons le contraire et cela me désole que nous ne puissions pas être ensemble puisque le premier considérant que vous voulez enlever, c'est « *demande au ministre de l'Intérieur de dissoudre le collectif du 9 mai* ». C'est cela ? Vous voulez enlever la première demande, pas le considérant.

**Monsieur le Maire :** Les deux premières demandes, oui.

**Monsieur SITBON :** Je ne comprends pas du tout pourquoi vous considérez que le Conseil d'arrondissement n'est pas compétent pour demander au ministre de l'Intérieur de dissoudre un collectif qui tolère en son sein ce type d'attitude. Je ne comprends pas. Je ne comprends pas pourquoi nous ne sommes pas unanimes là-dessus.

**Monsieur le Maire :** Nous n'allons pas refaire le débat. Monsieur SITBON, vous savez très bien que lorsque l'on passe la parole en Conseil de Paris pour une position, on dit oui ou non.

**Monsieur SITBON :** J'espère que nous pourrons en parler à une autre occasion mais là nous sommes en désaccord profond.

**Monsieur le Maire :** Nous proposons de supprimer ces deux...

**Monsieur SITBON :** C'est dommage que nous ne puissions pas être unanimes là-dessus.

**Monsieur le Maire :** Nous allons donc voter ce vœu sans les deux dispositions...

**Monsieur SITBON :** Pardon, en fait, le vœu existe tel quel. Pardon, il n'y a pas d'amendements qui sont prévus à notre vœu.

**Monsieur le Maire :** Alors, nous ne participerons pas au vote, je pense. Quelle est la position de Monsieur JOZEFOWICZ ?

**Monsieur JOZEFOWICZ :** Nous avons déjà amendé des vœux. Cela est déjà arrivé.

**Monsieur le Maire :** Non, pas des vœux, des délibérations. C'est à l'auteur du vœu de dire oui ou non. Qu'est-ce que vous suggérez Monsieur JOZEFOWICZ sur les dispositifs 1 et 2 ?

*Échanges hors micro.*

**Monsieur le Maire :** Attendez, ne discutez pas entre vous. Je vais demander une suspension de séance. Suspension de séance de cinq minutes.

*La séance est suspendue.*

**Monsieur le Maire :** La séance est reprise. Il y a une proposition de Monsieur JOZEFOWICZ.

**Monsieur JOZEFOWICZ :** Après avoir vu avec notre collègue, Monsieur Florian SITBON, il est proposé que nous maintenions la demande de dissolution mais sans référence au ministre de l'Intérieur. Je pense que cela peut être une formule de compromis intelligent.

**Monsieur le Maire :** Merci de cette proposition puisque sur le fond, nous sommes évidemment tous d'accord. Je soumets donc ce vœu ainsi transformé à votre vote avec avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le vœu est adopté à l'unanimité.*

*Applaudissements.*

**42. V152025022 – Vœu présenté par les élu·e·s du groupe « Paris en Commun – Élu·e·s de gauche du 15<sup>e</sup> » relatif à la prolifération de tags et d'affiches d'extrême droite, à caractère raciste et néofasciste, dans le 15<sup>e</sup> arrondissement**

**Monsieur le Maire :** Madame TORANIAN le présente.

**Madame TORANIAN :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, si nous présentons ce vœu aujourd'hui ce n'est pas simplement pour dénoncer des dégradations ou des incivilités, c'est pour tirer la sonnette d'alarme. Depuis plusieurs mois et en réalité depuis plusieurs années, le 15<sup>ème</sup> arrondissement est devenu un terrain de jeu privilégié pour l'extrême droite parisienne. Cela ne peut plus être nié. Dans nos rues, nous voyons se multiplier des tags racistes, les collages néofascistes, les fausses plaques de rue ou des affiches de la petite Philippine dénonçant des francocides. Il s'agit d'actes graves, organisés, répétitifs. Ils ne sont pas anodins. Ils traduisent une volonté politique claire : occuper l'espace public, marquer le territoire, banaliser la haine et tester notre seuil de tolérance à l'intolérable. Mais ce n'est pas seulement dans la rue que cela se passe. Le 15<sup>ème</sup> est aujourd'hui un terreau actif pour les milieux d'extrême droite à Paris. Plusieurs bars, restaurants, une librairie identitaire bien connue accueillent régulièrement leurs réunions et événements. Ils y débattent, s'y structurent, s'y renforcent. On y croise les tracts du groupuscule réactionnaire les Parents vigilants, leurs collages, leur propagande et pendant ce temps la banalisation avance dans l'indifférence générale. Nous devons regarder cette réalité en face. L'extrême droite se sent chez elle dans le 15<sup>ème</sup>. Il est temps de dire stop. Ce vœu n'est pas un simple appel à effacer les murs, c'est un signal politique. Nous refusons que notre arrondissement devienne un laboratoire des idéologies identitaires, racistes,

sexistes et autoritaires. Nous demandons une réponse ferme, cohérente et durable, une coordination renforcée avec les forces de l'ordre, une action rapide des services de propreté, une vigilance citoyenne encouragée, outillée, mobilisée et un engagement public clair, constant. Le 15<sup>ème</sup> ne tolérera plus ces dérives. Nous voulons dire ici sans ambiguïté : le 15<sup>ème</sup> n'est pas à vendre à l'extrême droite. Il est et doit rester un territoire républicain, populaire, solidaire, fidèle à l'héritage de celles et ceux qui ont combattu pour la liberté, l'égalité, la fraternité et qui continuent de le faire aujourd'hui encore face à la montée des discours de haine. Ce combat, nous allons le mener et nous appelons l'ensemble de ce Conseil à s'y engager pleinement au-delà des étiquettes, au nom des principes qui fondent notre république. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Madame TORANIAN démontre encore une fois sa profonde méconnaissance de notre action dans le 15<sup>ème</sup> puisque je suis moi-même à l'origine, voilà quelques années, d'une intervention renouvelée auprès du préfet de police à l'époque sous un gouvernement de gauche et d'ailleurs il m'a fallu redoubler cette intervention à plusieurs reprises pour la fermeture justement d'un local identitaire, ce à quoi je suis parvenu, dans un quartier du 15<sup>ème</sup>. Mais enfin, effectivement, à force de ne pas être dans le 15<sup>ème</sup>, vous ne pouvez pas savoir ce qui s'y passe. La réponse par Monsieur SAMAMA.

**Monsieur SAMAMA :** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, effectivement beaucoup de sonnettes d'alarme tirées de votre part, Madame TORANIAN, ce soir. Si vous étiez un peu plus présente ces dernières années, vous sauriez que nous condamnons avec la plus grande fermeté toute inscription haineuse dans les rues du 15<sup>ème</sup> et nous agissons systématiquement ici plus qu'ailleurs, d'ailleurs, contre ce fléau et ce sans la moindre complaisance et avec une réactivité exemplaire. En effet, tout ce que vous demandez dans ce vœu est déjà mis en œuvre quotidiennement avec efficacité et détermination. La Mairie du 15<sup>ème</sup> applique un protocole précis, rigoureux et proactif pour lutter contre tous les tags à caractère haineux ou idéologique. Quelques chiffres pour prouver notre engagement en la matière : en 2024, plus de 9 000 signalements ont été effectués dans le 15<sup>ème</sup> via l'application Dans ma rue et 96,7 % de ces signalements ont donné lieu à une intervention effective. Pour les signalements effectués par la direction de la propreté, ce taux grimpe à 97,45 %. 61 % des signalements sont traités en moins de sept jours. Au total, le délai moyen de traitement dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement est de 15,7 jours contre 24,7 à Paris en moyenne, un écart, donc, très significatif de près de 10 jours qui témoigne d'une grande réactivité dans le 15<sup>ème</sup>. Je rappelle que notre prestataire, TV NET, intervient dans le cadre d'un marché public entré en vigueur en 2022 et dispose d'une clause d'urgence avec délai d'intervention de trois heures maximum dès qu'un tag injurieux ou haineux est signalé et d'une capacité d'intervention sur tout type de support. Ces résultats, nous les avons obtenus en y consacrant des moyens exceptionnels, fruits d'une mobilisation totale de la Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement et j'en veux pour preuve, l'utilisation d'une enveloppe spécifique supplémentaire de 23 000 € en 2024 en plus du marché évoqué pour traiter les interventions non couvertes, notamment pour traiter les tags de manière urgente ou qui ne se trouvent pas dans les zones prévues par le marché, preuve que nous allons au-delà des obligations évoquées.

Je tiens ensuite à rappeler que la coordination avec les forces de l'ordre et la justice est permanente. La police municipale du 15<sup>ème</sup> ainsi que le commissariat sont saisis dès qu'un tag ou une inscription à caractère haineux est repéré. Une procédure de signalement systématique au parquet peut être engagée sur la base de l'article 40 du code de procédure pénale et les auteurs lorsqu'ils sont identifiés sont systématiquement poursuivis. En

parallèle, les liens entre la Mairie, la division territoriale de la propreté, les services centraux et les forces de l'ordre sont constants. Nous agissons avec célérité et la direction de la propreté compile les faits, cartographie les zones sensibles et agit dans tout le territoire. Par ailleurs, la communication auprès des habitants que vous avez évoquée est constante et les dispositifs de signalement sont largement promus et connus. Les élus de quartier et moi-même relayons activement les dispositifs de signalement comme le 39 75 ou l'application Dans ma rue. Des outils de communication comme le journal Paris 15, la newsletter ou encore les réseaux sociaux de la Mairie du 15<sup>ème</sup> font régulièrement la promotion de ces outils et les habitants saisissent régulièrement également Monsieur le Maire, Jean-Yves PINET moi-même à travers l'envoi de mails prouvant leur engagement quotidien et leur mobilisation. Les habitants jouent donc un rôle central dans cette vigilance citoyenne et je tiens à les en remercier.

Enfin, je veux ici, en complément de ce que vient de dire le maire, exprimer mon incompréhension face à l'une des affirmations de ce vœu. Dire que le 15<sup>ème</sup> serait devenu une terre d'asile pour des groupes d'extrême droite ou un terreau fertile est, à ma connaissance, infondé. Quels sont les éléments factuels, concrets, précis étayant une telle affirmation ? Chaque événement ou manifestation initié par des groupuscules néofascistes fait l'objet d'une saisine du commissariat. Chaque tag haineux, qu'il soit d'ailleurs d'extrême droite ou d'extrême gauche, par exemple pour insulter la police avec le fameux acronyme ACAB, est traité comme une priorité absolue. Nos services agissent, nos prestataires interviennent et nos élus se mobilisent. Insinuer que nous laissons faire ou pire que nous tolérerions est un mensonge que nous ne saurions accepter. En conséquence, je vous demande de retirer ce vœu qui formule des demandes que nous avons déjà mises en œuvre depuis longtemps avec des résultats positifs, tangibles et mesurables. Les habitants savent pouvoir compter sur notre mobilisation collective contre ces tags haineux et nous savons leur engagement à nos côtés pour signaler tout message qui contreviendrait à nos valeurs républicaines ou démocratiques. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Je rappelle que j'ai décidé moi-même d'utiliser une partie de l'enveloppe souple qui nous est octroyée par la Mairie centrale, qui est de 900 000 € pour tout le 15<sup>ème</sup>, pour prévoir une intervention particulière, rapide, urgente et efficace des services d'enlèvement de ce genre d'inscriptions. Le vœu étant satisfait, nous vous demandons de le retirer. Madame TORANIAN, quelle est votre réponse ?

**Madame TORANIAN :** Je le maintiens.

**Monsieur le Maire :** Bien. Si le vœu est maintenu, je le soumets à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le vœu est adopté à l'unanimité.*

**43. V152025023 – Vœu présenté par les élu·e·s du groupe « Paris en Commun – Élu·e·s de gauche du 15<sup>e</sup> » relatif à la situation des écoles publiques du 15<sup>e</sup> arrondissement, à la fermeture de classes dans des quartiers et aux remplacements de personnels enseignants manquants**

**Monsieur le Maire :** Madame ROY, vous avez la parole.

**Madame ROY :** Merci, Monsieur le Maire. Nous déposons à nouveau un vœu qui concerne les fermetures de classes annoncées par l'académie de Paris dans les écoles publiques du 15<sup>ème</sup> mais aussi le non-remplacement des personnels enseignants tant la situation des écoles publiques du 15<sup>ème</sup> nous préoccupe, nous met en colère et que nous pensons qu'il faut se battre et poursuivre la mobilisation. Lors du CDEN de mars dernier, 176 fermetures de classes ont été confirmées pour 22 ouvertures à Paris. Bien sûr, la mobilisation des enseignants, des parents d'élèves, des syndicats et des élus a permis de faire annuler quelques fermetures dans le 15<sup>ème</sup> notamment mais, pour nous, cela n'est toujours pas suffisant. Il reste toujours 18 fermetures de classes dans le 15<sup>ème</sup>; des suppressions de classes qui vont mettre en grande difficulté les écoles publiques de notre arrondissement et nous sommes très préoccupés notamment par le cas des écoles qui sont situées en quartier populaire tel que défini par la Ville de Paris, quartiers qui par définition connaissent des fragilités économiques et sociales notamment l'école de la Saïda avec deux fermetures de classes, une en primaire, une en maternelle, et aussi une fermeture à l'école maternelle Maillol. Pour bien connaître l'école de la Saïda où je suis RMP, la décision est particulièrement incompréhensible. La maternelle est inscrite dans le projet Cap maternelle et si d'aventure la fermeture de classe était confirmée pour l'école élémentaire, cela ne permettrait plus d'avoir un enseignement adapté aux élèves en grande difficulté ainsi que l'accompagnement renforcé nécessaire pour les élèves en situation de handicap et en UPE2A, donc des conséquences désastreuses sur l'accueil des enfants, leurs conditions d'apprentissage et les conditions de travail des enseignants également.

Sur le non-remplacement des personnels enseignants, de nombreuses sources qui viennent d'associations de parents d'élèves ou de syndicats font état que l'académie de Paris fait face chaque jour à un besoin de plus de 100 postes de remplacement non pourvus et que certaines classes peuvent rester des mois sans enseignant ou enseignante, donc une vacance de poste qui entraîne des pertes d'enseignement pour des milliers d'élèves, des retards accumulés pour les élèves concernés qui creusent un peu plus les inégalités. Sur la fermeture de classes, nous refusons cette logique purement comptable qui sacrifie l'avenir de nos enfants et qui va aggraver les inégalités...

**Monsieur le Maire :** Merci, Madame.

**Madame ROY :** (...) Nous demandons vraiment au Conseil d'arrondissement de se mobiliser...

**Monsieur le Maire :** Merci.

**Madame ROY :** (...) Et de rencontrer ensemble, quels que soient les groupes politiques, un représentant par groupe politique...

**Monsieur le Maire :** Merci. Je passe la parole maintenant à...

**Madame ROY :** Attendez, je finis.

**Monsieur le Maire :** Madame ROLGEN.

**Madame ROY :** (...) Que nous rencontrions le rectorat tous ensemble. Voilà. Merci.

**Monsieur le Maire :** C'est deux minutes. Vous en êtes à deux minutes 25. Madame ROLGEN.

**Madame ROLGEN :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, après cette belle déclaration concernant la vocation et le rôle de l'école publique – d'ailleurs dans tous les considérants des vœux – avec laquelle nous ne pouvons qu'être d'accord, après un état des lieux après fermetures connu de tous depuis le CDEN du 20 mars, état des lieux au cours duquel vous ne pouvez pas vous empêcher d'une attaque contre l'école privée, après des considérants sur la situation des écoles du 15<sup>ème</sup> sans remplaçants – ce qui est vrai – vous nous présentez un vœu qui semble tout ignorer de ce qui se passe ; peut-être que c'est pour cela que vous dites que le 15<sup>ème</sup> est un arrondissement endormi, comme vous vous en êtes régaliés sur les réseaux sociaux ce week-end. Ce qui est vrai, c'est que vous ignorez tout de ce qui se passe au quotidien de nos relations avec le rectorat, les inspecteurs, les écoles, les parents d'élèves. Et voilà votre vœu qui semble arriver d'on ne sait où depuis deux mois. Alors reprenons.

Il y a officiellement 18 classes fermées dans le 15<sup>ème</sup>. Nous avons écrit à la DASEN pour reconstruire la situation. Un courrier est arrivé le 17 mai dans lequel les fermetures sont actées. Cependant, elle s'engage à revoir les situations si les effectifs le nécessitent. Après consultation des directeurs, hélas, il n'y a pas d'amélioration. Les effectifs sont en baisse. Il y a même une inquiétude des écoles maternelles qui ne voient pas d'inscriptions des petites sections telles qu'attendues. Peut-être que la Ville de Paris peut tout de même se poser des questions sur sa politique familiale. Nous surveillons attentivement avec l'académie de Paris l'évolution de la maternelle Amiral-Roussin qui, elle, a des effectifs en augmentation qui pourraient laisser envisager une demande d'ouverture en juin et aussi de Brancion élémentaire qui a une forte arrivée de CP. Je me suis entretenue avec le DASEN adjoint vendredi, suite à un gros problème à Brancion au cours duquel nous nous apercevons que la Mairie de Paris n'est même pas capable de résoudre les problèmes puisqu'elle n'a pas un camion pour y apporter du matériel demain alors qu'il y a cinq classes fermées et que c'est la Mairie du 15<sup>ème</sup> qui met tout en œuvre. Nous surveillons attentivement avec l'académie de Paris aussi la situation de Saïda. Nous en avons déjà parlé, Madame ROY. Vous savez que nous avons le même combat sur ce groupe scolaire. Il s'agit d'une école qui a une UPE2A et l'école maternelle est Cap maternelle. Nous avons reçu avec Monsieur le Maire la nouvelle rectrice et celle-ci s'est engagée à voir l'état de l'école Saïda.

Vous évoquez le problème des remplaçants. Oh que oui mais nous ne restons pas immobiles face à cette situation. Nous entretenons des relations quasi quotidiennes avec la DASEN. Nous avons obtenu des remplacements récents sur plusieurs écoles de par nos interventions et d'ailleurs les parents nous en remercient vivement. Pas plus tard que lundi dernier, suite à un SMS de notre part, la DASEN a dépêché un remplacement sur une école dont une enseignante avait connu un drame le week-end.

L'objectif de votre vœu est que les représentants de tous les groupes politiques du 15<sup>ème</sup> rencontrent la DASEN. Vous oubliez quelque chose d'important dans votre souhait de rencontre avec la DASEN : le problème des décharges de direction. Mais on se demande pourquoi. Peut-être que la Ville de Paris est responsable de cette crise en ne payant plus depuis un certain temps ces décharges, bien avant les problèmes de budget évoqués ce soir. Je ne suis absolument pas convaincue de la démarche au vu de nos relations quasi quotidiennes avec le rectorat et je pense que le premier Adjoint de la Mairie de Paris connaît parfaitement la situation et a des entretiens réguliers avec le rectorat qui pourrait faire avancer les choses s'il le pouvait. Pour ces raisons, je vous demande donc de retirer votre vœu.

**Monsieur le Maire :** Oui, parce qu'en réalité, nous n'avons pas attendu ce vœu pour travailler d'arrache-pied depuis des mois et je remercie ma collègue de travailler autant pour essayer

de trouver des solutions. Nous avons tout de même déjà sauvé une quinzaine de classes, même si cela n'est pas suffisant. Cependant nous travaillons au jour le jour, au quotidien avec le rectorat et ce n'est pas une délégation qui apportera quelque chose de nouveau. Est-ce que vous retirez votre vœu, Madame ROY ?

**Madame ROY :** Non, nous ne retirons pas notre vœu. Nous ne remettons pas en cause les mobilisations des uns et des autres, mais c'était l'occasion de faire un acte collectif.

**Monsieur le Maire :** D'accord. Nous proposons donc une abstention sur ce vœu. Nous ne le rejetons pas mais une abstention pour bien déterminer que nous travaillons, nous, au jour le jour. Cela fait partie de notre travail que d'essayer de favoriser la scolarité des élèves du 15<sup>ème</sup>. Je soumets ce vœu à votre vote avec une position d'abstention de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Merci de nous applaudir.

**44. V152025024 – Vœu déposé par Aminata Niakaté, Thibaut Bragé et Arthur Wolff ; élus du groupe écologiste de Paris 15<sup>e</sup>, relatif à la protection de l'enfance dans le 15<sup>e</sup>**

**Monsieur le Maire :** Madame NIAKATÉ, vous avez la parole.

**Madame NIAKATÉ :** Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, vous le savez, 160 000 enfants subissent des violences sexuelles chaque année en France et un enfant est victime d'inceste, de viol ou d'agression sexuelle toutes les trois minutes, selon le rapport de la CIIVISE. Il reste aujourd'hui de nombreux progrès à faire à l'école privée et publique et dans la société tout entière en matière d'inclusion et de lutte contre les stéréotypes et l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (l'Evars) s'inscrit justement dans une politique de lutte contre les discriminations et les violences sexuelles. L'Evars vise, en effet, à promouvoir l'estime de soi, le respect d'autrui, l'égalité entre les individus quel que soit leur sexe, identité de genre, orientation sexuelle, couleur de peau, handicap. L'Evars permet également – et cela est peu connu – la protection des jeunes filles contre les mutilations génitales féminines. Or depuis plusieurs mois, un certain nombre d'associations de parents d'élèves nous ont signalé que plusieurs écoles du 15<sup>ème</sup> avaient fait l'objet de tractages de documents de propagande anti-Evars décrédibilisant au passage l'école publique. Ces tracts émanaient notamment des Parents vigilants, organisation qui se fait passer pour une association de parents d'élèves mais qui est en réalité un faux nez du parti d'extrême droite Reconquête. Notre vœu propose que la Mairie de Paris et la Mairie du 15<sup>ème</sup> réaffirment leur engagement en faveur d'une société plus inclusive, apaisée où l'on protège les enfants, qu'elles portent à Paris et dans le 15<sup>ème</sup> une éducation complète à la vie affective, relationnelle et sexuelle pour permettre aux jeunes d'apprendre l'égalité, connaître leurs droits, respecter ceux d'autrui et de vivre des relations épanouies et respectueuses sans violence, ni contrainte et que la Ville de Paris et le 15<sup>ème</sup> engagent une campagne d'information dans nos médias de communication locaux pour déconstruire les fantasmes autour de l'Evars et qu'elles informent les établissements scolaires parisiens et les

associations de parents d'élèves de l'existence de ces campagnes de désinformation dangereuses. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci d'avoir respecté le temps de parole. C'est Madame ROLGEN qui vous répond.

**Madame ROLGEN :** Monsieur le Maire, chers collègues, la protection de l'enfance est un sujet qui nous a toujours préoccupés et d'ailleurs la Mairie du 15<sup>ème</sup> a été précurseur de la mise en place de ces actions en privilégiant tout ce qui touche à cette protection puisqu'il y a quatre ans, le 15<sup>ème</sup> a reçu une visite ministérielle à l'école Cherbourg en la personne d'Adrien TAQUET, chargé de l'enfance et des familles, pour l'organisation d'ateliers de l'association l'Enfant bleu. La CASPE du 15<sup>ème</sup>, d'ailleurs, a également des ateliers de sensibilisation à cette problématique. Le programme Evars (éduquer à la vie affective, relationnelle et à la sexualité) est mis en place par l'Éducation nationale. Ses applications sont extrêmement précises et définies dans un document de 25 pages qui concerne chaque niveau de classe depuis la maternelle jusqu'aux classes préparant au CAP en passant par l'élémentaire, le collège, le lycée. À l'intérieur de chaque cycle sont définies les compétences à acquérir pour chaque niveau de classe.

Dans vos considérants, je ne vois pas de quel droit vous vous permettez de juger ce qui est fait par les enseignants en disant dans votre vœu que les trois heures sont quasiment restées lettre morte. Les enseignants ont des supérieurs hiérarchiques en charge du contrôle de leur travail et ce ne sont certainement pas les Mairies, ni les militants politiques qui vont contrôler ce qui est fait ou pas dans les écoles. Je ne nie pas cependant que des familles s'opposent à cet enseignement, soit par convictions personnelles, soit par des principes culturels. Je ne porterai aucun jugement sur ces faits. Je pense cependant nécessaire que ces enseignements soient portés par des professionnels formés et non animés de postures idéologiques.

Vous évoquez la présence de personnes tractant devant les écoles, décrédibilisant l'école publique, et vous nous demandez d'intervenir auprès des établissements pour les informer des campagnes de désinformation. Mais quel mépris pour ces enseignants qui ne seraient pas informés ! Et d'autre part, quelle intrusion politique dans la vie des écoles. Il me paraît nécessaire également de vous rappeler la jurisprudence d'une distribution de tracts. Elle relève de la liberté d'expression. À moins de troubles publics, c'est le principe de liberté d'expression qui prévaut. Un seul parent nous a signalé un dysfonctionnement qui était à propos d'un panneau électoral et Monsieur PINET, dès que je l'ai prévenu, a envoyé une équipe pour nettoyer. Dois-je vous rappeler que le juge administratif rappelle que l'interdiction édictée par un maire n'est pas légale, dès lors qu'il n'y a pas de difficulté ou d'incident particulier. Jusqu'alors, aucun tractage auprès des écoles des différents groupes politiques ou des Parents vigilants n'a été à l'origine de réactions éruptives ou violentes aux abords des écoles. Il semble y avoir juste eu des parents en désaccord avec ces tractages. Nous restons dans les divergences habituelles, nullement dans le cas de troubles à l'ordre public. Pour toutes ces raisons, je demanderai un vote d'abstention sur ce vœu. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Explication de vote de Monsieur SITBON.

**Monsieur SITBON :** Explication de vote extrêmement simple pour dire que nous allons soutenir évidemment ce vœu sur cette problématique importante, que ce programme qui

devrait être appliqué dans toutes les écoles malheureusement ne l'est pas. Il ne s'agit pas de surveiller ou de vérifier, ni de s'immiscer dans la question de l'école publique, cependant il s'agit d'un programme très important. S'il a été mis en place, c'est parce que l'on a considéré au niveau de l'État qu'il fallait qu'il soit mis en place. Il est très dommageable qu'il ne soit pas appliqué. Ça, c'est un point. Le deuxième point, c'est de dire que ce n'a malheureusement pas été sur un seul panneau qu'il y a eu des affichettes électorales de parents d'élèves à la rentrée. Il y a eu des affichettes avec ces parents soi-disant vigilants. Nous allons évidemment soutenir ce vœu, comme Patrick BLOCHE avait répondu à un vœu sur la question au Conseil de Paris très clairement. Je crois que cela est important et il est dommage que nous ne soyons pas unanimes sur le sujet.

**Monsieur le Maire :** Je mets ce vœu à votre vote avec un avis d'abstention de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

*Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

### **QUESTIONS ORALES**

#### **45. Q152025001 – Question orale du groupe paris en commun – groupe des élu.e.s de gauche du 15<sup>ème</sup> notre vœu de novembre 2021 « en lieu sûr »**

**Monsieur le Maire :** Il nous reste une question qui est posée par le groupe Paris en commun que je vais donc vous lire. « *Monsieur le Maire, les élu.e.s du groupe Paris en commun, groupe élu.e.s de gauche du 15<sup>ème</sup>, au Conseil d'arrondissement du 8 novembre 2021, ont déposé un vœu sur un dispositif à l'initiative de l'association LGBTQIA+ FLAG! du ministère de l'Intérieur. Ce vœu fut adopté à l'unanimité de notre Conseil en ces termes : "Que la Mairie du 15<sup>ème</sup> communique son Plan lieux sûrs destiné aux femmes seules et victimes de violences et aux personnes LGBTQIA+ dès que le plan sera finalisé.". Monsieur le Maire, pouvez-vous nous dire où en est ce plan et quand il sera présenté au Conseil d'arrondissement ?* ». La parole est à Monsieur SAMAMA pour vous répondre.

**Monsieur SAMAMA :** Chers collègues, je vous remercie pour cette question qui me donne l'occasion de revenir sur un sujet fondamental : la sécurité et la tranquillité dans l'espace public, en particulier pour les femmes et les personnes LGBTQIA+. Vous faites référence au vœu que nous avons adopté à l'unanimité en novembre 2021. Ce vœu évoque la mise en place d'un Plan lieux sûrs dans notre arrondissement et je peux aujourd'hui vous confirmer que ce plan est non seulement engagé mais déjà opérationnel, en particulier et en partenariat avec UMAX une start-up à impact social labellisée par l'État et dont l'expertise est reconnue au niveau national. UMAX, c'est très concrètement une application mobile gratuite utilisée par plus de 100 000 personnes en France, dont 20 000 à Paris. Cette application permet notamment la localisation instantanée de lieux sûrs, les fameuses *safe places* en bon français, pour les personnes en situation de vulnérabilité. Dans le 15<sup>ème</sup>, ce sont déjà 29 *safe places* qui ont été identifiées et labellisées avec cinq nouvelles en cours de référencement. Par rapport à l'année 2024, le nombre de *self places* a déjà augmenté de 26 % et ce n'est que le début. Parmi ces *safe places*, nous retrouvons de nombreux commerces de proximité, des cafés, des pharmacies ou encore des hôtels, des lieux aussi variés que Odette et Charlus, le Général Beuret, le café Jaby, la ferme du Hameau, l'hôtel Madrigal, la pharmacie Gaumerais ou encore l'unité d'accueil de la Gare Montparnasse. Ce réseau est vivant avec des visites de contrôle tous les deux mois, des formations régulières

des personnels et des outils de communication visibles dans les établissements. La formation a été construite avec les associations d'aide aux victimes, les forces de l'ordre et les spécialistes de la santé et se base sur la méthode R « Recueillir, Rassurer et Renseigner ».

Pour aller plus loin et faire de la lutte contre le harcèlement dans les transports en particulier une priorité, nous avons accompagné la signature d'un partenariat entre la RATP et UMAY permettant de déployer de nouvelles *safe places* le long de la ligne de tramway T3a. Ce partenariat a permis de définir deux à trois *safe places* dans un rayon de 500 m autour de chaque station du T3a. Ces commerces partenaires ont été sensibilisés, formés et disposent de kits de communication pour se rendre visibles. Deux visites de terrain ont d'ailleurs été organisées en présence de Monsieur le Maire et des équipes de la RATP. Ces *safe places* viennent compléter les ressources déployées par la RATP dans les transports avec notamment 5 000 bornes d'appel présentes sur le réseau, le numéro d'alerte partagé avec la SNCF, le 3117, la formation de son personnel à la prise en charge de victimes de violences sexistes ou sexuelles.

Enfin, je tiens à rappeler les actions de prévention que nous menons dans les collèges et les lycées du 15<sup>ème</sup> arrondissement avec les services de la police nationale et municipale où des ateliers de sensibilisation sont organisés, notamment sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ou encore sur la notion de consentement. Le commissariat du 15<sup>ème</sup> est d'ailleurs en pointe avec un travailleur social dédié, présent pour accueillir les femmes victimes ; un dispositif qui est aujourd'hui généralisé dans tout Paris mais qui a été testé à titre expérimental dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Ces actions s'ajoutent également au réseau d'aide aux victimes que nous avons relancé, au relancement de l'application Voisins vigilants et solidaires qui permet également de renforcer la vigilance de chacun et de chacune et d'alerter son entourage ainsi qu'aux événements publics que nous organisons lors des dates clés : le 8 mars, le 25 novembre ou encore lors du forum des associations. Le 17 mai, plus précisément, lors de la journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie, la biphobie, nous avons, par exemple, organisé à la mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement – et je salue l'action de mon collègue Hector VESPROUMIS – des actions de sensibilisation et de prévention et accueilli deux associations spécialisées SOS homophobie et Stop homophobie avec quatre bénévoles qui étaient présents à nos côtés et qui ont pu sensibiliser le public à ces discriminations intolérables.

Oui, chers collègues, chacune, chacun, doit pouvoir circuler, vivre, étudier, sortir, se déplacer en sécurité sans crainte et sans renoncement. Nous ne nous contentons pas de principes ou d'intentions, nous agissons avec des partenaires de qualité, des outils innovants et des résultats concrets. Le Plan lieux sûrs est en marche dans le 15<sup>ème</sup>. Il est actif. Il fait ses preuves et il continuera de se renforcer au fil des prochains mois. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci, Monsieur SAMAMA, de nous avoir présenté ce plan extrêmement ambitieux que nous mettons en place depuis lors. Merci. Madame AGGOUNE, pour deux minutes.

**Madame AGGOUNE :** Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, j'aimerais juste avoir une petite précision, Monsieur SAMAMA...

**Monsieur le Maire :** Est-ce que vous pouvez parler un petit peu plus près de votre micro, Madame AGGOUNE ?

**Madame AGGOUNE :** Décidément, ce soir, nous avons des problèmes de micro.

**Monsieur le Maire :** Oui, apparemment.

**Madame AGGOUNE :** Si je regarde le CPSA qui a été édité pour la Mairie du 15<sup>ème</sup>, je vois que dans la fiche n° 8, il manque les LGBTQIA+ dans le public cible ; si vous êtes d'accord avec moi peut-être, si vous le connaissez ce plan parce que c'est certainement vous qui l'avez édité, en tous les cas au moins sur cet aspect-là. Ensuite, on est juste dans les mises en œuvre. Alors oui, effectivement, sur les journées thématiques, vous avez bien le 8 mars et le 25 novembre. Malheureusement, le 17 mai, comme d'habitude, vous faites un événement à l'intérieur de la mairie, non visible. Cela fait des années que nous en parlons. Je tenais à le préciser là car cela manque dans cette fiche. Vous ne parlez pas du 17 mai, ce qui est tout de même très important. Quand nous avons présenté le vœu en novembre 2021, nous avions parlé de la convention de partenariat avec l'association FLAG!. Je voulais savoir aussi s'il s'agit d'un partenariat dans lequel la Mairie du 15 s'est engagée comme le vœu de novembre 2021 le proposait.

**Monsieur le Maire :** Madame AGGOUNE pose des questions sur deux ou trois précisions par rapport au plan très ambitieux que nous mettons en place.

**Monsieur SAMAMA :** D'abord par rapport au premier point que vous évoquez, nous parlons effectivement de tous les publics vulnérables, dont les femmes, dont les personnes âgées. Si nous devons citer l'intégralité des publics qui sont vulnérables, je pense que cela serait beaucoup trop long et il faudrait un rapport qui soit de différente nature, ce qui n'est pas l'objectif de ce rapport-là. La deuxième chose : sur le 17 mai, souffrez que nous puissions vouloir être efficaces plutôt que visibles et symboliques. L'objectif que nous poursuivons est de pouvoir sensibiliser le public, de pouvoir sensibiliser à ces discriminations, de pouvoir discuter et accompagner les personnes vulnérables et nous le faisons avec quatre bénévoles qui sont présents. Je crois que cela est, en effet, plus efficace que d'avoir un drapeau devant la mairie. Et enfin concernant le partenariat...

*Interpellation de plusieurs élus.*

**Monsieur le Maire :** S'il vous plaît, vous n'avez pas la parole, mes chers collègues. C'est Monsieur SAMAMA qui a la parole, donc ne la lui coupez pas.

**Monsieur SAMAMA :** Et le dernier point que je voulais évoquer concernant le partenariat avec l'association...

*Interpellation de plusieurs élus.*

**Monsieur SAMAMA :** On peut finir ou pas ?

**Monsieur SAMAMA :** Je vais être obligé de suspendre la séance si vous continuez à importuner l'orateur.

**Monsieur le Maire :** Le dernier point que je voulais évoquer concernant le partenariat avec l'association FLAG! : nous avons décidé de travailler avec UMAP qui est une application généraliste, globale qui dispose et qui intègre les différentes possibilités que permettait l'association FLAG! et les dispositifs qui étaient proposés en plus de tous ceux que j'ai

évoqués et qui prouvent bien que le 15<sup>ème</sup> arrondissement est en pointe sur ces sujets-là et fait bien plus que ce que vous vouliez démontrer à travers votre question orale. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** L'application UMAP est même recommandée par la Ville de Paris et je vous rappelle que ce que nous avons fait le 17 mai, dans cette salle Lecourbe, parce que c'était celle qui était disponible et qui est tout à fait importante et grande, était pendant la Fête des familles où nous avons accueilli 7 000 à 8 000 personnes. On ne peut donc pas dire que cela était invisible.

Je vais maintenant terminer cette séance par des informations diverses.

- Mercredi 28 mai à 14 h 45 : GUEM parade sur le parvis ;
- Samedi 31 mai et dimanche 1<sup>er</sup> juin : portes ouvertes des Ateliers d'artistes ;
- Jeudi 5 juin : conférence sur le biomimétisme ;
- Samedi 7 juin : ciné des familles à 10 h 30 et Nuit blanche ;
- Mercredi 11 juin : forum du handicap sur le parvis ;
- Samedi 14 juin : fête de la jeunesse
- Dimanche 15 juin : Dimanches Sports 15 ;
- Mardi 17 juin à 18 h 30 : 85<sup>e</sup> anniversaire de l'appel du général De Gaulle sur le parvis ;
- Mercredi 18 juin à 11 heures : cérémonie en hommage aux tirailleurs marocains ayant participé à la Seconde Guerre mondiale sur le parvis ;
- Lundi 23 juin à 18 heures : Conseil d'arrondissement.

La séance est levée.

<b>Maire du 15<sup>e</sup> arrondissement</b>	<b>Philippe GOUJON</b>	
<b>Secrétaire de séance</b>	Hector Vespaumis	
<b>Secrétaire de séance</b>	Guillaume Brossard-uu	